Office of the Superintendent of Financial Institutions

Bureau du surintendant des institutions financières

Keeping Pace >

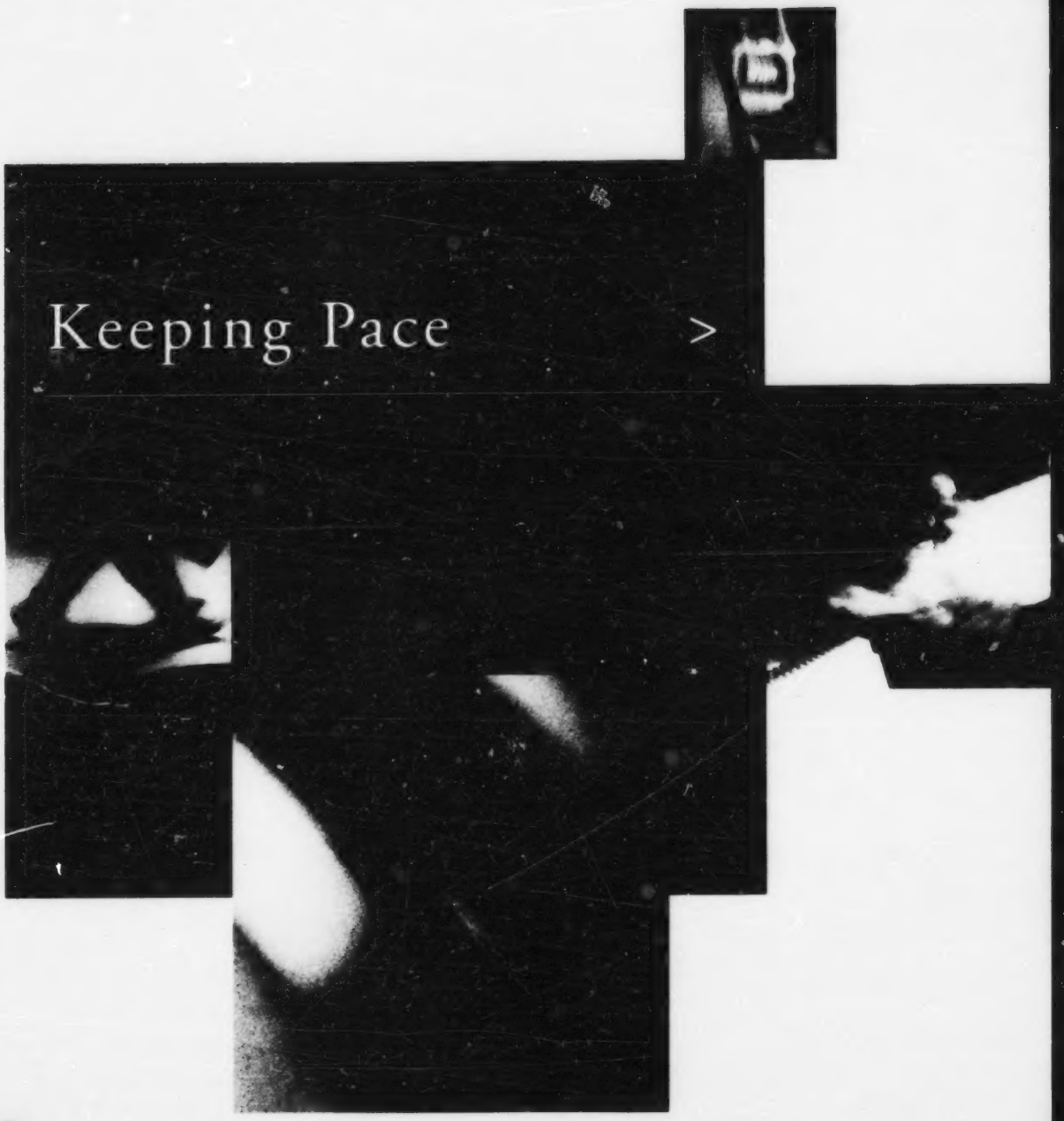

OSFI ANNUAL REPORT 2000.2001

Canada

Table of Contents >

Letter of Conveyance 02

Superintendent's Message 04

Role and Responsibilities 09

Mandate, Objectives and Milestones 10

Strengthening Human Resources 11

Supervising More Effectively 14

Building the Organization 18

Contributing to the Rules 22

Improving Service to Stakeholders 25

Being Accountable 30

Leading by Example 33

Adding Value 38

Financial Highlights 41
Financial Statements 43
Appendix 1 – Complaints and Enquiries 52
Appendix 2 – Disclosure of Information 54
Consumer Information 55

OSFI's Mission >

To better focus on its legislated mandate and to provide a framework for accountability, OSFI has developed the following mission statement: *We are the primary regulator of federal financial institutions and pension plans. Our mission is to safeguard policyholders, depositors and pension plan members from undue loss. We advance and administer a regulatory framework that contributes to public confidence in a competitive financial system. We also provide actuarial services and advice to the Government of Canada.* We are committed to providing a professional, high-quality and cost-effective service.

The Honourable Paul Martin, P.C., M.P.
Minister of Finance
Ottawa, Canada K1A 0A6

Dear Minister:

Pursuant to section 25 of the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act*, I am pleased to submit to you and the Secretary of State (International Financial Institutions) the Annual Report of the Office of the Superintendent of Financial Institutions for the period April 1, 2000 to March 31, 2001.

Yours very truly,

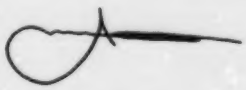

John R.V. Palmer
Superintendent

Ottawa, August 2001

102-00079/

Financial Institutions and Pension Plans Regulated by OSFI >

	NUMBER [1]	ASSETS [2,3] (in millions)
Banks		
Domestic	13	$1,524,835
Foreign bank subsidiaries	37	$97,340
Foreign bank branches	9	$3,844
Trust and Loan Companies		
Bank-owned	36	$197,330
Other	29	$9,646
Cooperative Credit Associations	7	$9,489
Life Insurance Companies		
Canadian-incorporated	52	$251,493
Foreign branches	67	$23,546
Fraternal Benefit Societies		
Canadian-owned	13	$7,067
Foreign branches	13	$910
Property and Casualty Insurance Companies		
Canadian-incorporated	93	$37,629
Foreign branches	111	$17,092
Pension Plans	1187	$93,451

1 Number of regulated companies as at 31 March 2001. Includes institutions in the process of liquidation or termination and institutions limited to servicing existing business. A list of institutions regulated by OSFI can be found on OSFI's Web site at www.osfi-bsif.gc.ca/eng/whoweregulate.asp. 2 As at 31 March 2001 where available, otherwise 31 December 2000. 3 Total assets of the industries regulated by OSFI are not the simple sum of the above-noted figures. The figures for entities that report on a consolidated basis include subsidiaries whose assets may also be included in a different category.

Federally Regulated Financial Institutions >

For OSFI, a federally regulated financial institution is any entity (public or private corporation, subsidiary, or branch) that has been created or allowed to offer services pursuant to one of the financial institution statutes promulgated by the federal government. Banks, for example, are incorporated or registered under the *Bank Act*, while insurance companies – both life companies as well as property and casualty insurers – are incorporated or registered under the *Insurance Companies Act*. Both Acts specify a number of requirements that govern the activities of these institutions in the public interest.

Superintendent's Message >

OSFI's annual report for 2000-2001 is the seventh and last to be issued during my term as Superintendent, which will be completed on August 31, 2001.

The theme of this year's annual report, "Keeping Pace," reflects the extraordinary amount of activity and development that has kept OSFI occupied since my appointment in 1994. Thinking back, I am struck by just how much OSFI and our team have been transformed during this seven-year period, which witnessed significant changes in Canada's financial sector as well as internationally.

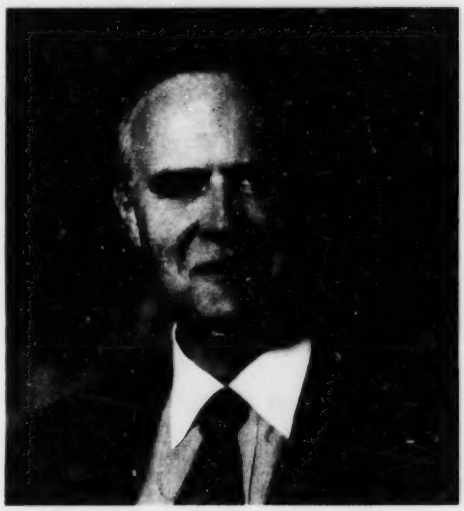

John R.V. Palmer

Certainly, OSFI has been and remains challenged to keep up with the ever-quickening pace of change within the financial sector, both domestically and internationally. In that sense, OSFI remains a "work in progress," although it is better positioned than ever to fulfil its current responsibilities.

In addition to reporting on major activities during the fiscal year, this year's annual report reviews OSFI's progress over the last seven years. Not only has OSFI succeeded in keeping pace with the financial sector, it is also regarded as one of the world's leading financial regulatory and supervisory bodies and as an example to other countries. All of my colleagues at OSFI can take great pride in these accomplishments.

Transformation of the Financial Sector

During my term as Superintendent, OSFI has seen major growth in the financial sector as the assets within the system increased substantially and off-balance sheet assets, including assets under management, grew even more rapidly.

In addition to growth, there has been continuing realignment in the sector. Banks acquired the last of the large trust companies, banks and life insurance companies continued to diversify

by moving aggressively into wealth management, and life insurance companies grew their stable of annuities and other banking-type products. Banks also grew their trading operations and proprietary trading became more significant as a source of banking income. Although the government turned down two proposed mergers of major banks, increasing concentration occurred in the banking, life insurance, and property and casualty insurance sectors as a result of a steady flow of smaller mergers and acquisitions and selective rationalization of business lines.

Strengthened Financial Positions

In the face of these changes, the financial institutions and pension plans supervised by OSFI generally strengthened their financial positions over this period. Virtually every bank supervised by OSFI now meets our target standards for well-capitalized banks, which exceed the minimum international standards of the Basel Committee on Banking Supervision. A similar statement can be made about the trust companies we supervise. At the end of the year, virtually every insurance company supervised by OSFI exceeded its regulatory capital target, including a reasonable "prudential cushion" above minimum capital levels.

In addition to strong balance sheets, most companies in the banking/deposit-taking institution and life insurance sectors achieved record or near-record earnings over the past several years. However, results in the property and casualty insurance sector continued to weaken, reflecting cyclical factors, as well as weak investment returns and problems specific to particular markets.

In evaluating pension plans that it supervises, OSFI looks at solvency margins as one measure of health. At the end of the year 2000, few of the plans for which OSFI is responsible had negative solvency margins, and programs were in place to address these situations.

The current financial strength of the financial institutions and pension plans supervised by OSFI can be credited to Canada's strong economic performance in recent years and, of course, to the managements and governing bodies of these entities. OSFI has also played a supporting role by, for example, promoting good risk management practices and encouraging institutions to strengthen capital levels and reserves for losses. In addition, consistent with its early intervention mandate, OSFI initiated a variety of actions when it concluded institutions or pension plans were taking inappropriate risks, failing to limit or control those risks adequately, or facing potential solvency problems. These actions usually encouraged institutions and plans to address OSFI's concerns and allow for their removal from OSFI's "stages of intervention".

In 1995, OSFI initiated "guides to intervention" for the institutions and pension plans that it supervises. These guides describe OSFI's system for categorizing and dealing with institutions whose financial health had become a matter of concern or possible concern to OSFI. At March 31, 2001, OSFI was responsible for supervising some 500 financial institutions and 1,200 pension plans. Of these, 40 entities appeared on OSFI's stages of intervention, with

1 The first of these, for federal deposit-taking institutions, was issued jointly with the Canada Deposit Insurance Corporation.

most in the first, "early-warning" stage. This is the lowest number of staged entities since the guides to intervention were introduced.

Transformation of OSFI – Keeping Pace

To make the contribution it has to the stability of the Canadian financial sector, OSFI found it necessary to transform many of its own operations and activities. The direction of this transformation was strongly influenced by 1996 legislative changes, which OSFI helped to shape.

Following the failure and near failure of a number of financial institutions in the early 1990s, the federal government undertook a review of financial sector regulation and supervision in Canada. As a result, in 1996, OSFI was given a clearer mandate in its legislation and, from that mandate, developed a mission statement and objectives that are summarized elsewhere in this report.

With a better-defined mandate, OSFI proceeded to develop a strategic plan and institute a number of performance measures and other evaluative processes for assessing its progress.

In summary, OSFI's strategy consists of:

1. Supervising institutions and pension plans in a cost-efficient manner by focusing on key risks and the quality of risk management and intervening promptly to help ensure that problems are resolved. This is accomplished by using a reliance-based approach[2] in order to minimize supervisory resources.

2. Working with the Government of Canada to create and enhance a regulatory framework that meets or exceeds internationally accepted standards of practice, and to help ensure a safe and sound financial system that offers competitive financial services to Canadians.

3. Developing and maintaining the human resources necessary to carry out OSFI's demanding mandate by creating an open, collegial workplace, offering competitive compensation, providing timely and effective training and career development, and ensuring a continuing infusion of individuals with expertise in emerging risk areas to complement existing supervisory and regulatory expertise.

4. Supporting OSFI's supervisory and regulatory activities with the right information, delivered in a timely, efficient and secure manner using the appropriate technology.

5. Developing a reputation as a supervisor and regulator that is able to balance prudential soundness and competitiveness, being firm when needed, but always striving to be helpful and add value.

Throughout this annual report, as introductions to the major sections, we have attempted to summarize OSFI's progress in each of these key areas during my term as Superintendent, as well as to report in more depth on developments during the 2000-2001 fiscal year.

Results Achieved

The evidence suggests that good progress has been made over the past seven years. OSFI has

2 A reliance-based approach to supervision involves placing reliance on the quality of an institution's internal audit, risk management and compliance functions, as well as on opinions of the external auditor and appointed actuary.

been conducting surveys of senior executives in the financial sector, including those working at financial institutions as well as professionals serving the financial sector. The survey conducted in 2000 showed improvement in most categories over a survey conducted two years earlier. It confirmed that OSFI is a well-respected regulator and seen as competent in carrying out its current responsibilities.

In 1999, the IMF conducted its first Financial Sector Stability Assessment of a major country, in the course of which it reviewed OSFI's compliance with internationally accepted standards of best practice. It concluded that OSFI met virtually all such standards for both bank and insurance supervision, and was highly complimentary of OSFI's work and the stability of Canada's financial system generally.

The Public Service Commission has been reviewing OSFI's compliance with the principles of the *Public Service Employment Act* and the Human Resources Framework negotiated by OSFI as part of its Memorandum of Understanding with the Public Service Commission. OSFI has received consistently good reports from the Commission.

The Office of the Auditor General (OAG) performed an update review in early 2000 to assess OSFI's progress in responding to recommendations from previous OAG special examinations. The Auditor General concluded in his October 2000 Report that OSFI had made good progress in addressing all recommendations.

As important as these external evaluations are, we also place importance on the quality of OSFI's workplace and the level of satisfaction of OSFI's employees. Surveys conducted internally in 1997 and 1999 showed that while a number of issues need further work, there was considerable improvement over the two-year period and a significantly higher level of employee satisfaction.

Challenges

Although OSFI has made considerable progress, the job is far from complete. OSFI's biggest task still lies in continuing to enhance its knowledge and competencies to be able to carry out its responsibilities successfully in the future. In the most recent survey of senior financial sector executives, released in 2000, respondents suggested OSFI will be challenged to keep pace. This has continuing implications for professional development, recruiting and human resource management.

The implementation of OSFI's supervisory framework and the completion of its rating methodology are also major challenges, requiring higher and more sophisticated levels of judgement than OSFI has had to engage in previously.

The financial strength of many of Canada's financial institutions, particularly their strong regulatory capital positions, has in some cases been achieved with the assistance of various risk transfer techniques such as securitization, credit derivatives and financial reinsurance. Not enough is known about the success of such techniques in stress scenarios. This requires more attention from the regulatory community.

Given the current economic slowdown and the length of time that has elapsed since the last recession, OSFI must be prepared for more

difficulties in its portfolio of financial institutions and pension plans, notwithstanding current strength. Preparing for problems must continue to be an important priority.

The passage of Bill C-8 creates some important new work for OSFI, including developing its supervisory program for regulated holding companies and preparing to welcome newly incorporated institutions to the financial system, some of which may have higher risk profiles than existing players. At the same time, through Bill C-8, OSFI received additional tools to deal with supervisory concerns, including the authority to remove directors and senior officers of federally regulated financial institutions and to levy administrative money penalties in specific circumstances.

The new Basel Capital Accord will also create significant challenges for banks and supervisors. Although OSFI's preparations are under way, more work remains. Additional effort needs to be applied to refine capital rules so they are consistent across all types of financial institutions.

OSFI has made considerable progress in enhancing the quality of its workplace, but there is still work to be done to improve coordination amongst working groups, and a better allocation of resources based on risks in the financial sector.

Technology is also an important issue for OSFI. While mapping out its directions and enhancing staff competencies, we have continued to implement our Information Management / Information Technology Strategic Plan. However, more can be done to enhance the contribution of technology to more efficient regulation and supervision.

A final challenge facing OSFI and the government is ensuring that OSFI can maintain an appropriate level of independence to be able to carry out its responsibilities. Legally, OSFI is not a fully independent agency. It is a government agency whose Superintendent is responsible to the Minister of Finance. OSFI has been provided independence by making it a separate employer within the government, by limiting the Minister's role in certain institution-specific decisions, and by giving the Superintendent a fixed seven-year tenure and an appointment "on good behaviour" rather than "at pleasure." Ultimately, the system works best when all parties, i.e., OSFI, Ministers and other agencies, use their judgement appropriately, which has been the case during my term of office. The independence of the regulator of financial institutions is an internationally accepted standard of best practice and is crucial to OSFI's continued success.

Last Words

It has been a privilege to serve Canada as its Superintendent of Financial Institutions. This extraordinarily rich professional experience was marked by challenging issues, difficult decisions and interesting, memorable people in the public and private sectors. For all that has been accomplished at OSFI while I have been Superintendent, I owe a great debt to my OSFI colleagues, who have shown a remarkable commitment to their important calling and mine.

Sincerely,

John R.V. Palmer
Superintendent

Role and Responsibilities

OSFI supervises and regulates all banks in Canada, and all federally incorporated or registered trust and loan companies, insurance companies, cooperative credit associations, fraternal benefit societies and pension plans. It was established in 1987 by an Act of Parliament, the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act.*

OSFI also provides actuarial advice to the Government of Canada and conducts reviews of certain provincially chartered financial institutions by virtue of federal-provincial arrangements or through agency agreements with the Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC).

OSFI derives powers from and is responsible for administering the following legislation:

Trust and Loan Companies Act

Cooperative Credit Associations Act

Bank Act

Insurance Companies Act

Pension Benefits Standards Act, 1985

Each of these Acts sets out the rules for the structure and operation of a federally regulated financial institution and standards for pension plans. The various Acts address the unique aspects of the sectors each governs, but are designed to be consistent with each other.

OSFI is organized into four sectors: Supervision, Regulation, Specialist Support and Corporate Services. The organization employs some 400 people in offices located in Ottawa, Montreal, Toronto and Vancouver.

OSFI is funded mainly through asset-based, premium-based or membership-based assessments on the industry and a modified user-pay program for selected services. A small portion of OSFI's revenue is derived from the Government of Canada for actuarial services relating to the Canada Pension Plan, the Old Age Security Plan, the Canada Student Loan Program and various public sector pension and benefit plans.

Mandate and Objectives >

OSFI is committed to providing professional, high-quality and cost-effective service. To accomplish its mission of safeguarding policyholders, depositors and pension plan members from undue loss, OSFI advances and administers a regulatory framework that contributes to public confidence in the financial system. At the same time, OSFI ensures the regulatory system does not unduly impede institutions from competing effectively.

OSFI has five objectives that are critical to achieving its mission

Public confidence - contribute to public confidence by enhancing the safety and soundness of the Canadian financial system through the evaluation of system-wide risks and promotion of sound business and financial practices. Safeguard from undue loss - identify institution-specific risks and trends, and intervene in a timely manner to minimize losses to policyholders, depositors and pension plan members. Cost-effectiveness - maintain a full and open dialogue with our stakeholders on the costs and benefits of our work. Competition - fulfil our regulatory mandate having due regard for the need to allow institutions to compete effectively. Quality - provide a high-quality service by giving employees the tools and professional development to meet the challenges of a rapidly changing environment.

Milestones in OSFI's History >

Late 1800s

Establishment of the Office of the Superintendent of Insurance (OSI), which subsequently became the Department of Insurance (DOI).

1925

Establishment of the Office of the Inspector General of Banks (OIGB).

1967

Introduction of legislation to establish the Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC).

Mid-1980s

Increased international competition, the failure of two Canadian banks and the subsequent enquiry into these failures by the Honourable Willard Z. Estey highlighted the need for changes in Canada's approach to handling the risks associated with the financial marketplace.

July 1987

The Government of Canada proclaimed the *Financial Institutions and Deposit Insurance Amendment Act* and the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act*. The latter Act joined the DOI and the OIGB to form OSFI, which was given the powers to supervise and regulate all federally regulated financial institutions and pension plans.

May 1996

Bill C-15 received Royal Assent. This legislation clarifies OSFI's prime responsibilities as helping to minimize losses to depositors, policyholders and pension plan members, and contributing to public confidence in the Canadian financial system.

OSFI'S BIGGEST CHALLENGE IN IMPLEMENTING ITS STRATEGIC PLAN HAS BEEN HUMAN RESOURCES – HAVING PEOPLE WITH CURRENT AND EXPERT KNOWLEDGE OF THE FINANCIAL SECTOR AND THE VARIOUS BUSINESSES, PRODUCTS, RISKS AND RISK MANAGEMENT TECHNIQUES WITHIN THE SECTOR, AND WEDDING THEM WITH PEOPLE WITH EXPERIENCE IN SUPERVISION AND REGULATION, ESSENTIAL TO ACHIEVING OUR OBJECTIVES. TO MAINTAIN, ENHANCE AND ATTRACT THE KNOWLEDGE AND SKILLS REQUIRED, AND TO BE ABLE TO MANAGE ITS WORKFORCE MORE EFFECTIVELY, OSFI HAS MADE A NUMBER OF CHANGES, SOME OF WHICH WERE "FIRSTS" IN THE CANADIAN PUBLIC SERVICE. THEY INCLUDE:

Strengthening Human Resources >

Pursuing Excellence >

> Combining more than 20 separate pay classification systems into a single, universal classification system that applies to all OSFI employees. The new system created pay equity among employees and has facilitated the transfer of employees between positions.

> Entering into a Memorandum of Understanding with the Public Service Commission, which permits OSFI to manage its workforce according to a human resources framework that meets OSFI's needs, yet reflects the values and objectives of the *Public Service Employment Act.*

> Creating a more flexible compensation system featuring levels generally consistent with other federal government departments and agencies, but with latitude to go beyond government norms for specialized skills in high demand.

> Introducing, with the support of its unions, a pay-for-performance compensation system that includes the possibility of re-earnable bonuses for employees at every level.

> Conducting two employee surveys, the first in 1997 and the second in 1999, to measure satisfaction and identify opportunities to improve effectiveness and satisfaction in the workplace.

> Developing and implementing an aggressive recruiting strategy directed at individuals most likely to be attracted by OSFI's particular strengths, which include interesting work, unparalleled learning opportunities and progressive attitudes to career and family issues.

> Creating a Professional Development Division and delivering a suite of training programs geared to OSFI's required competencies.

The results have been encouraging. Turnover rates have dropped and highly skilled professionals from the private sector and other government bodies are approaching OSFI in search of opportunities.

2000–2001 Developments: Training, Recruitment and Succession Planning >

OSFI made progress during 2000-2001 with the development of staff competency profiles, which provide OSFI's Professional Development and Training Division with a benchmark of knowledge and skills for each position.

During the period, OSFI also continued to adjust its recruitment approach to combine technical skill evaluations with more behavioural-based assessments. Tools for behavioural-based selection were developed to assist managers in assessing and selecting candidates who best meet both OSFI's current and future needs in terms of leadership ability and other key competencies.

In 2000-2001, OSFI offered employees 155 separate courses and seminars and strove to provide training opportunities that are needs-based, timely, and closely linked to OSFI's competency profiles. This approach enables employees initially to focus their learning activities on the skills and knowledge required for their current positions and then look for learning activities that are more developmental in nature.

During 2000-2001, OSFI developed a three-year training curriculum for the Supervision Sector. The Supervision Training Program groups courses according to technical and behavioural competencies and begins when staff members assume supervisor roles. Managers and employees use the Training Program as a tool to plan an individual's upcoming training requirements for the year. Over the next two to three years, similar training programs will be developed for OSFI's other sectors.

Formal succession planning was conducted for key executive positions that identified emerging succession requirements and core leadership competencies to meet OSFI's strategic objectives. The findings will enable OSFI to manage the leadership pipeline in the context of the business planning process by developing talent strategies, assessing possible organizational capability gaps, remedying any weaknesses, and establishing action plans for development, coaching, succession planning and hiring.

THE METHODS BY WHICH OSFI SUPERVISES THE FINANCIAL INSTITUTIONS AND PENSION PLANS FOR WHICH IT IS RESPONSIBLE ARE CRUCIAL TO OSFI'S EFFECTIVENESS. AN EFFECTIVE SUPERVISION SYSTEM IS ESSENTIAL TO OSFI'S OBJECTIVE OF CONTRIBUTING TO PUBLIC CONFIDENCE IN THE CANADIAN FINANCIAL SYSTEM. IN ADDITION TO BEING PRACTICAL AND EFFICIENT, THESE METHODS MUST BE CONSISTENT WITH INTERNATIONAL STANDARDS OF BEST PRACTICE, AND SUITABLE TO THE CANADIAN FINANCIAL SECTOR. THEY MUST ALSO FACILITATE PROMPT INTERVENTION WHEN PROBLEMS APPEAR, WITHOUT BEING UNDULY INTRUSIVE. OSFI HAS ADDRESSED THIS CHALLENGE WITH A VARIETY OF INITIATIVES:

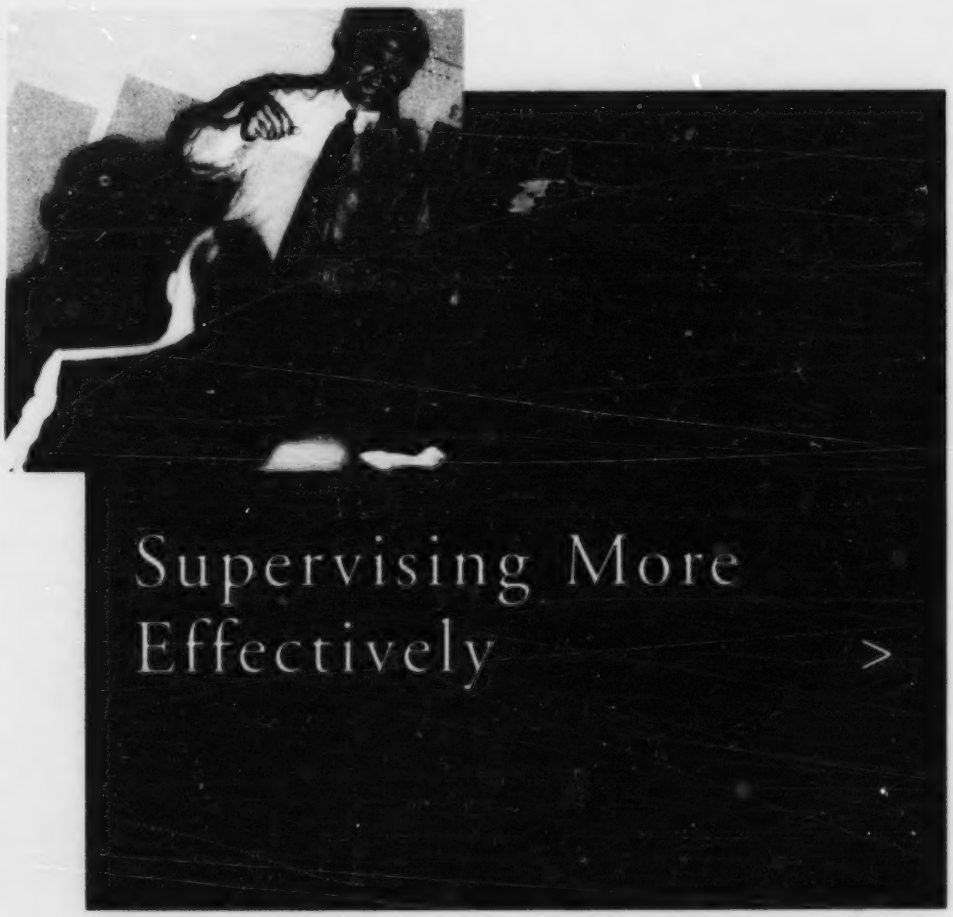

Supervising More Effectively >

Interventionist but Balanced >

> As noted earlier, OSFI published guides to intervention for different types of financial institutions, and began to use its supervisory tools in accordance with these guides.

> OSFI fundamentally changed its approach to pension supervision, moving from a compliance-based approach to a solvency orientation, in order to increase the emphasis on protecting the benefits to which pension plan members are entitled. This led to the development of a risk-based approach to pension plan supervision, which included more robust financial analysis, the use of early warning tests, enhanced on-site examinations and prompt intervention.

> OSFI formed a separate Regulatory and Supervisory Practices Division to review its supervisory methodologies, study developments in the methodologies of other leading supervisors and recommend changes to OSFI's approach.

> The research conducted by the Practices Division, working closely with Supervisory personnel, led to the publication in 1999 of OSFI's new Supervisory Framework, an enhanced risk-based approach that emphasizes the analysis of significant business activities and major risks and the evaluation of internal controls and other risk mitigants within an institution.

> OSFI began to develop a ratings system consistent with the new supervisory framework. Ratings will be made available to the management and boards of directors of financial institutions to assist them in understanding the significance of OSFI's supervisory findings and how their institution compares with peer averages and ranges.

> The supervisory function was reorganized and a separate Supervision Sector created to reduce overlap and duplication and better focus resources. Changes included the integration of examination and monitoring functions, the creation of relationship managers for each financial institution to better coordinate OSFI's activities vis-à-vis each institution, and the formation of conglomerate groups to concentrate the expertise necessary to supervise the largest and most complex institutions. Groups focusing on smaller and medium-size institutions were also formed.

> A new Specialist Support Sector (see page 20) was created to assemble the specialist expertise necessary to assist OSFI supervisors and regulators in their work. OSFI's specialists work closely with members of the Supervision Sector in examining the activities of individual financial institutions.

These changes are having an impact in helping OSFI to keep pace with the institutions and pension plans that it supervises. OSFI has developed a system of measures and assessments to ensure that it is supervising according to its guides to intervention and in a consistent and balanced manner. The results show that OSFI is acting quickly when difficulties become apparent and serving as a catalyst to promote positive remedial actions by boards of directors and management. The new Supervisory Framework and the more focused supervisory reviews that result from it are leading generally to more useful supervisory findings, which often address weaknesses in risk management practices and internal controls.

2000–2001 Developments: Implementing the Framework >

Over the past fiscal year, OSFI's top supervisory priority was implementing the Supervisory Framework. This framework requires assessment of the balance between risks assumed by an institution and the quality of the institution's processes to measure, manage and mitigate risks. Successful implementation has been a significant challenge, involving a deeper knowledge of financial institutions and their activities, risks and risk management practices than was required by previous approaches. Considerable progress has been made. Much time and effort was devoted to ensuring Supervision Sector staff had a firm and consistent understanding of the framework and the documentation and analysis required to make it work effectively. Also critical to success has been the coordination of personnel from the Supervision and Specialist Support Sectors to ensure that resources available for examinations are assigned in the most efficient and effective way.

One outcome of the analytical framework has been a larger number of supervisory findings and recommendations to certain institutions, making it important to priorize the recommendations to ensure that we communicate clearly to directors and management those that we consider to be the most significant. In many cases, these recommendations or requirements have stimulated material improvements in the operations of institutions. There is also clear evidence that the new framework is helping OSFI to more clearly recognize when institutions are operating well and focus more effectively on obtaining results when important deficiencies are identified.

During the year, five institutions were identified as requiring increased supervisory attention, leading to what we refer to as "staging" (placement on one of the stages of intervention described in OSFI's guides to intervention). As well, sufficient improvement in controls and/or other areas was achieved by 28 institutions, making it possible to remove them from "staged" status.

To assess progress in the implementation of the Framework, the Quality Assurance and Performance Standards Division carried out a review of the Framework's key analytical document, the Risk Assessment Summary, or RAS. This review, described elsewhere in this report, led to a number of useful findings for improving the quality and consistency of OSFI's risk analysis of institutions.

Work continued within the Supervision Sector and the Practices Division on the development of the ratings methodology. Criteria for assessing the effectiveness of risk management and risk mitigation are being developed in consultation with the industry. The initial version of the criteria was pilot-tested in selected institutions during the 2000-2001 year, and a second phase of pilot testing will take place over the coming year. OSFI plans to start implementing the ratings in the 2002-2003 supervisory cycle. When implemented, an institution will be provided with its composite risk rating and overall ratings for the applicable risk management control functions identified in the Supervisory Framework. However, to preserve OSFI's ability to effectively operate its early intervention mandate, financial institutions will be restricted by law from disclosing their ratings.

The demands of the new framework made it important for OSFI to fill some longstanding vacancies within the Supervision Sector, and vigorous and successful efforts were made to locate qualified candidates both within OSFI and externally. Recruiting continues to be a top priority. A review of staffing levels was also carried out to ensure that the supervisory resources applied by OSFI were appropriate to both institution-specific and systemic risks. As a result of this review, it was decided to increase staff levels within the Conglomerate Groups. This increase will take place over two years and will include the assignment of a full-time relationship manager for each major institution supervised by OSFI.

Building the Organization >

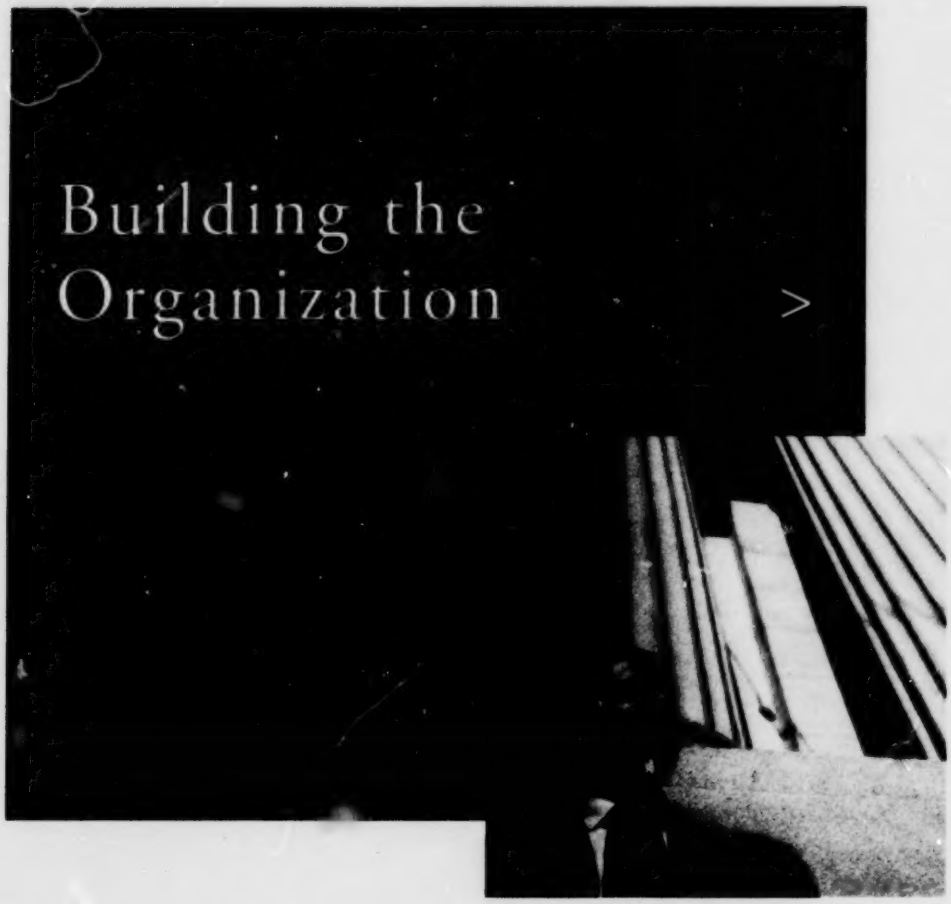

OSFI WAS CREATED IN 1987 TO BRING UNDER ONE ROOF THE SUPERVISION OF BANKS, TRUST AND LOAN COMPANIES, LIFE INSURANCE COMPANIES, PROPERTY AND CASUALTY INSURANCE COMPANIES, CREDIT UNION CENTRALS AND PENSION PLANS. BY 1994, THE REGULATION AND SUPERVISION OF THESE VARIOUS TYPES OF INSTITUTIONS WERE STILL HANDLED BY SEPARATE OSFI DIVISIONS. FOR SOME INSTITUTIONS, SUPERVISION WAS SEPARATED INTO OFF-SITE MONITORING AND ON-SITE EXAMINATION, AND THESE WERE HANDLED BY SEPARATE DIVISIONS, CREATING COORDINATION PROBLEMS. SPECIALIZATION WITHIN OSFI WAS BY INDUSTRY AND, BEYOND THE ACTUARIAL AND ACCOUNTING FUNCTIONS, THERE WERE FEW DEDICATED SUBJECT SPECIALISTS.

Aligning Responsibilities and Resources >

To address these and other issues, the Office was reorganized in several stages. The reorganization:

> Created a single Regulation Sector to address the regulatory requirements of all types of institutions.

> Created a single Supervision Sector, responsible for the supervision of all types of institutions, and combined the off-site and on-site supervision functions.

> Brought together under a single Relationship Manager all supervisory functions for an institution.

> Established separate Conglomerate Groups within the Supervision Sector to deal with the unique requirements of large, complex financial groups with operations in more than one industry and often multiple legal jurisdictions.

> Put in place a new Specialist Support Sector, which currently boasts specialists in eight subject areas to provide functional expertise to OSFI's supervisory and regulatory personnel.

> Centralized all internal services within the Corporate Services Sector to enhance effectiveness and efficiency throughout our organization.

The net result of these changes has been to reduce overlap and duplication within OSFI, improve communication and coordination among OSFI staff, and enhance the expertise brought to bear on the regulation and supervision of financial institutions and pension plans.

2000–2001 Developments: Building the Specialist Support Sector >

2000-2001 was the first full year of operation for several of the divisions within OSFI's Specialist Support Sector. Progress was made in building expertise within the Sector through internal transfers and recruitment from the private sector. To increase synergies, two divisions were recently merged to create the Accounting and Financial Information Division, and the Office of the Chief Actuary was formally linked to the Sector.

A key role of the Sector is to provide ongoing assistance with supervisory and regulatory issues. The bulk of this assistance takes the form of participation by several divisions, such as Credit Risk and Capital Markets, in regular, on-site examinations of institutions. Other work consists of transaction or issue-specific assistance. Significant progress was made during the year on developing methodologies to assess institutions' mitigation of risks, such as credit risk and information technology-related operational risk.

Considerable work was accomplished during the period on capital guidelines for financial institutions. Capital requirements were established for life insurers' segregated funds, and the comprehensive guideline for deposit-taking institutions was updated. Work continues on new capital tests for property and casualty insurers, in conjunction with provincial regulators and the industry, and on revisions to the capital requirements for life insurers.

Dialogue with the industry continued through several methods, such as presentations to industry groups on regulatory compliance, disclosure and risk management issues. For the first time, OSFI and the Canadian Institute of Actuaries presented a seminar for analysts, rating agencies and institutional investors on the interpretation of actuarial liabilities.

Substantial efforts were made to help advance international regulatory standards through participation in the Basel Committee for Banking Supervision, the International Association of Insurance Supervisors and the Joint Forum. There was also considerable activity, both domestically and internationally, regarding the establishment of accounting and actuarial standards. For example, OSFI provided input on the international discussion paper on fair value accounting for insurance contracts, accounting for financial instruments, and new Canadian actuarial standards for the valuation of life insurance liabilities.

The process of reviewing and rationalizing the information that OSFI collects from institutions was started during the year. Initial results included the elimination or improvement of several returns of non-financial information. Consultations were also held with industry on a system of financial penalties for the late or erroneous filing of information, which will be implemented on a test basis during the coming year.

OSFI's specialists will continue to be challenged by the rapid pace of change in the industry. New products, capital instruments and risk-transfer mechanisms must be identified and their prudential implications assessed. Legislative changes will provide more structural flexibility to institutions. This will require OSFI to take a fresh look at its financial reporting needs, capital requirements and risk assessment methodologies. Factors such as the increasing use of models as tools for risk management and the basis for calculating capital requirements have added to the complexity of OSFI's work and require specialized expertise.

Strengthening Information Management and Technology >

During the period, OSFI made important progress toward implementing its Information Management/Information Technology (IM/IT) Strategic Plan and in adopting Treasury Board of Canada Government On-Line guidelines.

Significant achievements in this area included implementation of a more centralized, high-availability IM/IT infrastructure and enhanced use of Web-based technologies for internal and external applications. OSFI also continued to make progress in several other areas, including improvements to the overall security of information and the consolidation of data stores. Redesign of OSFI's Intranet and Web site facilitated the expansion of on-line services and enhanced internal and external information sharing capabilities.

Contributing to the Rules >

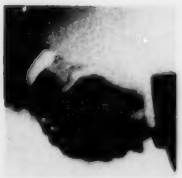

OSFI HAS TAKEN A NUMBER OF IMPORTANT STEPS TO IMPROVE THE EFFECTIVENESS OF THE REGULATORY FRAMEWORK WITHIN WHICH FEDERAL FINANCIAL INSTITUTIONS AND PENSION PLANS MUST OPERATE. THIS FRAMEWORK CONSISTS OF LEGISLATION, REGULATIONS AND VARIOUS FORMS OF GUIDANCE PROVIDED BY OSFI. LEGISLATION AND REGULATIONS ARE DEVELOPED IN CONJUNCTION WITH THE DEPARTMENT OF FINANCE.

Building a Strong Regulation Capacity >

An important first step in improving the regulatory framework was to strengthen the capacity of OSFI's own regulation function:

> Since 1995, OSFI has played a more active role in designing and drafting legislation, particularly those related more directly to OSFI's prudential mandate and on more technical legislative initiatives. This expanded role and the resulting competencies OSFI has developed to carry it out permitted OSFI to make important contributions to amendments to financial institution legislation and the *Pension Benefits Standards Act, 1985* and also to support the work of the Task Force on the Future of Canada's Financial Sector.

> As noted elsewhere, OSFI combined the policy functions from several industry-specific divisions to create a single Regulation Sector, which is responsible for all of OSFI's rule-setting activities, including legislative support to the Department of Finance.

> In dealing with 500 institutions and 1,200 pension plans, OSFI makes many regulatory and supervisory decisions, which are often complex and precedent setting. To ensure the most difficult decisions are informed by past precedents and the precedential nature of new decisions is fully considered, a Precedents Section was established within the Legislation Division to track and catalogue important decisions. This is improving both the quality and speed of OSFI's decision making.

2000–2001 Developments: Corporate Governance >

During 2000-2001, OSFI developed a draft *Reference Document for Assessing the Corporate Governance of Federally Regulated Financial Institutions.* (It was released for comment by institutions following the fiscal year end.) The reference document was designed to assist OSFI supervisors in assessing the effectiveness of corporate governance as part of the supervision program.

The reference document recognizes that governance practices in federally regulated financial institutions have generally improved in recent years and reached a high standard in many institutions. It also recognizes that individual institutions will adopt different approaches to governance. In assessing governance practices, supervisors will consider the size, complexity, nature and asso-

ciated risks of a financial institution's significant activities, and adjust their expectations accordingly. The development of the reference document reflects the crucial role of effective corporate governance practices in protecting the interests of depositors and policyholders. OSFI's reliance on effective governance lessens the need for more intrusive supervision. The reference document incorporates examples of best practices in corporate governance that OSFI has observed first-hand or drawn from other sources. The release of this draft document, which will be finalized in the fall of 2001, enables OSFI to be more transparent about the manner in which it evaluates the effectiveness of board and senior management practices.

Financial Sector Policy Development >

This fiscal year, OSFI devoted significant resources to the development and refinement of Bill C-8 and related regulations.

Although OSFI has consistently played a role in supporting the development of financial sector policy and the review of legislation and regulations governing federal financial institutions, it has increasingly been responsible for developing policy, legislative and regulatory proposals that relate to issues closely aligned with OSFI's mandate. This enhanced role has enabled OSFI to use its broad knowledge of financial sector issues to more effectively support government policy initiatives that can have a significant impact on how OSFI carries out its mandate.

Bill C–8 >

The new regulatory regime embodied in Bill C-8, which received Royal Assent in June 2001, is an important development in federal financial institution policy. This legislation is the result of a public policy decision to enable a more competitive environment through liberalization in several areas. During the year, OSFI's contributions to the development of the new framework included areas of policy and legislation dealing with prudential concerns.

Several initiatives, such as allowing new closely held and smaller banks, bank holding company structures and significantly expanded investment rules, could create new supervisory challenges and ultimately alter the risk characteristics of the financial sector. OSFI's responses to these challenges and its role in implementing the new legislation will be guided by its mandate, which includes recognition of the need for financial institutions to take reasonable risks so they can compete effectively. At the same time, through Bill C-8, OSFI received additional tools to deal with supervisory concerns, including the authority to remove directors and senior officers of federally regulated financial institutions and to levy administrative money penalties in specific circumstances.

OSFI CONTINUALLY ASSESSES ITS OPERATIONS TO ENSURE THEY MAKE SENSE IN THE CURRENT ENVIRONMENT AND ARE NOT ONLY EFFECTIVE, BUT ALSO HELPFUL TO THE PUBLIC AND TO FEDERALLY REGULATED FINANCIAL INSTITUTIONS. AS PART OF THIS PROCESS, OSFI HAS UNDERTAKEN SEVERAL INITIATIVES TO ENSURE WE KEEP PACE IN MAINTAINING AND IMPROVING SERVICES TO OUR STAKEHOLDERS. THESE HAVE INCLUDED:

Improving Service to Stakeholders >

- An active communications and public speaking program to make Canadians aware of what our system of prudential regulation and supervision can and cannot be expected to accomplish.
- The establishment of one of the first Web sites by a financial sector regulator, which has become an increasingly important vehicle for keeping stakeholders informed of OSFI's activities.
- A policy of reviewing annually with industry associations representing the institutions supervised by OSFI our budgets and business plans in order to provide an opportunity for input from those who bear OSFI's costs.

2000–2001 Developments: Deemed Approvals >

OSFI is required to approve, or recommend that the Minister approve, many transactions by financial institutions. Over the last seven years, the number of transactions requiring approval has increased from approximately 200 per year to more than 700 in 2000-2001. The volume is continuing to grow. Included in these numbers are complex, multi-stage transactions and major undertakings such as demutualization. OSFI has sought to accommodate the growth in this activity without increasing Registration and Approvals Division staff. It has also sought to improve the level of service and speed of turnaround by re-engineering the approval process. As part of this re-engineering program, OSFI initiated, in October 2000, an eight-month pilot project to help prepare for the introduction of a streamlined system of deemed approvals that will take effect once Bill C-8 comes into force in the fall of 2001. Changes under the new legislation to help speed up approvals involve 25 corporate actions that require approval of the Superintendent as prescribed by the *Bank Act*, the *Trust and Loan Companies Act*, the *Insurance Companies Act* or the *Cooperative Credit Associations Act*.

Under the deemed approval process, when institutions file an application with OSFI, the Superintendent has a maximum 30-day period to raise concerns, seek further information or indicate that there will be a delay. If none of these actions is taken, the transaction will be deemed to have been approved. The Superintendent can also explicitly approve or deny the transaction before the end of the 30-day period.

A Guidance Note regarding the deemed approvals pilot project was posted to OSFI's Web site to assist applicants, along with an annex containing information requirements for the 21 types of applications that were evaluated during the pilot. The most prevalent received during the pilot project included applications for data processing outside Canada and the purchase or redemption of shares.

As at May 31, 2001, 91 applications had been tracked as if the new legislation were in place. Two-thirds of these applications were processed within 30 days. Longer processing times for the remaining applications mainly were due to delays in receiving required information from applicants, or because transactions formed part of a larger project for which a processing date beyond 30 days was requested.

Web site information about the deemed approval process will be updated to reflect lessons learned and include additional approval types that were not part of the pilot but are contained in the new legislation. To date, results of the pilot project demonstrate that OSFI is ready to administer the new deemed approval system, which will enhance the transparency of information requirements and reduce the turnaround time in dealing with applications.

Streamlining of Guidance >

Since its inception in 1987, OSFI has produced many documents as specific needs arose for reference by federally regulated financial institutions. These documents have included Guidelines, Bulletins, Guidance Notes, Discussion Papers, Supervisory Guides, Instruction Guides and Notices. Over time, the distinction between these groupings became blurred and sometimes made the intent of documents less clear.

To address this situation, OSFI's Regulation Sector began a project during the fiscal year to develop a transparent, user-friendly framework to house the guidance produced for our stakeholders. The new categories, which are expected to be introduced on OSFI's Web site before the end of 2001, will help users find the guidance documents of interest to them. Enhancements to the Web site, including improved search features and a redesigned navigational bar, will further assist users to quickly locate the information they require.

Web Site >

During 2000, OSFI undertook a major redesign of its Web site, which was re-launched in September of that year. The new site increases the transparency of OSFI's activities and takes better advantage of this medium's ability to make information readily accessible in a cost-effective manner to a wide range of audiences. Improvements will be made to the site on a regular basis, with the next wave of changes to occur in the latter part of 2001 in connection with the streamlining of guidance project (see previous section).

The revised site contains many new features, including a financial data section for all institutions, a subscriber function that permits users to receive automatic notification when significant new material is posted to the site, and an "On the Issues" section, which highlights recent major postings.

The number of visitors to the redesigned Web site has increased steadily since its launch. An average of nearly 1,000 visitors per day log on to OSFI's Web site, with the vast majority originating from the Toronto area, followed by visitors from the Ottawa, Vancouver and Montreal regions. Visitors from financial institutions account for 65 per cent of the traffic on OSFI's site, while government visitors represent 18 per cent. There were some 900 subscribers by the end of March 2001.

Warning Circulars >

Unregulated entities are prohibited from conducting business in Canada if they try to use a name that could suggest they are subject to government financial regulation. Furthermore, foreign financial institutions may carry on the business of a financial institution in Canada only if licensed under the *Bank Act* or the *Insurance Companies Act*.

OSFI issues warnings if Canadian or foreign businesses appear to be engaged in unauthorized financial activity and, where necessary, posts their names on its Web site, both as a warning to the public and an incentive to cease the unlicensed activity.

Warning Advisories are also mailed to the financial community, Canadian and international regulators and interested members of the public. Individuals who wish to be placed on the mailing list for such warnings should write to OSFI's Compliance Division (see Consumer Information section of this report for OSFI's Toronto office mailing address).

Financial Consumer Agency of Canada >

With the anticipated proclamation of Bill C-8, the Financial Consumer Agency of Canada (FCAC) will be created. Among the responsibilities of the new agency will be the provision of a toll-free telephone service from which consumers will be able to obtain information about the various types of institutions that operate in Canada's financial services sector.

Because OSFI has been assisting consumers with their complaints and enquiries, it has been working closely with the FCAC transition team as the Agency prepares to start operating, likely in the fall of 2001. Once FCAC is operational, OSFI's consumer role will be restricted to responding to complaints and enquiries about federally regulated pension plans and issues related to OSFI's role as federal prudential regulator and supervisor.

Change to Accrual Accounting >

OSFI changed its basis of accounting during the year from a modified cash system to accrual accounting as part of the Financial Information Strategy outlined by the Treasury Board of Canada. OSFI is one of the first small government agencies to make this move, which will support improved financial management throughout the organization and make OSFI's financial position and results more understandable to stakeholders. Audited financial statements prepared on this basis form a part of this report.

AMID THE EVER MORE RAPID PACE OF CHANGE IN THE CANADIAN AND GLOBAL FINANCIAL SERVICES INDUSTRIES, IT IS IMPORTANT FOR REGULATORS, AND THOSE TO WHOM THEY ARE OR SHOULD BE ACCOUNTABLE, TO ASSESS HOW WELL THEY ARE KEEPING PACE. AS AN AGENCY OF THE FEDERAL GOVERNMENT, OSFI IS ACCOUNTABLE IN A NUMBER OF WAYS, INCLUDING PERIODIC SPECIAL EXAMINATIONS BY THE AUDITOR GENERAL OF CANADA AND APPEARANCES BEFORE PARLIAMENTARY COMMITTEES SUCH AS THE HOUSE OF COMMONS STANDING COMMITTEE ON FINANCE, THE HOUSE OF COMMONS STANDING COMMITTEE ON PUBLIC ACCOUNTS, AND THE STANDING SENATE COMMITTEE ON BANKING, TRADE AND COMMERCE.

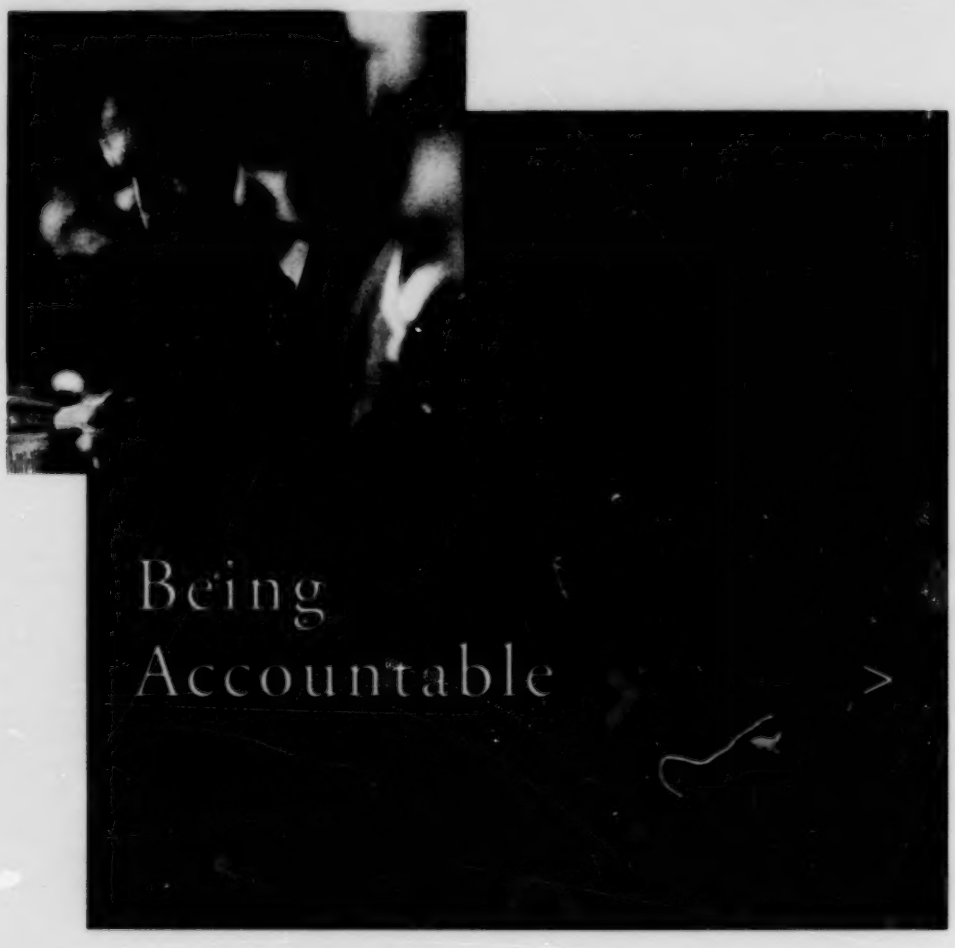

Being Accountable >

One of OSFI's most important long-term undertakings in this regard has been to develop additional processes by which its performance can be evaluated. These processes include:

> Regular surveys to measure public confidence in financial institutions.

> Regular industry surveys to seek views on OSFI's own performance.

> Internal employee surveys.

> A regular internal qualitative and quantitative assessment of OSFI's operation of its guides to intervention.

> A system of international peer review to assess compliance by supervisors with internationally accepted standards of best practice. This system was developed by the International Monetary Fund and the World Bank with assistance from OSFI. OSFI was the first major supervisory agency to be the subject of such a review, as part of a Financial Sector Stability Assessment.

> A Quality Assurance and Performance Standards Division, established in late 1999.

> A board of advisors, established in the summer of 2000.

2000–2001 Developments: Advisory Board >

In June 2000, OSFI established a board of advisors to advise the Superintendent on issues related to OSFI's internal operations and general accountabilities. It also has a role in providing feedback on and reviewing OSFI's work in assessing performance. The Advisory Board is made up of seven members with a wide range of financial sector expertise and senior management and operational experience. Members of OSFI's Advisory Board are:

> Thomas I.A. Allen, Q.C., currently a senior partner with Ogilvy Renault;

> Léon Courville, who retired as President of the National Bank of Canada in 1999;

> Bernard I. Ghert, President of the B.I. Ghert Family Foundation;

> Robert W. Korthals, who retired as President of The Toronto-Dominion Bank in 1995;

> Yvon Lamontagne, who retired as President and Chief Executive Officer of Boreal Insurance Inc. in 1995, following its acquisition by AXA Insurance Canada; since then, he has served as an advisor to AXA's president;

> Jane Milner, who recently retired as President and CEO of North Shore Credit Union;

> Earl Orser, who retired as President and CEO of London Life Insurance Company in 1989.

In its first year of operation, the Advisory Board met three times in person and once by telephone to discuss and share views on a wide array of issues, such as human resource challenges, business planning, communication strategy and emerging risks/trends in the rapidly changing financial sector. In addition, two Board sub-committees were established: one looked at how OSFI utilizes technology, and the other examined OSFI's role in the regulation of capital markets. OSFI has also sought bilateral input from Board members on issues such as its *Reference Document for Assessing the Corporate Governance of Federally Regulated Financial Institutions.*

A primary objective of the Board is to provide the Superintendent with advice on appropriate plans and priorities to ensure OSFI is well positioned to meet its broad objectives. The Board has examined and commented on OSFI performance measures and has had several discussions with relevant third parties regarding OSFI's performance. The Advisory Board is not privy to institution-specific information held by OSFI, and individual Board members are subject to conflict-of-interest and confidentiality rules.

Quality Assurance and Performance Standards >

This was the first full year of operation for OSFI's Quality Assurance and Performance Standards (QAPS) Division. During the period, the Division undertook a number of initiatives consistent with its mandate, which is "to assist OSFI in developing a stronger results orientation, and enhancing accountability and effectiveness reporting to stakeholders." In 2000-2001, the Quality Assurance section of QAPS undertook a review of Risk Assessment Summary reports prepared by the Supervision Sector. This review resulted in specific recommendations to enhance and accelerate the implementation of the Supervisory Framework throughout OSFI.

The Performance Standards section of QAPS developed a structured process for the identification of key performance measures in OSFI's divisions. The process is being pilot tested in four divisions. Another project undertaken by the Performance Standards section was the development of an approach to compare operating costs with other regulators. The section's main goal for next year will be to apply this approach in conducting two surveys: one for selected Canadian regulators; the other for non-Canadian regulators.

Leading by Example

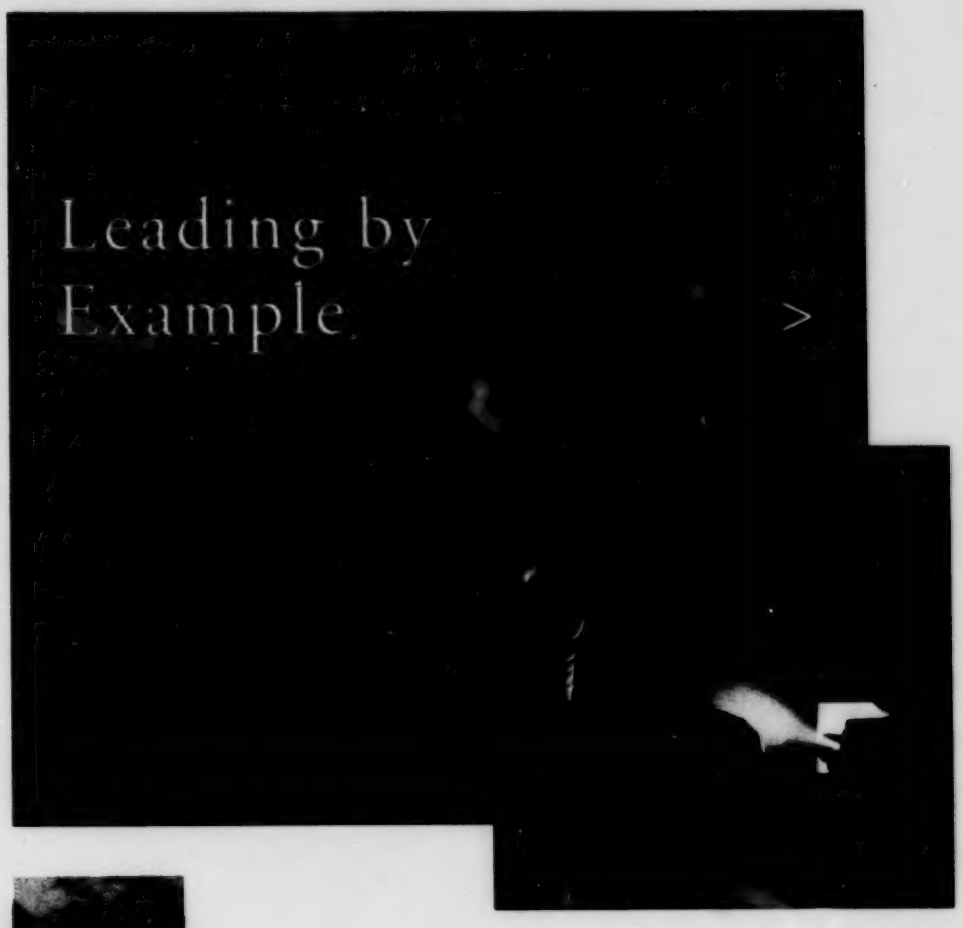

THE GLOBALIZATION OF FINANCIAL MARKETS AND THE DEVELOPMENT OF MULTINATIONAL FINANCIAL INSTITUTIONS HAVE POSED SIGNIFICANT CHALLENGES FOR REGULATORS AND SUPERVISORS, INCLUDING OSFI. REGULATION IS A FUNCTION OF SPECIFIC LEGAL JURISDICTIONS – COUNTRIES OR EVEN PROVINCES OR STATES. THE POWERS OF REGULATORS RARELY GO BEYOND THEIR JURISDICTIONS, YET SOMEHOW THEY MUST NOW SUPERVISE INSTITUTIONS THAT OPERATE IN MULTIPLE JURISDICTIONS AND RESPOND TO GLOBAL MARKET FORCES. AT PRESENT, THE ONLY WAY THIS CAN BE DONE IS THROUGH HARMONIZATION OF REGULATORY AND SUPERVISORY STANDARDS, AND CLOSE COOPERATION AMONG REGULATORY BODIES AT ALL LEVELS, SOME OF WHICH ARE RESPONSIBLE FOR A SINGLE INDUSTRY. OSFI HAS BEEN A LEADER IN EFFORTS TO ACCOMPLISH BOTH OF THESE OBJECTIVES.

International Initiatives >

OSFI plays an active role within international supervisory bodies that set regulatory standards for their industries. In response to the Honourable Paul Martin's call for a new global financial architecture and the strengthening of systems of supervision around the world, OSFI has played a key role in developing a system of peer review of supervisors' compliance with standards of best practice. This proposal became part of the Financial Sector Assessment Program and the Reports on Observance of Standards and Codes, undertaken by the International Monetary Fund (IMF) and the World Bank.

OSFI also plays an active role on the Financial Stability Forum along with representatives of the Bank of Canada and the Department of Finance. The Financial Stability Forum was founded in 1999 in the wake of potentially serious regional financial crises. The organization consists of senior representatives from the G-7 countries and those with internationally significant financial sectors, and was set up to share information and identify sources of global financial instability.

OSFI was instrumental in the formation of a training institute for leaders of supervisory agencies around the world. The institute, called the Toronto International Leadership Centre for Financial Sector Supervision, was formed by the Schulich School of Business (York University), the World Bank and the Canadian Government, with active support and encouragement from OSFI. Later, the IMF and the Financial Stability Institute of the Bank for International Settlements joined the founders as the main funding bodies of the Centre. Recently, with the support of the Government of Canada, OSFI also began to develop a program of technical assistance for supervisors in developing countries.

2000–2001 Developments: Basel Committee on Banking Supervision >

During 2000-2001, OSFI continued to play an active role in the Basel Committee on Banking Supervision, the G-10 grouping of bank supervisory agencies and central banks that develops supervisory guidance on key banking issues.

New Capital Accord Proposals >

The most prominent initiative during this period was the release, in January 2001, of a second consultative paper on the New Basel Capital Accord. The new Accord will replace the 1988 version, which has been adopted widely as the international bank capital standard. The new framework is intended to align capital adequacy assessment more closely with the key elements of banking risks, and to provide incentives for banks to enhance their risk measurement and management capabilities. The conceptual framework of the proposed New Basel Capital Accord is based on three pillars:

> minimum quantitative requirements;

> supervisory review; and

> disclosure requirements.

The new framework will improve safety and soundness in the financial system by placing more emphasis on the banks' own internal control and management, the supervisory review process and market discipline. The new Accord will provide a spectrum of approaches to determine required capital levels, from simple to advanced methodologies for the measurement of both credit risk and operational risk. Providing a range of options has added a greater degree of complexity to the proposals. The new proposals refine current approaches to measuring credit risk under the first pillar, as well as the formulation of more risk-sensitive approaches to the treatment of collateral, guarantees, credit derivatives, netting and securitization. In addition, for the first time, the framework provides a quantitative capital charge for operational risk.

The New Basel Capital Accord is expected to be finalized by the end of 2002. To ensure OSFI understands the implications of the new Accord proposals for banks in Canada, it is working with the Canadian banking industry during the developmental stages and the consultation period for the Accord. OSFI will continue to consult with the banking industry to facilitate implementation of the new Accord, which is scheduled for 2005.

Other Supervisory Guidance >

OSFI participates in the Basel Committee's development of standards and guidance that touch on a broad spectrum of banking supervisory areas. As a participant in this process, OSFI reflects international guidance in the standards and guidance applicable to Canadian domestic deposit-taking institutions. During 2000-2001, the Basel Committee worked on a variety of topics and released papers on several subjects, including:

- highly levered institutions;
- the relationship between supervisors and external auditors (for consultation);
- customer due diligence for banks (for consultation);
- electronic banking;
- principles for the management of credit risk;
- best practices for credit risk disclosure;
- managing settlement risk in foreign exchange transactions; and
- internal audit in banking organizations.

All documents released by the Basel Committee are accessible via the link to the Bank for International Settlements from the "Links" section of OSFI's Web site.

International Association of Insurance Supervisors (IAIS) >

During 2000-2001, OSFI was active in the affairs of the IAIS. In addition to being a member of the Executive Committee and the Technical Committee, OSFI was also represented on the Accounting Sub-Committee and the Task Force on Assessment and Implementation of Insurance Core Principles, and participated in the IAIS Core Principles self-assessment. In March 2001, an employee from OSFI's International Liaison Division accepted a two-year secondment as Principal Administrator with the IAIS Secretariat in Basel to support the organization's standards development and other activities.

Joint Forum >

OSFI continued to work as part of the Joint Forum, whose initial focus on the supervision of financial conglomerates has more recently been expanded to include cross-sectoral supervision issues. Three Joint Forum working groups were active during 2000-2001, with OSFI playing a significant role in the working group examining Core Principles comparisons across the banking, insurance and securities industries. The two other groups focused on corporate governance, and risk management and definition of capital issues.

Financial Stability Forum (FSF) >

The Superintendent continued to serve as the Canadian banking supervisor representative on the FSF, which was created by G-7 Finance Ministers in 1999 to foster and coordinate international financial stability. During the year, the FSF continued to monitor potential vulnerabilities in the international financial system and a number of other initiatives, including progress on earlier recommendations concerning offshore financial centres and highly leveraged financial institutions.

Integrated Financial Supervisors >

In May 2000, OSFI hosted the second Integrated Financial Supervisors Conference, an ad hoc group of senior representatives from ten agencies around the world that are responsible for banking and insurance and, in some cases, securities supervision. Discussions focus primarily on the unique challenges of supervising more than one industry. The information gathered each year in preparation for the discussions is shared with other supervisors that might be preparing to meet such challenges.

Toronto Centre >

OSFI has expanded its support for and involvement in the activities of The Toronto International Leadership Centre in line with the Government of Canada's decision to increase its financial support for the Centre. The Centre has made impressive progress in the past year, particularly in its delivery of programs in different regions of the world and the development of remote participation programs using the Internet.

Technical Assistance Program >

In early 2001, OSFI took steps to create a technical assistance group to respond better to requests from foreign supervisors for assistance in strengthening their supervisory practices and regimes.

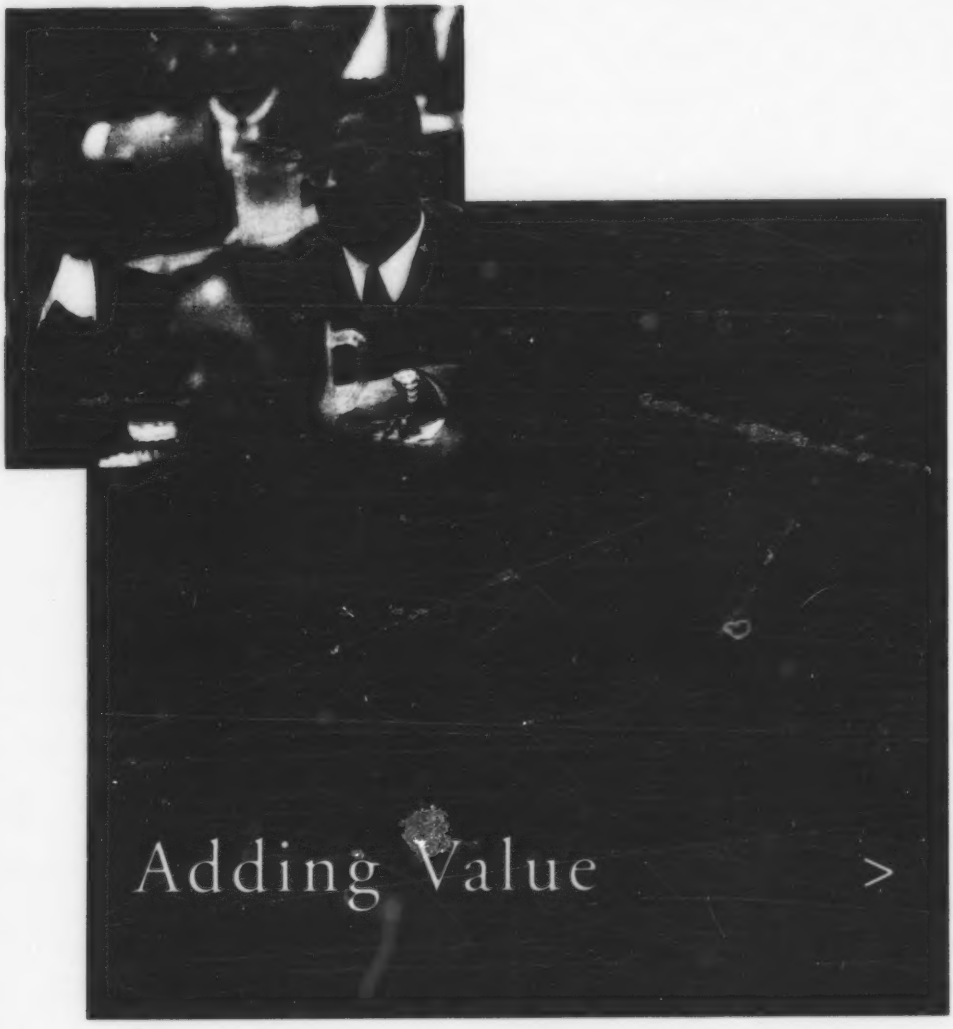

Adding Value >

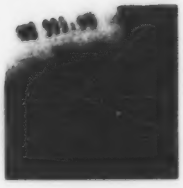

OSFI'S CORE BUSINESS IS THE REGULATION AND SUPERVISION OF FINANCIAL INSTITUTIONS AND PENSION PLANS. HOWEVER, IT ALSO PROVIDES ACTUARIAL ADVICE TO THE GOVERNMENT OF CANADA FOR VARIOUS PENSION PLANS AND SOCIAL PROGRAMS. THIS FUNCTION IS CARRIED OUT BY THE OFFICE OF THE CHIEF ACTUARY (OCA), WHICH IS NOW STRUCTURED AS A DIVISION WITHIN OSFI'S SPECIALIST SUPPORT SECTOR.

Office of the Chief Actuary >

The OCA has introduced a number of fresh approaches to carrying out its responsibilities. One of these innovations is the organization of a series of seminars to discuss the key assumptions to be used by the Chief Actuary in preparing his tri-annual report on the Canada Pension Plan. These seminars have featured presentations by experts, including leading economists, on such issues as labour force growth, labour force participation rates and changes in average income. These issues have been debated by participants that include officials from the federal and provincial governments.

2000–2001 Developments >

The OCA provides actuarial services for the Canada Pension Plan (CPP) and Old Age Security (OAS), and pension and benefits plans covering members of the federal Public Service, the Canadian Forces, the Royal Canadian Mounted Police, federal judges and Members of Parliament. During 2000-2001, the Office was asked to provide an actuarial report on the Canada Student Loans Program.

In addition to preparing statutory actuarial reports on the financial status of the plans, the OCA provides relevant government departments with actuarial advice on the design, funding and administration of these plans. OCA clients include Human Resources Development Canada, Finance, Treasury Board, Public Works and Government Services, the Canadian Forces, the RCMP and Justice.

In November 2000, the OCA hosted "Demographic and Economic Perspectives of Canada, Years 2000-2050," the second seminar designed to broaden the OCA's sources of advice and opinions concerning the assumptions made in preparing the CPP report.

Seven third-party requests for actuarial information and services were received during the year and handled according to the Service Charges Regulations under the OSFI Act. An OSFI policy that guides OCA's treatment of all such third-party requests has been in force since April 2000. The policy ensures OCA applies standardized practices and provides transparency for its operations.

Specific services provided by OCA during the year included:

> a presentation on the financial sustainability of the CPP, delivered in March 2001 to the Income Security Programs, Outreach, Human Resources Development Canada;

> actuarial reports on the Public Service Pension Plan, the RCMP Pension Plan and the Public Service Life Insurance Plan, tabled in March 2001;

> actuarial advice in the design and costing of the various pension and insurance proposals for judges, as part of Bill C-12, provided at the request of both the Department of Justice and the Judicial Compensation and Benefits Commission; and

> ongoing advice and support given to the Public Sector Pension Investment Board, as well as to the Pension Advisory Committees of the Public Service, the Canadian Forces and the RCMP. Each Committee provides advice to the relevant Minister on the design, administration and funding of the plan.

Financial Highlights >

Accrual Accounting In 2000-2001, OSFI converted its financial records and systems to accrual accounting, thereby complying with Canadian generally accepted accounting principles. In previous years, financial records were kept in accordance with the modified cash accounting policies of the federal government. This accounting change was consistent with the Government-wide Financial Information Strategy, aimed at improving the financial information available to managers, stakeholders and the general public. As a consequence of the move to accrual accounting, OSFI sought an independent audit, carried out by the Auditor General of Canada.

Revenues As part of OSFI's accountability framework, a full and open dialogue is maintained with OSFI's stakeholders on the costs and benefits associated with fulfilling its mandate. Each year, OSFI reviews its budget and priorities with industry stakeholders. In addition, OSFI seeks industry input regarding the asset- or premium-based assessments on the industry and the supplementary user-pay assessments from which OSFI secures the bulk of its revenue.

Breakdown of Revenue by Industry Type

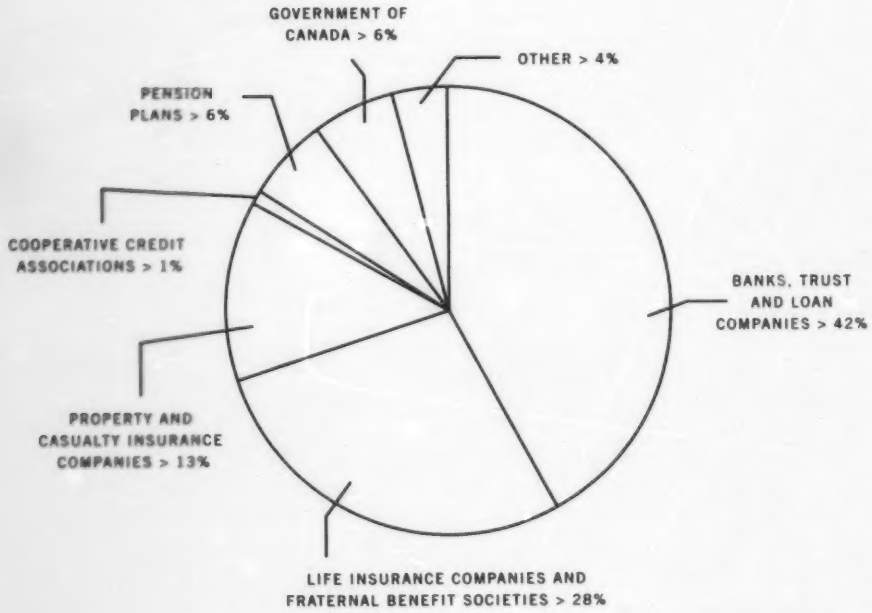
GOVERNMENT OF CANADA > 6%
OTHER > 4%
PENSION PLANS > 6%
COOPERATIVE CREDIT ASSOCIATIONS > 1%
BANKS, TRUST AND LOAN COMPANIES > 42%
PROPERTY AND CASUALTY INSURANCE COMPANIES > 13%
LIFE INSURANCE COMPANIES AND FRATERNAL BENEFIT SOCIETIES > 28%

Expenditures Canada's financial sector is growing in size and complexity. New products, new technologies and new risk transfer mechanisms present challenges for the regulator. OSFI is responding to these challenges by adding expertise and enhancing its employee mix, with the resulting cost implications. OSFI's operating expenditures increased in 2000-2001 by approximately 9 per cent over 1999-2000 on the former modified cash basis. This trend is forecast to continue as OSFI improves training and career opportunities for its employees and recruits individuals from the financial sector with the specialized skills and knowledge required by OSFI to carry out its increasingly demanding mandate.

Cash Entitlement OSFI's cash entitlement is comprised of the unspent cumulative assessments related to its regulation and supervision operations. When OSFI was established by merging the Inspector General of Banks and Department of Insurance, it was credited with the assessments that recovered the costs of its predecessor organizations. This helped fund OSFI's first year of operations and established a pool of working capital necessary to support OSFI's annual assessment and expenditure cycle.

Accounts Receivable Accounts receivable decreased by $12.8 million in 2000-2001. This decrease was largely attributable to the payment by four life insurance companies of costs incurred by OSFI relating to the demutualization of the companies. Under an agreement with OSFI, these companies had agreed to assume responsibility for such demutualization costs.

Insurance Company Liquidations Previous to recent amendments to the *Insurance Companies Act* and the *Winding-Up Act*, the courts appointed the Superintendent of Financial Institutions as the liquidator of several failed insurance companies. The Superintendent then hired agents to carry out the liquidation work. Some of these liquidations are still ongoing. On behalf of the remaining active institutions, OSFI pays all expenses related to the liquidations and then recovers these costs from active institutions through special assessments. As the liquidations are settled and recoveries received, funds are deposited into a Specified Purpose Account. OSFI will redistribute all recoveries to the institutions that paid the special assessments.

Office of the Chief Actuary In 2000, the Office of the Chief Actuary was asked by the Government to provide actuarial services to the Canada Student Loans Program operated by Human Resources Development Canada. To carry out this new responsibility, the Office of the Chief Actuary increased its staff by approximately 20 per cent. The cost of this increase was recovered from Human Resources Development Canada.

Management's Responsibility for the Financial Statements

Responsibility for the integrity and objectivity of the accompanying financial statements and the consistency with all other information contained in this annual report rests with OSFI management.

These financial statements, which include amounts based on management's best estimates as determined through experience and judgement, have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. Management has developed and maintained books of accounts, records, internal controls, management practices, and information systems designed to provide reasonable assurance that the assets are safeguarded and controlled, resources are managed economically and efficiently in the attainment of corporate objectives, and that transactions are in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations as well as OSFI policies and statutory requirements.

The Auditor General of Canada, the independent auditor for the Government of Canada, has audited the transactions and financial statements of the OSFI, and reports on her audit to the Minister of Finance.

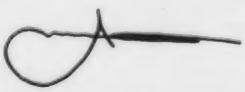

John R.V. Palmer
Superintendent

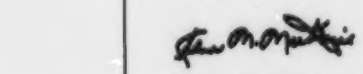

Edna M. MacKenzie
Assistant Superintendent
Corporate Services

Ottawa, Canada
June 22, 2001

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

AUDITOR'S REPORT

To the Minister of Finance

I have audited the statement of financial position of the Office of the Superintendent of Financial Institutions as at 31 March 2001 and the statements of operations and equity of Canada and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Office's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Office as at 31 March 2001 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

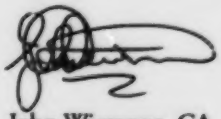

John Wiersema, CA
Assistant Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
22 June, 2001

Statement of Financial Position >

As at March 31, 2001 with comparative figures as at April 1, 2000

ASSETS

Assets	2001	2000
Cash Entitlement	$ 37 578 910	$ 28 035 979
Accounts Receivable	304 324	13 135 171
Capital Assets [5]	3 649 700	3 104 606
TOTAL ASSETS	$ 41 532 934	$ 44 275 756

LIABILITIES AND EQUITY OF CANADA

Liabilities	2001	2000
Accounts Payable & Accrued Liabilities	$ 4 397 228	$ 2 916 353
Accrued Salaries and Benefits	3 830 235	4 265 028
Unbilled Assessments	431 779	5 069 511
Employee Future Benefits	5 284 723	4 238 462
	13 943 965	16 489 354
Equity of Canada	27 588 969	27 786 402
TOTAL LIABILITIES AND EQUITY OF CANADA	$ 41 532 934	$ 44 275 756

Commitments and Contingencies [7, 8]

John R.V. Palmer
Superintendent of Financial Institutions

THE ACCOMPANYING NOTES ARE AN INTEGRAL PART OF THE FINANCIAL STATEMENTS.

Statement of Operations and Equity of Canada >

For the year ended March 31, 2001

REVENUES		
Assessments	$43 257 461	
Pension Plan Fees	3 765 180	
Service Charges	5 279 611	
TOTAL REVENUES		$52 302 252

EXPENSES		
Human Resources	$40 184 752	
Professional Development	1 387 028	
Travel	2 152 101	
Professional Services	1 001 073	
Facilities	4 391 595	
Information Management/Technology	3 148 832	
Administration	2 407 410	
TOTAL EXPENSES		54 672 791

NET RESULTS OF OPERATIONS BEFORE GOVERNMENT FUNDING	(2 370 539)
Government Funding [6]	2 173 106
NET RESULTS OF OPERATIONS FOR THE YEAR	(197 433)
EQUITY OF CANADA, BEGINNING OF YEAR	27 786 402
EQUITY OF CANADA, END OF YEAR	$27 588 969

THE ACCOMPANYING NOTES ARE AN INTEGRAL PART OF THE FINANCIAL STATEMENTS.

Statement of Cash Flows >

For the year ended March 31, 2001

OPERATING ACTIVITIES	
Net Results of Operations	$ (197 433)
Non-Cash items included in operations	
Amortization of Capital Assets	1 363 641
Employee related liabilities	611 468
Change in assets/liabilities	
Decrease in accounts receivable	12 830 847
Decrease in unbilled assessments	(4 637 732)
Increase in accounts payable and accrued liabilities	1 480 875
CASH PROVIDED BY OPERATING ACTIVITIES	11 451 666
INVESTING ACTIVITIES	
Acquisition of capital assets	(1 908 735)
CASH APPLIED TO INVESTING ACTIVITIES	(1 908 735)
INCREASE IN CASH ENTITLEMENT	9 542 931
CASH ENTITLEMENT, BEGINNING OF YEAR	28 035 979
CASH ENTITLEMENT, END OF YEAR	$ 37 578 910

THE ACCOMPANYING NOTES ARE AN INTEGRAL PART OF THE FINANCIAL STATEMENTS.

Notes to the Financial Statements >

For the year ended March 31, 2001

1. > AUTHORITY AND OBJECTIVE

I) The Office of the Superintendent of Financial Institutions ("OSFI") was established by the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act* ("OSFI Act") in 1987 to regulate and supervise all federally regulated financial institutions. For OSFI, a federally regulated financial institution is any entity that has been created or is allowed to offer financial services pursuant to one of the financial institution statutes promulgated by the federal government and includes banks, trust and loan companies, federally registered insurance companies, cooperative credit associations, fraternal benefit societies and pension plans. Pursuant to the *Financial Administration Act* ("FAA"), OSFI is a department of the Government of Canada for the purposes of that Act and is listed in schedule I.1 of the Act.

II) The Office of the Chief Actuary ("OCA"), a division of OSFI, provides actuarial advice to the Government of Canada. The OCA performs actuarial services for a variety of public insurance and pension programs as required under the *Canada Pension Plan Act* and the *Public Pensions Reporting Act*.

III) In addition, OSFI has responsibilities under the following legislation:

Bank Act;
Cooperative Credit Associations Act;
Green Shield Canada Act;
Insurance Companies Act;
Pension Benefits Standards Act, 1985; and
Trust and Loan Companies Act.

IV) Under previous provisions of the *Insurance Companies Act* and the *Winding-Up Act*, OSFI acted as liquidator of failed insurance companies when appointed by Court Order. Under these circumstances, the Superintendent hired agents to carry out the liquidation work in each case. However, under the new provisions of the *Winding-Up and Restructuring Act* (Section 23.3), the Superintendent can no longer be appointed as liquidator of a failed institution.

2. > SPENDING AND BORROWING AUTHORITY

Pursuant to section 17 of the OSFI Act, the Minister may spend any revenues collected under sections 23 and 23.1 of the OSFI Act to defray the expenses associated with the operation of OSFI. The Act also establishes a ceiling for the expenses and sets this ceiling at $40,000,000 above the amount of revenue collected.

OSFI revenues are comprised of assessments, fees, and service charges. The expenses against which assessments may be charged include those in connection with the administration of the *Bank Act*, the *Cooperative Credit Associations Act*, the *Insurance Companies Act*, the *Green Shield Canada Act*, and the *Trust and Loan Companies Act*. The formula for the calculation of assessments is included in regulations.

The *Pension Benefits Standards Act*, 1985 ("PBSA, 1985") provides that fees may be charged for the registration and supervision of pension plans and for the supervision, including inspection, of registered pension plans. The amount of the fees is set annually by regulation pursuant to section 25 of the PBSA, 1985.

Section 23.1 of the OSFI Act provides that the Superintendent may assess against a person a prescribed charge ("service charge") and applicable disbursements for any service provided by or on behalf of the Superintendent for the person's benefit or the benefit of a group of persons of which the person is a member. "Person" includes individuals, corporations, funds, unincorporated associations, Her Majesty in Right of Canada or of a province, and a foreign government. The service charges are detailed in the regulations.

Pursuant to section 16 of the OSFI Act, Parliament annually provides appropriations to support the operations of the Office of the Chief Actuary.

3. > SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

a) Basis of Presentation
The financial statements of OSFI have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

b) Revenue Recognition
Revenue is recorded in the accounting period in which it is earned whether or not it has been billed or collected.

OSFI charges interim assessments based on its budgeted expenditures and forecast industry results. Final assessments are billed in the subsequent fiscal year, based on the actual results from the prior year. Pension plan fee rates are set annually based on budgeted expenditures, forecast pension plan membership and actual results from the previous year.

c) Cash Entitlement
OSFI does not have its own bank account. The financial transactions of OSFI are processed through the Consolidated Revenue Fund (CRF) of Canada. OSFI's cash entitlement represents the amount the Office is entitled to withdraw from the CRF without further authority. This amount does not earn interest.

d) Capital Assets
Capital assets are recorded at historical cost less accumulated amortization. Amortization is recorded using the straight-line method over the estimated useful lives of the assets as follows.

Assets	Useful life
Leasehold Improvements	Remaining life of the lease
Furniture and Fixtures	7 years
Office Equipment	4 years
Informatics Hardware	3 years
Informatics Infrastructure (Network)	3 years
Informatics Software	5 years
Motor Vehicles	5 years

e) Contributions to Public Service Superannuation Plan
OSFI's eligible employees participate in the Public Service Superannuation Plan administered by the Government of Canada. Both the employees and OSFI contribute to the cost of the Plan. OSFI's contribution in the year was $4,512,534. Contributions by OSFI in respect of current service are expensed in the year in which payments are made. OSFI is not required under present legislation to make contributions with respect to any actuarial deficiencies of the Public Service Superannuation Plan.

f) Employee Future Benefits
On termination of employment, employees are entitled to certain benefits provided for under their conditions of employment through a severance benefits plan. OSFI recognizes the cost of future severance benefits over the periods in which the employees render services to OSFI, and the liability for these benefits is recorded in the accounts as the benefits accrue to the employees. OSFI's current year expense is $1,046,261.

g) Specified Purpose Account
OSFI has an interest-bearing specified purpose account within the Consolidated Revenue Fund for insurance company liquidations. Previous to recent amendments to the *Insurance Companies Act*, the courts appointed the Superintendent as the liquidator of several failed insurance companies. In this capacity, OSFI pays, on behalf of the remaining active institutions, all expenses related to the liquidation, and then recovers these costs from active institutions. The revenues and expenses related to these accounts are not included in the OSFI statement of operations.

h) Use of Estimates
These financial statements are prepared in conformity with Canadian generally accepted accounting principles, which require that OSFI management make estimates and assumptions that affect the amounts reported in these financial statements. Human resources related liabilities, useful life of capital assets and contingent liabilities are the most significant items for which estimates are used. Actual results could differ from those estimates.

4. > COMPARATIVE FIGURES

In previous years, OSFI prepared its financial results on a cash basis. This is the first year that a set of financial statements including Statement of Financial Position, Statement of Operations and Equity of Canada and Statement of Cash Flows have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. It is neither practical nor cost effective for OSFI to show comparative amounts because the information is not readily available and any estimation of previous year amounts would not be able to be substantiated with any degree of precision.

5. > CAPITAL ASSETS

Cost	April 1, 2000	Additions	March 31, 2001
Leasehold Improvements	$ 589,629	$ 135,250	$ 724,879
Furniture and Fixtures	890,334	522,420	1,412,754
Office Equipment	85,496	118,742	204,238
Informatics Hardware	859,298	440,912	1,300,210
Informatics Infrastructure	717,431	261,551	978,982
Informatics Software	2,912,871	429,860	3,342,731
Motor Vehicle	21,757	-	21,757
TOTAL	$6,076,816	$1,908,735	$7,985,551

Accumulated amortization	April 1, 2000	Amortization	March 31, 2001
Leasehold Improvements	$ 109,195	$ 123,670	$ 232,865
Furniture and Fixtures	279,054	164,507	443,561
Office Equipment	30,093	36,217	66,310
Informatics Hardware	358,710	342,716	701,426
Informatics Infrastructure	281,599	230,664	512,263
Informatics Software	1,893,978	463,691	2,357,669
Motor Vehicle	19,581	2,176	21,757
TOTAL	$2,972,210	$1,363,641	$4,335,851

6. > GOVERNMENT FUNDING OSFI receives an annual parliamentary appropriation pursuant to section 16 of the OSFI Act to support its mandate relating to the Office of the Chief Actuary. In this fiscal year, OSFI was granted $1,773,103 in parliamentary appropriations to defray the expenses associated with the provision of service by the Office of the Chief Actuary, and $400,000 in appropriations to defray the cost of implementing the government-wide Financial Information Strategy (FIS). Among other things, FIS represents a move from reporting on a modified cash basis to full accrual accounting.

7. > COMMITMENTS OSFI has entered into lease agreements for office space in four locations across Canada. The minimum aggregate annual payments for future fiscal years are as follows:

2001-02	$ 3,392,160
2002-03	3,340,301
2003-04	3,173,410
TOTAL	$9,905,871

8. > CONTINGENCIES During the fiscal year 2000/01, OSFI was named in a suit requesting an order that the decision of the Canadian Human Rights Tribunal concerning pay equity be applied to separate employers, such as OSFI. In the opinion of management, the outcome is not determinable at this time.

9. > SPECIFIED PURPOSE ACCOUNT

During the year, the following activity occurred in this account.

Specified Purpose Account: Insurance Company Liquidations

Opening Balance	$ 88,147
Recoveries deposited	6,521,745
Interest earned*	102,400
CLOSING BALANCE	$ 6,712,292

* Interest was due from the Government of Canada on March 31, 2001

10. > RELATED PARTY TRANSACTIONS OSFI is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments and Crown corporations. OSFI enters into transactions with these entities in the normal course of business and on normal trade terms. OSFI had expenses of $12,717,066 and revenues of $3,008,329 incurred from transactions in the normal course of business with other Government departments during the year.

As at March 31, the accounts receivable and payable with other Government entities and unrelated external parties were as follows:

	Other Government Departments	External Parties	Total
2001			
Accounts Receivable	$ 65,928	$ 238,396	$ 304,324
Accounts Payable	$ 610,077	$ 3,787,151	$ 4,397,228
2000			
Accounts Receivable	$ -	$ 13,135,171	$ 13,135,171
Accounts Payable	$ 143,150	$ 2,773,203	$ 2,916,353

11. > SEGMENTED INFORMATION

	Supervision of Financial Institutions and Pension Plans	Office of the Chief Actuary	Total
Assessments	$ 43,257,461	$ -	$ 43,257,461
Pension Plan Fees	3,765,180	-	3,765,180
Service Charges	4,133,585	1,146,026	5,279,611
TOTAL REVENUES	51,156,226	1,146,026	52,302,252
Human Resources	37,942,556	2,242,196	40,184,752
Other Operating Expenses	13,613,670	874,369	14,488,039
TOTAL EXPENSES	51,556,226	3,116,565	54,672,791
NET RESULTS OF OPERATIONS BEFORE GOVERNMENT FUNDING	(400,000)	(1,970,539)	(2,370,539)
Government funding	400,000	1,773,106	2,173,106
NET RESULTS OF OPERATIONS	$ -	$ (197,433)	$ (197,433)

Appendix 1 – Complaints and Enquiries >

Under the terms of its Act, OSFI is required to include in its annual report information respecting complaints and enquiries from consumers of financial institutions who have contacted us.

Since 1992, financial institutions have been required by law to establish specific procedures for handling customer complaints. These procedures must be readily available to customers and include information on how to contact OSFI. When someone contacts us, a complaints and enquiries officer analyzes the situation and, whenever possible, offers suggestions on how it can best be handled. Officers often respond directly to enquiries that are of a general nature. Complaints or enquiries that are more specific or relate to a specific institution are directed to individuals in the relevant institution. OSFI's toll-free telephone service is still the most popular way for consumers to contact us; however, we also receive complaints and enquiries through the mail and via the Internet. In particular, e-mail contacts are on the rise, with 849 received in 2000-2001, a 15 per cent increase over last year's figure of 736.

As indicated in the following tables, during 2000-2001, OSFI received 12,103 enquiries and 4,465 complaints, for a combined total of 16,568 contacts. The number of enquiries is down substantially from the previous year's total of 20,512, because some 8,300 calls related to the demutualization of four of Canada's life insurance companies were included in the figure for 1999-2000. The complaints total is up slightly from the 4,014 recorded in 1999-2000.

1. Complaints by Sector – For the period of April 1, 2000 to March 31, 2001

Complaints	BANKS	TRUST	LIFE	P&C	PENSIONS	LOAN	CO-OP.	OTHER	TOTAL
ABMs	80	4	1	0	0	1	0	5	91
Accounts	873	55	0	0	0	1	0	36	965
Cost of Borrowing	20	0	0	0	0	0	0	0	20
Credit Cards	391	17	1	0	0	0	0	19	428
Estate Issues	34	14	0	0	0	0	0	0	48
Financial Status/Stability	2	0	1	0	0	0	0	0	3
Floating Issues	0	1	1	0	9	0	0	0	11
General Information	53	4	29	2	62	0	0	11	161
Insurance Policy	4	4	186	120	1	0	0	38	353
Investment Products	299	56	17	2	0	1	0	4	379
Legislation/Regulations/ Guidelines	12	1	1	0	5	0	0	9	28
Loans/Mortgages	597	41	7	0	0	6	0	10	661
Non-OSFI-Related Issues	5	0	0	1	0	0	0	178	184
OSFI-Related Issues	5	0	2	0	0	0	0	1	8
Privacy Issues	40	5	4	1	0	0	0	2	52
Quality of Service/ Internal Policies	550	29	22	4	1	2	0	21	629
Service Fees/Charges	262	9	2	2	0	0	0	1	276
Small Business Issues	156	7	0	0	0	0	0	0	163
Tied Selling Issues	5	0	0	0	0	0	0	0	5
TOTAL COMPLAINTS	3388	247	274	132	78	11	0	335	4465

2. Enquiries by Sector – For the period of April 1, 2000 to March 31, 2001

Enquiries	BANKS	TRUST	LIFE	P&C	PENSIONS	LOAN	CO-OP.	OTHER	TOTAL
ABMs	16	0	0	0	0	0	0	2	18
Accounts	186	13	0	0	2	0	0	8	209
Cost of Borrowing	9	1	0	0	0	0	0	0	10
Credit Cards	137	3	0	0	0	0	0	7	147
Estate Issues	9	3	0	0	0	0	0	1	13
Financial Status/Stability	213	39	45	24	0	2	0	38	361
Floating Issues	2	0	1	0	6	0	0	0	9
General Information	913	166	536	99	1246	25	1	759	3745
Insurance Policy	3	1	90	10	3	0	0	65	172
Investment Products	39	12	8	0	2	1	0	3	65
Legislation/Regulations/ Guidelines	361	56	20	9	373	8	0	325	1152
Loans/Mortgages	93	6	1	1	0	1	0	7	109
Non-OSFI-Related Issues	39	4	7	3	13	1	0	5225	5292
OSFI-Related Issues	193	50	45	17	42	10	0	301	658
Privacy Issues	13	1	0	0	0	0	0	0	14
Quality of Service/ Internal Policies	55	1	0	0	0	0	0	5	61
Service Fees/Charges	28	2	0	0	0	0	0	1	31
Small Business Issues	18	0	0	0	0	0	0	4	22
Tied Selling Issues	5	0	0	0	4	0	0	6	15
TOTAL ENQUIRIES	2332	358	753	163	1691	48	1	6757	12103

3. Combined Complaints and Enquiries by Sector – For the period of April 1, 2000 to March 31, 2001

	BANKS	TRUST	LIFE	P&C	PENSIONS	LOAN	CO-OP.	OTHER	TOTAL
TOTAL	5720	605	1027	295	1769	59	1	7092	16568

4. Requests by Type

Written	891
Telephone	14820
Personal Interview	8
Internet	849
TOTAL	16568

Appendix 2 – Disclosure of Information >

Under the OSFI Act, the Superintendent is required to report to Parliament each year on the disclosure of information by financial institutions and the state of progress in enhancing the disclosure of information in the financial services industry.

OSFI's Role in Enhancing Disclosure

OSFI contributes to and promotes effective disclosure by publishing financial information directly, providing guidance to institutions on their disclosure, and contributing as members of international supervisory groups that provide industry with guidance on best practices.

For several years, OSFI has released selected financial regulatory information on federally regulated financial institutions through Ivation Datasystems Inc., a private sector, commercial database company that makes the information available to the public for a fee. In addition, OSFI publishes on its Web site a year-end balance sheet and income statement for each institution. During the year under review, OSFI began work on a project to increase the amount of financial data available on its site, with completion slated for the fall of 2001.

In 1997, OSFI issued disclosure guidelines to federally regulated deposit-taking and life insurance institutions. The guidelines cover minimum levels of disclosure of financial information, as well as information relating to risk management and control practices. The guidelines are intended to supplement the disclosures required by the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) Handbook and other OSFI guidelines. In March 2001, a draft Guideline for property and casualty insurance companies was released to the industry for final comment, with the expectation it will be published in definitive form in the fall of 2001 for use in disclosing 2001 financial information.

With the demutualization of several large life insurers in 1999-2000, trading in the shares of an important group of Canadian companies was opened to investors. To foster market discipline in the insurance industry and to aid financial analysts in understanding the operations of these companies, OSFI and the Canadian Institute of Actuaries conducted a one-day seminar for analysts. The seminar consisted of explanations of actuarial reserving, the analysis of gain and loss by source, and embedded value. OSFI, with the cooperation of the Institute, is developing a format for the planned disclosure by all Canadian insurance companies of annual gain and loss by source. In addition, the larger Canadian life insurers have initiated annual disclosure of their respective embedded values.

Among other relevant international activities, OSFI participates in the Transparency Group of the Basel Committee on Banking Supervision. The mandate of the Transparency Group focuses on

promoting market discipline. In fulfilling this mandate, the group develops best-practice guidance for disclosure by banks and conducts surveys on annual report disclosures made by large, internationally active banks. Historically, OSFI's detailed reviews of the major Canadian banks' annual report disclosure have resulted in generally favourable findings when compared to their international peers.

As a member of the International Association of Insurance Supervisors (IAIS), OSFI has been involved in the development of a guidance paper on public disclosure for insurers. The purpose of the paper, which will be tabled for adoption by the Executive Committee of the IAIS at its General Meeting in September 2001, is to enhance disclosure, thereby improving transparency and promoting market discipline in the insurance industry.

OSFI also took part in the Working Group of the Basel Committee on Banking Supervision, the Committee on Global Financial System of the Group of Ten central banks, the IAIS and the International Organization of Securities Commissions, which formed the Multidisciplinary Working Group on Enhanced Disclosure in January 1999. The group's mandate was to assess the feasibility and utility of enhanced public disclosure by financial intermediaries. Following a pilot study of 44 private-sector financial institutions in nine countries, the working group issued a final report in February 2001, which is available on the IAIS Web site at www.iaisweb.org.

Consumer Information >

Canada enjoys one of the most advanced and well administered financial systems in the world. It is evolving steadily due to new technologies and increased competition that offer more choice and opportunities for consumers and benefit Canadian society as a whole.

Financial Consumer Agency of Canada (FCAC)

Consumers with questions relating to financial institutions may wish to contact the new FCAC, which will be created with the proclamation of Bill C-8 and is scheduled to begin operating in the fall of 2001. FCAC will enforce the consumer-oriented provisions of the federal financial institution statutes, newly expanded by Bill C-8. This is a responsibility formerly assigned to OSFI. FCAC will ensure that consumers, in their day-to-day dealings with financial institutions, fully benefit from the consumer protection measures the government provides for in legislation. The agency will have the authority to impose penalties on financial institutions for non-compliance with these measures. FCAC will also monitor and report on industry self-regulatory initiatives. Following proclamation of Bill C-8, the toll-free telephone number for FCAC will be available by calling the Government of Canada's reference service at 1-800-O-Canada.

OSFI welcomes any questions about its role and responsibilities, or any complaints and enquiries concerning federally regulated pension plans. Several methods are available to communicate with or obtain information about OSFI:

INTERNET

OSFI's Web site address is http://www.osfi-bsif.gc.ca. This site provides timely access to a wide variety of OSFI information and documents, including speeches, news releases, guidelines, legislation, policy statements, bulletins, financial information and a listing of all financial institutions regulated by OSFI.

CONSUMER COMPLAINTS AND ENQUIRIES

OSFI's Communications and Public Affairs Division is responsible for handling complaints and enquiries consumers may have regarding federally regulated pension plans. This service can be reached by: Telephone: 1-800-385-8647 > Monday to Friday, 8:30 a.m. to 5:00 p.m. > Eastern Time Facsimile: (613) 990-5591 > E-mail: extcomm@osfi-bsif.gc.ca

PUBLICATIONS

OSFI publications are generally available on our Web site > www.osfi-bsif.gc.ca > or by contacting > **Publications Distribution** > Office of the Superintendent of Financial Institutions, 13th Floor, 255 Albert Street, Ottawa ON K1A 0H2. Telephone: (613) 990-7655 > Facsimile: (613) 952-8219 > E-mail: pub@osfi-bsif.gc.ca

OSFI OFFICES

Ottawa head office

13th Floor, 255 Albert Street, Ottawa ON K1A 0H2
Telephone: (613) 990-7788 > Facsimile: (613) 990-5591

Montreal

200 René-Lévesque Boulevard West, Suite 903, Montreal QC H2Z 1X4
Telephone: (514) 283-4836 > Facsimile: (514) 496-1726

Toronto

P.O. Box 39, 124 King Street West, Toronto ON M5H 3T9
Telephone: (416) 973-6662 > Facsimile: (416) 973-7021

Vancouver

P.O. Box 11, 1095 West Pender Street, Vancouver BC V6E 2M6
Telephone: (604) 666-5335 > Facsimile: (604) 666-6717

Bureau du surintendant des institutions financières

Office of the Superintendent of Financial Institutions

RAPPORT ANNUEL DU BSIF 2000.2001

Canada

Table des matières >

Lettre de couverture 02

Message du surintendant 04

Rôles et responsabilités 10

Mandat, objectifs et survol historique 11

Renforcer les ressources humaines du BSIF 12

Exercer une surveillance plus efficace 15

Bâtir l'organisation 19

Contribuer aux règles 23

Améliorer le service aux intervenants 27

Reddition de comptes 32

Prêcher par l'exemple 36

Valeur ajoutée 42

Faits saillants financiers 45
États financiers 47
Annexe 1 – Plaintes et demandes de renseignements 56
Annexe 2 – Divulgation de renseignements 58
Information des consommateurs 59

Mission du BSIF >

Pour se concentrer davantage sur le mandat que lui confère la loi et pour établir un cadre de responsabilisation, le BSIF a élaboré l'énoncé de mission que voici : *Nous sommes le principal organisme de réglementation des institutions financières et des régimes de retraite fédéraux. Notre mission consiste à protéger les souscripteurs, les déposants et les participants des régimes de retraite contre les pertes indues. Nous promouvons et administrons un cadre de réglementation qui permet au public d'avoir foi en un système financier concurrentiel. Nous fournissons également des services et des conseils actuariels au gouvernement du Canada.* Nous nous engageons à maintenir un niveau élevé de professionnalisme, de qualité et de rentabilité.

L'honorable Paul Martin, c.p., député
Ministre des Finances
Ottawa, Canada K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

En vertu de l'article 25 de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*, je suis heureux de vous présenter, de même qu'au secrétaire d'État (Institutions financières internationales), le rapport annuel du Bureau du surintendant des institutions financières pour l'exercice compris entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le surintendant,

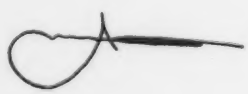

John R.V. Palmer

Ottawa, août 2001

Institutions financières et régimes de retraite réglementés par le BSIF >

	NOMBRE [1]	ACTIFS [2,3] (en millions de dollars)
Banques		
Canadiennes	13	1 524 835 $
Filiales de banques étrangères	37	97 340 $
Succursales de banques étrangères	9	3 844 $
Sociétés de fiducie et de prêt		
Propriétés des banques	36	197,330 $
Autres	29	9,646 $
Associations coopératives de crédit	7	9,489 $
Sociétés d'assurance-vie		
Constituées sous le régime des lois canadiennes	52	251,493 $
Succursales étrangères	67	23,546 $
Sociétés de secours mutuels		
Propriété canadienne	13	7,067 $
Succursales étrangères	13	910 $
Sociétés d'assurances multirisques		
Constituées sous le régime des lois canadiennes	93	$37,629
Succursales étrangères	111	$17,092
Régimes de retraite	1187	$93,451

1 Le nombre de sociétés réglementées a été établi au 31 mars 2001. Il englobe les institutions en voie de liquidation ou de cessation, de même que celles dont le mandat se limite à leurs activités courantes. On trouvera la liste complète des institutions réglementées par le BSIF sur le site Web de ce dernier, à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca/fra/institutions.asp.

2 Les montants sont à jour au 31 mars 2001 dans la mesure du possible ou, à défaut, au 31 décembre 2000.

3 L'actif total des industries réglementées par le BSIF ne se limite pas à la somme de ces montants. Les données concernant les entités fournissant des états consolidés comprennent celles visant les filiales dont l'actif peut également être déjà compris dans une autre catégorie.

Institutions financières fédérales >

Pour le BSIF, une institution financière fédérale est une entité (société publique ou privée, filiale ou succursale) établie pour offrir des services financiers aux termes d'une des lois sur les institutions financières promulguées par le gouvernement fédéral, ou autorisée à le faire. Ainsi, les banques sont constituées ou enregistrées sous le régime de la *Loi sur les banques*, et les sociétés d'assurances — sociétés d'assurance-vie et d'assurances multirisques — sous le régime de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. Ces deux lois renferment certaines exigences et interdictions qui régissent les activités de ces institutions dans l'intérêt public.

Message du surintendant >

Voici le septième et dernier rapport annuel du BSIF publié au cours de mon mandat au poste de surintendant, qui prendra fin le 31 août 2001.

Le thème du rapport annuel de cette année, «Suivre le rythme», traduit l'énorme charge de travail abattue par le BSIF et l'ampleur des changements qui ont motivé son activité depuis ma nomination, en 1994. Avec le recul, je suis stupéfait de l'ampleur des changements survenus au BSIF et au sein de notre équipe pendant ce septennat, au cours duquel le secteur financier, tant au Canada que sur la scène internationale, a été profondément transformé.

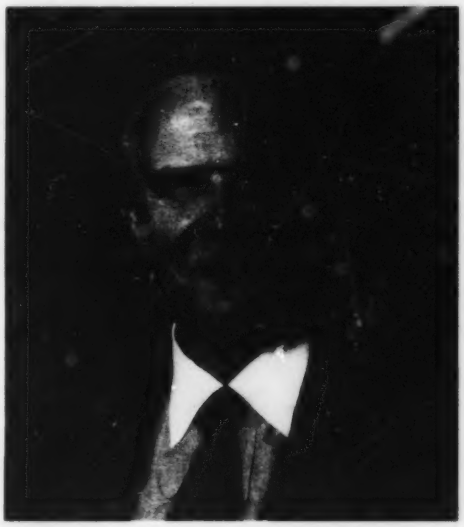

John R.V. Palmer

Évidemment, le BSIF doit continuer de demeurer au fait des changements toujours plus rapides qui surviennent dans le secteur financier, au pays comme à l'étranger. En ce sens, le BSIF représente une « œuvre inachevée » bien qu'il soit mieux placé que jamais pour s'acquitter de ses attributions actuelles.

En plus de faire état des principales activités de l'exercice, le présent rapport annuel résume l'évolution du BSIF au cours des sept dernières années. Non seulement celui-ci est-il parvenu à suivre le rythme imposé par le secteur financier, mais il est également perçu comme l'un des chefs de file mondiaux parmi les organismes de réglementation et de surveillance du secteur financier, et comme un exemple pour d'autres pays. Mes collègues du BSIF ont de quoi être fiers de ces réalisations.

Transformation du secteur financier

Au cours de mon mandat, le BSIF a été témoin d'une forte croissance dans le secteur financier alors que les actifs des institutions ont augmenté de façon substantielle et que les éléments d'actif hors bilan, y compris ceux sous gestion, ont affiché une progression encore plus rapide.

Outre cette croissance, le secteur s'est caractérisé par la poursuite des rajustements. Les banques ont fait l'acquisition des dernières grandes sociétés de fiducie, les banques et les sociétés d'assurance-vie ont continué de se diversifier en misant de façon plus résolue sur la gestion du patrimoine, et les sociétés d'assurance-vie ont développé leurs gammes de rentes et d'autres produits de type bancaire. Les activités de négociation des banques ont également augmenté, et les opérations de négociation parrainées par l'institution elle-même sont devenues une source plus importante de revenu pour les banques. Même si le gouvernement a rejeté deux projets de fusion entre des grandes banques, la concentration s'est accrue dans les secteurs des banques, de l'assurance-vie et des assurances multirisques en raison d'une série de fusions et d'acquisitions plus modestes et d'une rationalisation ciblée des secteurs d'activité.

Renforcement des positions financières

Face à ces changements, les institutions bancaires et les régimes de retraite surveillés par le BSIF ont, dans l'ensemble, renforcé leur position financière pendant cette période. Presque toutes les banques surveillées par le BSIF satisfont maintenant à notre norme cible de capitalisation, qui est plus exigeante que les normes internationales minimales établies par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Il en va de même des sociétés de fiducie que nous surveillons. À la fin de l'année, presque toutes les sociétés d'assurances surveillées par le BSIF dépassaient sa cible de capital réglementaire, qui comprend une marge de prudence raisonnable au-delà des seuils de capitalisation.

En plus de présenter des bilans sains, la plupart des institutions du secteur des banques, des institutions de dépôts et de l'assurance-vie ont affiché des bénéfices records, ou presque, au cours des dernières années. Cependant, les résultats du secteur des assurances multirisques continuent de s'affaiblir en raison de facteurs cycliques, du modeste rendement des investissements et de problèmes propres à certains marchés.

Pour évaluer les régimes de retraite qu'il surveille, le BSIF examine notamment les marges de solvabilité. À la fin de 2000, les régimes relevant du BSIF qui affichaient des marges de solvabilité négatives étaient rares, et des programmes étaient déjà en place pour corriger la situation.

La solidité financière actuelle des institutions et des régimes de retraite que surveille le BSIF peut être attribuée à la vigueur de l'économie canadienne ces dernières années et, bien sûr, aux dirigeants et aux instances supérieures de ces entités. Le BSIF a également joué un rôle de soutien, notamment en faisant la promotion de saines pratiques de gestion des risques et en incitant les institutions à consolider leurs niveaux de fonds propres et leurs provisions pour pertes. De plus, conformément à son mandat d'intervention précoce, le BSIF a pris diverses mesures lorsqu'il était d'avis que des institutions ou des régimes de retraite prenaient des risques indus, omettaient de les limiter ou de les contrôler adéquatement, ou s'exposaient à d'éventuels problèmes de solvabilité. Ces mesures ont habituellement encouragé les institutions et les régimes à donner suite à nos préoccupations, et donc à ne plus être visés par notre système de stades d'intervention.

En 1995, le BSIF a amorcé l'élaboration de guides d'intervention[1] à l'intention des institutions et des régimes de retraite qu'il surveille. Ces guides décrivent la façon dont le BSIF répertorie les institutions dont la santé financière était préoccupante ou pourrait le devenir, et son approche pour corriger la situation. Au 31 mars 2001, le BSIF était chargé de surveiller quelque 500 institutions financières et 1 200 régimes de retraite. De ce nombre, 40 entités se retrouvaient à l'un des stades d'intervention, le plus souvent à celui de « préalerte ». Ce chiffre est le plus bas depuis l'instauration des guides d'intervention.

Transformation du BSIF – Suivre le rythme

Pour contribuer comme il l'a fait à la stabilité du secteur financier canadien, le BSIF a constaté qu'il lui fallait remanier bon nombre de ses propres modalités de fonctionnement et activités. L'orientation de ces changements a été étroitement liée aux modifications législatives de 1996, que le BSIF a aidé à façonner.

Après la faillite, ou presque, d'un certain nombre d'institutions financières au début des années 90, le gouvernement fédéral a amorcé un examen de la réglementation et de la surveillance des institutions financières au Canada. Par la suite, en 1996, le BSIF s'est vu confier un mandat plus clair relevant de sa loi habilitante, à partir duquel il a élaboré un énoncé de mission et des objectifs dont on trouvera le résumé plus loin.

Fort d'un mandat mieux défini, le BSIF a amorcé l'élaboration d'un plan stratégique, pris un certain nombre de mesures axées sur la performance et instauré des mécanismes d'évaluation pour suivre ses progrès.

En résumé, la stratégie du BSIF consiste à :

1. surveiller les institutions et les régimes de retraite de manière rentable en ciblant les risques clés et la qualité de la gestion des risques, et en intervenant promptement pour aider à garantir le règlement des problèmes; à cette fin, il s'appuie sur une démarche fondée sur le recours[2] afin de minimiser les ressources affectées à la surveillance;

2. collaborer avec le gouvernement du Canada pour instaurer et améliorer un cadre de réglementation répondant à tout le moins aux normes de pratique acceptées à l'échelle internationale, et pour garantir l'existence d'un système financier sûr et sain offrant des services financiers concurrentiels aux Canadiens;

3. développer et maintenir en poste les ressources humaines nécessaires pour s'acquitter d'un mandat exigeant en mettant en place un cadre de travail ouvert et misant sur la collégialité, en offrant une rémunération concurrentielle, en proposant une formation et des activités de perfectionnement professionnel opportunes et efficaces, et en

1 Le premier guide, à l'intention des institutions de dépôts fédérales, a été publié de concert avec la Société d'assurance-dépôts du Canada.

2 Cette démarche consiste à s'appuyer sur la qualité des fonctions de vérification interne, de gestion des risques et de conformité d'une institution, de même que sur l'opinion du vérificateur externe et de l'actuaire désigné.

assurant l'arrivée constante de personnes ayant une expertise des risques nouveaux pour étoffer l'expertise existante en matière de surveillance et de réglementation;

4. appuyer ses activités de surveillance et de réglementation en disposant d'une information adéquate communiquée en temps opportun et de manière efficiente et sûre à l'aide de la technologie appropriée;

5. développer une réputation d'organisme de surveillance et de réglementation capable de concilier prudence et compétitivité, d'être ferme au besoin, mais toujours soucieux de faire œuvre utile et d'apporter une contribution.

Dans le présent rapport annuel, en introduction pour chacune des grandes sections, nous avons tenté de résumer les progrès du BSIF dans chacun de ces domaines clés au cours de mon mandat au poste de surintendant, et de faire état de façon plus détaillée des changements survenus au cours de l'exercice 2000-2001.

Résultats

Les faits montrent que des progrès appréciables ont été réalisés au cours des sept dernières années.

Le BSIF a mené des sondages auprès des cadres supérieurs du secteur financier, y compris ceux qui travaillent au sein des institutions financières et les professionnels au service du secteur financier. L'enquête réalisée en 2000 montre des améliorations dans la plupart des catégories au cours des deux dernières années et confirme que le BSIF est un organisme de réglementation respecté et qu'il est perçu comme s'acquittant de ses responsabilités courantes de manière compétente.

En 1999, le Fonds monétaire international (FMI) a effectué sa première évaluation de la stabilité du secteur financier d'un pays d'envergure. À cette occasion, il a examiné la mesure dans laquelle le BSIF respecte les normes internationales de pratiques exemplaires. Le FMI a conclu que le BSIF respectait presque toutes ces normes en matière de surveillance des banques et des sociétés d'assurances, et il n'a pas manqué de faire l'éloge des travaux du BSIF et de la stabilité du système financier canadien dans son ensemble.

La Commission de la fonction publique a examiné la mesure dans laquelle le BSIF respecte les principes de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et le Cadre des ressources humaines négocié avec le BSIF en vertu de son protocole d'entente avec la Commission. Le BSIF a toujours été bien noté par la Commission.

En vue de donner suite aux recommandations découlant de ses examens spéciaux, le Bureau du vérificateur général (BVG) a fait le point, dans la première partie de l'an 2000, sur les progrès réalisés par le BSIF. Dans son rapport d'octobre 2000, le vérificateur général conclut que le BSIF a fait des progrès intéressants à l'égard de toutes les recommandations.

Sans négliger l'importance de ces évaluations externes, nous misons également sur la qualité de notre cadre de travail et sur le niveau de satisfaction de nos employés. Les sondages internes réalisés en 1997 et en 1999 montrent

que, même si certaines questions restent à régler, des améliorations considérables ont été apportées au cours de cette période de deux ans et que le niveau de satisfaction des employés s'est nettement accru.

Défis

Malgré les progrès considérables réalisés par le BSIF, la tâche est loin d'être terminée. Le BSIF doit avant tout continuer d'ajouter à ses connaissances et à ses compétences pour être en mesure de s'acquitter avec succès de ses attributions à l'avenir. D'après les participants au plus récent sondage auprès des cadres supérieurs du secteur financier, dont les résultats ont paru en 2000, le BSIF aura fort à faire pour suivre le rythme, ce qui se répercute en permanence sur le perfectionnement professionnel, le recrutement et la gestion des ressources humaines.

La mise en œuvre du Cadre de surveillance du BSIF et l'achèvement de sa méthode fondée sur les cotes constituent d'autres grands défis qui obligent le BSIF à faire preuve d'un jugement plus développé et plus poussé qu'il n'a eu à le faire jusqu'ici.

Dans certains cas, la solidité financière de nombreuses institutions financières canadiennes, et plus particulièrement celle de leurs positions de capital réglementaire, a été atteinte avec l'aide de diverses méthodes de transfert du risque, comme la titrisation, les dérivés du crédit et la réassurance financière. Le succès de ces techniques en situation de crise est encore peu documenté. Les organismes de réglementation doivent s'y intéresser de plus près.

Vu le ralentissement économique en cours et le temps écoulé depuis la dernière récession, le BSIF doit se préparer à une détérioration de son portefeuille d'institutions financières et de régimes de retraite en dépit de sa vigueur actuelle. Il doit demeurer nettement prioritaire de se prémunir contre les difficultés.

L'adoption du projet de loi C-8 se traduira par d'importantes nouvelles tâches pour le BSIF. Il devra notamment élaborer son programme de surveillance des sociétés de portefeuille réglementées et se préparer à accueillir de nouveaux participants dans le système financier, dont certains pourraient présenter un profil de risque plus aigu que les institutions existantes. Au même moment, en vertu du projet de loi C-8, le BSIF a été doté de nouveaux outils pour donner suite aux préoccupations en matière de surveillance, y compris le pouvoir de destituer les administrateurs et les cadres supérieurs d'institutions financières fédérales et d'imposer des pénalités dans certaines circonstances.

Le nouvel Accord de Bâle engendrera également d'importants défis pour les banques et les organismes de surveillance. Même si le BSIF a déjà amorcé ses préparatifs, d'autres travaux s'imposent. Il faudra notamment se consacrer davantage à l'amélioration des règles sur les fonds propres afin d'en assurer l'uniformité pour tous les types d'institutions financières.

Le BSIF a nettement amélioré la qualité de son cadre de travail, mais il peut encore faire davantage pour rehausser la coordination entre les groupes de travail et l'affectation des ressources en fonction des risques au sein du secteur financier.

La technologie constitue également un enjeu de taille pour le BSIF. Tout en établissant les orientations et en améliorant les compétences du personnel, nous avons continué d'exécuter notre Plan stratégique de la gestion et de la technologie de l'information. Il reste toutefois possible de faire en sorte que la technologie contribue à rendre la réglementation et la surveillance encore plus efficientes.

Le dernier défi auquel le BSIF et le gouvernement sont confrontés consiste à faire en sorte que le BSIF demeure suffisamment indépendant pour s'acquitter de ses attributions. Au plan juridique, le BSIF n'est pas un organisme pleinement indépendant. Il constitue un organisme gouvernemental, et le surintendant relève du ministre des Finances. Le BSIF bénéficie d'une certaine indépendance en raison de son statut d'employeur distinct, du rôle limité que joue le Ministre dans la prise de certaines décisions visant une institution donnée et du fait que le mandat du surintendant soit de sept ans et que celui-ci soit nommé à titre inamovible plutôt qu'à titre amovible. En fin de compte, le système fonctionne de façon optimale lorsque tous les intervenants, c'est-à-dire le BSIF, les ministres et les autres organismes, exercent leur jugement de façon appropriée, ce qui a été le cas au cours de mon mandat. L'indépendance de l'organisme de réglementation des institutions financières est une norme internationale de pratique exemplaire dont dépend le succès soutenu du BSIF.

Le mot de la fin

Ce fut pour moi un privilège de servir le Canada en qualité de surintendant des institutions financières. Cette expérience professionnelle des plus riches m'a permis d'affronter des défis de taille, de prendre des décisions difficiles mais intéressantes, et de rencontrer, dans les secteurs public et privé, des gens mémorables. Si les réalisations du BSIF pendant mon mandat au poste de surintendant sont si nombreuses, je le dois en bonne partie à mes collègues du BSIF, qui ont fait preuve d'un engagement remarquable face à l'importante tâche qui nous a été confiée.

Sincèrement,

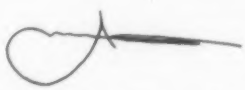

John R.V. Palmer
Surintendant

Rôles et responsabilités >

Le BSIF réglemente et surveille toutes les banques au Canada, de même que l'ensemble des sociétés d'assurances, des sociétés de fiducie et de prêt, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuels et des régimes de retraite fédéraux. Il a été établi en 1987 sous le régime de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières.*

Le BSIF fournit également des services actuariels au gouvernement du Canada et procède à l'examen de certaines institutions financières provinciales en vertu d'ententes fédérales-provinciales ou à titre de mandataire de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

En outre, le BSIF administre les lois suivantes, qui lui confèrent certains pouvoirs :

Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt

Loi sur les associations coopératives de crédit

Loi sur les banques

Loi sur les sociétés d'assurances

Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension

Chacune de ces lois régit la structure et le fonctionnement d'un type d'institution financière fédérale ou encadre les normes des régimes de retraite. Ces diverses lois tiennent compte des particularités des institutions qui y sont assujetties, tout en étant uniformes.

Le BSIF est divisé en quatre secteurs : Surveillance, Réglementation, Soutien spécialisé et Services intégrés. Il compte quelque 400 employés répartis dans des bureaux situés à Ottawa, Toronto, Montréal et Vancouver.

Les activités du BSIF sont surtout financées par les cotisations versées par les institutions en fonction de leur actif, de leur revenu-primes ou du nombre de leurs membres. À cela s'ajoutent des droits perçus en contrepartie de certains services selon une version modifiée du principe de l'utilisateur payeur. Une modeste partie des recettes du BSIF provient des services actuariels fournis au gouvernement du Canada relativement au Régime de pensions du Canada, à la Sécurité de la vieillesse, au Programme de prêts aux étudiants du Canada et à divers régimes publics de retraite et d'avantages sociaux.

Mandat et objectifs >

Le BSIF s'engage à fournir un service professionnel, de haute qualité et rentable. Pour s'acquitter de sa mission de protéger les souscripteurs, les déposants et les participants des régimes de retraite contre les pertes indues, le BSIF promeut et administre un cadre de réglementation qui contribue à la confiance du public dans le système financier. Du même coup, le BSIF veille à ce que le système de réglementation n'empêche pas indûment les institutions d'exercer une concurrence efficace.

Cinq objectifs stratégiques jouent un rôle crucial dans la réalisation de la mission du BSIF :

Confiance du public – Contribuer à la confiance du public en rehaussant la sécurité et la santé du système financier canadien grâce à l'évaluation des risques systémiques et à la promotion de pratiques commerciales et financières saines. Protection contre les pertes indues – Évaluer les risques et les tendances propres aux institutions et intervenir en temps opportun, de manière à réduire au minimum les pertes que pourraient subir les souscripteurs, les déposants et les participants des régimes de retraite. Rentabilité – Entretenir des échanges francs et ouverts avec les parties intéressées sur les coûts et les avantages de notre mandat. Concurrence – Exécuter notre mandat d'organisme de réglementation en tenant compte de la nécessité de permettre aux institutions d'exercer une saine concurrence. Qualité – Assurer un service de haute qualité en fournissant aux employés les outils et la formation professionnelle nécessaires pour qu'ils puissent relever les défis posés par une conjoncture qui change rapidement.

Survol historique du BSIF >

Fin du XIXe siècle

Le Bureau du surintendant des assurances, devenu par la suite le Département des assurances, voit le jour.

1925

Le Bureau de l'inspecteur général des banques est mis sur pied.

1967

Le ministre des Finances dépose un projet de loi créant la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

Milieu des années 80

La concurrence internationale de plus en plus vive, la faillite de deux banques canadiennes et l'enquête à cet égard menée par l'honorable Willard Z. Estey montrent que le Canada doit modifier son approche à l'égard des risques que présentent les marchés financiers.

Juillet 1987

Le gouvernement du Canada édicte la *Loi sur les institutions financières et modifiant le système d'assurance-dépôts* et la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*. Cette dernière prévoit la fusion du Département des assurances et du Bureau de l'inspecteur général des banques pour constituer le BSIF, qui est chargé de surveiller et de réglementer l'ensemble des institutions financières et des régimes de retraite fédéraux.

Mai 1996

Le projet de loi C-15 reçoit la sanction royale. Cette nouvelle loi précise que le BSIF doit avant tout aider à minimiser les pertes pour les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite, et contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien.

LE PRINCIPAL DÉFI POUR LE BSIF DANS L'EXÉCUTION DE SON PLAN STRATÉGIQUE A TRAIT AUX RESSOURCES HUMAINES. IL LUI FAUT DISPOSER D'EMPLOYÉS AYANT UNE CONNAISSANCE À JOUR ET POUSSÉE DU SECTEUR FINANCIER, AINSI QUE DES ACTIVITÉS, DES PRODUITS, DES RISQUES ET DES TECHNIQUES DE GESTION DE CES DERNIERS QUI CARACTÉRISENT LE SECTEUR, ET LES JUMELER À DES GENS AYANT UNE EXPÉRIENCE DE LA SURVEILLANCE ET DE LA RÉGLEMENTATION, CE QUI EST ESSENTIEL À LA RÉALISATION DE SES OBJECTIFS. POUR ATTIRER, CONSERVER ET AMÉLIORER LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES REQUISES, ET POUR ÊTRE EN MESURE DE GÉRER SON EFFECTIF DE MANIÈRE PLUS EFFICACE, LE BSIF A APPORTÉ CERTAINS CHANGEMENTS, DONT QUELQUES-UNS CONSTITUENT DES INNOVATIONS POUR LA FONCTION PUBLIQUE CANADIENNE. IL A NOTAMMENT :

Rechercher l'excellence >

- combiné plus de 20 systèmes de classification de la paie distincts en un seul système de classification universelle qui régit tous les employés du BSIF, ce qui a permis d'instaurer la parité salariale entre les employés et facilite la mutation du personnel d'un poste à l'autre ;

- conclu avec la Commission de la fonction publique un protocole d'entente lui permettant de gérer son effectif d'après un cadre de gestion des ressources humaines répondant à ses besoins tout en reflétant les valeurs et les objectifs de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* ;

- créé un système de rémunération plus souple assorti de niveaux généralement semblables à ceux d'autres ministères et organismes fédéraux, mais aussi de la latitude requise pour aller au-delà des normes gouvernementales afin d'acquérir des compétences spécialisées très recherchées ;

- instauré, avec l'appui des syndicats, un régime de rémunération au rendement en vertu duquel les employés à tous les niveaux peuvent se mériter des primes annuelles ;

- mené deux sondages auprès des employés, le premier en 1997 et le deuxième en 1999, pour mesurer la satisfaction de l'effectif et recenser des façons d'améliorer l'efficacité et la satisfaction au travail ;

- élaboré et mis en place une stratégie dynamique de recrutement à l'intention des personnes les plus susceptibles d'être attirées par les avantages particuliers qu'offre le BSIF, y compris un travail intéressant, des occasions d'apprentissage uniques et une attitude progressive à l'égard de l'équilibre entre les obligations professionnelles et familiales ;

- mis sur pied une Division du perfectionnement professionnel et de la formation, qui offre un ensemble complet de programmes de formation axés sur les compétences dont le BSIF a besoin.

Les résultats sont encourageants. Les taux de roulement ont chuté et des professionnels très compétents du secteur privé et d'autres organismes gouvernementaux se tournent vers le BSIF, à la recherche de nouveaux défis.

Évolution de la situation en 2000-2001
Formation, recrutement et planification de la relève >

Au nombre des progrès réalisés par le BSIF en 2000-2001, citons l'élaboration de profils de compétences du personnel, de manière à doter la Division du perfectionnement professionnel et de la formation d'un étalon des connaissances et des compétences pour chaque poste.

Au cours de cette période, le BSIF a continué d'ajuster sa méthode de recrutement pour combiner les évaluations des compétences techniques et d'aspects davantage liés aux comportements. Des outils de sélection fondés sur les comportements ont été développés pour aider les gestionnaires à évaluer et à choisir les candidats répondant le mieux aux besoins actuels et futurs du BSIF quant à leur capacité de faire preuve de leadership et à leur bagage de compétences clés.

En 2000-2001, le BSIF a offert à ses employés 155 cours et colloques différents et s'est efforcé de proposer des occasions de formation axées sur les besoins, opportunes et étroitement liées à ses profils de compétences. C'est ainsi que les employés ont pu d'abord acquérir des compétences et des connaissances nécessaires dans le cadre de leur poste actuel, pour ensuite participer à des activités d'apprentissage davantage axées sur le perfectionnement.

En 2000-2001, le BSIF a élaboré un programme de formation sur trois ans pour le Secteur de la surveillance. Le Programme de formation en surveillance propose des cours regroupés en fonction de compétences techniques et comportementales que les employés commencent à suivre lorsqu'ils assument des tâches de surveillance. Les gestionnaires et les employés utilisent le Programme comme un outil pour planifier les besoins de formation de chacun pour l'année qui vient. Au cours des deux à trois prochaines années, des programmes de formation semblables seront élaborés pour les autres secteurs du BSIF.

On a procédé à la planification formelle de la relève pour les principaux postes de direction, ce qui a permis de recenser les besoins nouveaux en matière de relève et les compétences de base en leadership nécessaires pour réaliser les objectifs stratégiques du BSIF. Les conclusions permettront au BSIF de gérer la formation de ses prochains dirigeants dans le contexte de la planification des activités en élaborant des stratégies de talent, en évaluant les lacunes possibles de l'organisation, en comblant ces dernières et en établissant des plans d'action en matière de perfectionnement, d'encadrement, de planification de la relève et d'embauche.

LES FAÇONS DONT LE BSIF SURVEILLE LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET LES RÉGIMES DE RETRAITE QUI RELÈVENT DE SA COMPÉTENCE SONT DÉTERMINANTES POUR SON EFFICACITÉ. LE BSIF A ABSOLUMENT BESOIN D'UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE EFFICACE POUR RÉALISER SON OBJECTIF DE CONTRIBUER À LA CONFIANCE DU PUBLIC DANS LE SYSTÈME FINANCIER CANADIEN. EN PLUS D'ÊTRE PRATIQUES ET EFFICIENTES, CES MÉTHODES DOIVENT ÊTRE COMPATIBLES AVEC LES NORMES INTERNATIONALES DE PRATIQUES EXEMPLAIRES ET ADAPTÉES AU SECTEUR FINANCIER CANADIEN. ELLES DOIVENT AUSSI FACILITER UNE INTERVENTION RAPIDE LORSQUE DES PROBLÈMES SURVIENNENT, SANS ÊTRE TROP IMPORTUNES. LE BSIF A PRIS UN CERTAIN NOMBRE DE MESURES À CETTE FIN :

Exercer une surveillance plus efficace >

Une approche interventionniste mais équilibrée >

- comme on l'a vu, le BSIF a publié des guides d'intervention pour différents types d'institutions financières, et il a commencé à utiliser ses outils de surveillance en accord avec ces documents ;

- il a repensé en profondeur son approche à l'égard de la surveillance des régimes de retraite en insistant davantage sur la solvabilité que sur la conformité pour faire une plus grande place à la protection des prestations auxquelles les participants des régimes de retraite ont droit ; cela a donné lieu à une surveillance des régimes de retraite fondée sur les risques, qui comporte des analyses financières plus poussées, l'emploi de tests de préalerte, des examens sur place améliorés et une intervention rapide ;

- il a mis sur pied une Division des pratiques de réglementation et de surveillance pour revoir ses méthodes de surveillance, étudier l'évolution des méthodes d'autres organismes de surveillance de premier plan et recommander la modification de sa façon de faire ;

- les recherches effectuées par la Division des pratiques de réglementation et de surveillance, en étroite collaboration avec le personnel du Secteur de la surveillance, ont donné lieu à la publication, en 1999, du nouveau Cadre de surveillance du BSIF, qui prévoit une démarche améliorée axée sur les risques qui met l'accent sur l'analyse des activités d'envergure et des principaux risques, de même que sur l'évaluation des contrôles internes et des autres facteurs d'atténuation des risques au sein d'une institution ;

- il a amorcé la mise au point d'un système de cotes en marge du nouveau Cadre de surveillance ; ces cotes seront transmises aux dirigeants et aux administrateurs des institutions financières pour les aider à comprendre la signification des résultats des activités de surveillance du BSIF et comment leur institution se compare à ses pairs ;

- la fonction de surveillance a été réorganisée, et un Secteur de la surveillance a été mis sur pied pour réduire le chevauchement et le double emploi, et mieux cibler les ressources. Au nombre des modifications, citons l'intégration des fonctions d'examen et de surveillance, la nomination d'un gestionnaire chargé des relations avec chaque institution pour mieux coordonner les activités du BSIF à l'endroit de chacune d'elles, et la formation de groupes de conglomérats pour concentrer l'expertise nécessaire à la surveillance des institutions les plus grandes et les plus complexes ; des groupes chargés de cibler les institutions de petite et moyenne tailles ont également été créés ;

> un nouveau Secteur du soutien spécialisé (voir page 21) a été établi pour mobiliser les compétences spécialisées nécessaires pour aider les employés du BSIF affectés à la surveillance et à la réglementation à faire leur travail. Les spécialistes du BSIF collaborent étroitement avec le personnel du Secteur de la surveillance pour examiner les activités des institutions financières.

Ces changements aident le BSIF à suivre l'évolution des institutions et des régimes de retraite qu'il surveille. Il s'est doté d'un système de mesures et d'évaluations pour mener ses activités de surveillance conformément à ses guides d'intervention, et de manière uniforme et équilibrée. Les résultats montrent que le BSIF intervient rapidement lorsque des problèmes deviennent apparents et qu'il sert de catalyseur pour inciter les administrateurs et les dirigeants à adopter des correctifs. Le Cadre de surveillance et les examens de surveillance plus ciblés qui en découlent se traduisent, de façon générale, par des conclusions de surveillance plus utiles qui corrigent souvent les lacunes des pratiques de gestion des risques et des contrôles internes.

Évolution de la situation en 2000-2001

Exécution du Cadre >

Au cours du dernier exercice, l'exécution du Cadre de surveillance a été la priorité du BSIF en matière de surveillance. En vertu du Cadre, il faut évaluer l'équilibre entre les risques assumés par une institution et la qualité des mesures prises par cette dernière pour mesurer, gérer et atténuer les risques. L'exécution du Cadre a été un défi de taille qui nécessitait une connaissance plus poussée qu'auparavant des institutions financières et de leurs activités, des risques et des pratiques de gestion de ces derniers. Des progrès considérables ont été faits. On a mis beaucoup de temps et d'effort pour veiller à ce que le personnel du Secteur de la surveillance comprennent bien, et de façon uniforme, le Cadre, de même que les documents et les analyses nécessaires à son fonctionnement efficace. La coordination des activités des secteurs de la Surveillance et du Soutien spécialisé, pour faire en sorte que les ressources disponibles pour la conduite des examens soient affectées de la manière la plus efficiente et la plus efficace possible, a également été déterminante.

Le cadre d'analyse a notamment débouché sur un plus grand nombre de conclusions et de recommandations de surveillance à l'intention de certaines institutions, ce qui montre l'importance d'établir l'ordre de priorité des recommandations pour que nous communiquions clairement aux administrateurs et aux dirigeants celles que nous jugeons les plus importantes. Dans bien des cas, ces recommandations et exigences ont donné lieu à une nette amélioration du fonctionnement des institutions. Il est également clair que le nouveau Cadre aide le BSIF à reconnaître plus aisément les institutions qui fonctionnent bien et à se consacrer plus efficacement à l'obtention de résultats lorsque d'importantes lacunes sont constatées.

Au cours de l'année, cinq institutions ont nécessité une surveillance plus étroite, de sorte qu'elles ont été classées à l'un des stades décrits dans les guides d'intervention du BSIF. En outre, 28 institutions ont suffisamment amélioré leurs contrôles ou d'autres aspects pour ne plus être répertoriées à l'un de ces stades.

Pour suivre le déroulement de l'exécution du Cadre, la Division de l'assurance de la qualité et des normes de rendement a examiné le principal document du Cadre utilisé aux fins d'analyse, le Sommaire de l'évaluation des risques (SER). Cet examen, dont il sera question plus loin, a débouché sur un certain nombre de conclusions utiles pour améliorer la qualité et l'uniformité de l'analyse des risques qu'effectue le BSIF au sein des institutions.

Le Secteur de la surveillance et la Division des pratiques de réglementation et de surveillance ont poursuivi l'élaboration de la méthode des cotes. Des critères permettant d'évaluer l'efficacité des méthodes de gestion et d'atténuation des risques sont en voie d'élaboration en consultation avec l'industrie. La version initiale des critères a fait l'objet d'un projet pilote auprès de certaines institutions pendant l'exercice 2000-2001, et un deuxième projet pilote se déroulera au cours de la prochaine année. Le BSIF prévoit d'amorcer la mise en place des cotes au cours du cycle de surveillance de 2002-2003. Lorsque ce nouveau mécanisme sera en place, une institution se verra communiquer sa cote de risque composite et une cote globale à l'égard des fonctions pertinentes de contrôle de gestion des risques dont traite le Cadre de surveillance. Toutefois, pour préserver la capacité du BSIF d'exécuter efficacement son mandat d'intervention précoce, la loi interdira aux institutions financières de divulguer leurs cotes.

Les exigences du nouveau cadre de surveillance font que le BSIF doit doter certains postes vacants depuis longtemps dans le Secteur de la surveillance, et des efforts énergiques lui ont permis de recenser des candidats compétents, à l'interne et à l'extérieur. Le recrutement demeure une priorité de tous les instants. On a également procédé à un examen des niveaux de dotation pour s'assurer que les ressources de surveillance mobilisées par le BSIF sont adéquates en fonction des risques tant systémiques que propres à une institution. À la suite de cet examen, on a décidé d'accroître l'effectif du Groupe des conglomérats. Cela sera fait sur deux ans et englobera l'affectation à temps plein d'un gestionnaire du BSIF chargé des relations avec chacune des grandes institutions qu'il surveille.

Bâtir l'organisation >

LE BSIF A ÉTÉ MIS SUR PIED EN 1987 POUR CENTRALISER LA SURVEILLANCE DES BANQUES, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET DE PRÊT, DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE-VIE, DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES MULTIRISQUES, DES CENTRALES DE CAISSES DE CRÉDIT ET DES RÉGIMES DE RETRAITE. EN 1994, LA RÉGLEMENTATION ET LA SURVEILLANCE DE CES TYPES D'INSTITUTIONS RELEVAIENT TOUJOURS DE DIVISIONS DISTINCTES DU BSIF. LA SURVEILLANCE DE CERTAINES INSTITUTIONS COMPORTAIT UN CONTRÔLE À DISTANCE ET UN EXAMEN SUR PLACE. LES TÂCHES ÉTAIENT EXÉCUTÉES PAR DES DIVISIONS DISTINCTES, CE QUI ENGENDRAIT DES PROBLÈMES DE COORDINATION. LA SPÉCIALISATION AU SEIN DU BSIF ÉTAIT DE NATURE SECTORIELLE ET, AU-DELÀ DES FONCTIONS ACTUARIELLES ET COMPTABLES, LE BSIF COMPORTAIT PEU DE SPÉCIALISTES.

Jumeler les attributions et les ressources >

Pour corriger ces problèmes et d'autres, le BSIF a été réorganisé en plusieurs étapes. Cette réorganisation a :

> créé un Secteur de la réglementation, dont relèvent toutes les exigences réglementaires pour l'ensemble des institutions financières ;

> créé un Secteur de la surveillance, chargé de la surveillance de toutes les institutions financières et regroupant les fonctions de surveillance à distance et sur place ;

> confié à un seul gestionnaire chargé des relations avec une institution donnée toutes les fonctions de surveillance visant cette dernière ;

> établi des Groupes des conglomérants au sein du Secteur de la surveillance pour composer avec les exigences particulières des groupes financiers complexes et de grande taille œuvrant dans plus d'un secteur et qui relèvent souvent de plusieurs administrations sur le plan juridique ;

> établi un Secteur du soutien spécialisé, qui regroupe à l'heure actuelle des spécialistes de huit domaines chargés de fournir une expertise fonctionnelle au personnel des secteurs de la Surveillance et de la Réglementation du BSIF ;

> centralisé tous les services internes auprès du Secteur des services intégrés pour accroître l'efficience et l'efficacité à l'échelle de l'organisation.

Ces changements ont eu pour résultat net de réduire le chevauchement et le double emploi au sein du BSIF, d'améliorer les communications et la coordination entre les employés et d'ajouter à l'expertise mobilisée pour réglementer et surveiller les institutions financières et les régimes de retraite.

Évolution de la situation en 2000-2001
Bâtir le secteur du soutien spécialisé >

C'est en 2000-2001 que plusieurs des divisions du Secteur du soutien spécialisé du BSIF ont été actives pendant un premier exercice complet. On a ajouté à l'expertise du Secteur au moyen de mutations à l'interne et du recrutement auprès du secteur privé. Pour accroître la synergie, deux divisions ont été fusionnées pour créer la Division des pratiques comptables et de l'information financière, et le Bureau de l'actuaire en chef a été formellement rattaché au Secteur.

L'un des rôles clés du Secteur consiste à fournir un soutien permanent à l'égard des questions de surveillance et de réglementation. Le gros de ce soutien prend la forme de la participation de plusieurs divisions, comme celles du Risque de crédit et des Marchés de capitaux à l'examen périodique sur place des institutions. À cela s'ajoute la prestation d'une aide thématique ou visant une opération donnée. D'importants progrès ont été accomplis au cours de l'année pour développer des méthodes permettant d'évaluer les mécanismes d'atténuation des risques des institutions, comme dans le cas du risque de crédit et du risque opérationnel relié à la technologie de l'information.

Beaucoup de travail a été fait au cours de la période au chapitre des lignes directrices sur le capital des institutions financières. Par exemple, des exigences ont été établies à l'égard des fonds distincts des assureurs-vie, et la ligne directrice détaillée régissant les institutions de dépôts a été mise à jour. L'élaboration de nouveaux tests du capital des assureurs multirisques, de concert avec les organismes provinciaux de réglementation et de l'industrie, et la révision des exigences relatives au capital des assureurs-vie se poursuivent.

Le dialogue avec l'industrie s'est également poursuivi sous diverses formes, notamment à l'aide de présentations à des groupes de l'industrie au sujet de questions touchant le respect de la réglementation, la divulgation de l'information et la gestion des risques. Pour la première fois, le BSIF et l'Institut Canadien des Actuaires ont organisé un colloque sur l'interprétation des provisions techniques à l'intention des analystes, des agences de notation et des investisseurs institutionnels.

Des efforts substantiels ont été déployés pour promouvoir les normes internationales de réglementation grâce à la participation aux travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance et de l'Instance conjointe. À cela s'ajoutent de nombreuses initiatives, tant au Canada que sur la scène internationale, sur l'établissement de normes comptables et actuarielles. Par exemple, le BSIF a participé à l'élaboration du document de travail international sur la comptabilisation de la juste valeur des contrats d'assurance, sur la

comptabilisation des instruments financiers et sur les nouvelles normes actuarielles canadiennes pour l'évaluation du passif des assureurs-vie.

L'examen et la rationalisation de l'information que le BSIF recueille auprès des institutions se sont amorcés au cours de l'année. L'élimination ou l'amélioration de plusieurs relevés non financiers figurent parmi les premiers résultats. On a également consulté l'industrie à l'égard d'un système de pénalités pour dépôt tardif ou erroné dont on fera l'essai au cours du prochain exercice.

L'évolution rapide de l'industrie demeurera un défi pour les spécialistes du BSIF. Il faut identifier les produits, les instruments de capital et les mécanismes de transfert des risques nouveaux, en vue d'en évaluer les répercussions d'ordre prudentiel. Des modifications législatives ajouteront à la souplesse d'organisation des institutions financières, ce qui obligera le BSIF à repenser ses besoins en matière de rapports financiers, ses exigences de capital et ses méthodes d'évaluation des risques. Des facteurs comme l'utilisation accrue de modèles à titre d'outils de gestion des risques et de fondement du calcul des exigences de fonds propres ont accru la complexité des travaux du BSIF et nécessitent une expertise spécialisée.

Renforcer la gestion et la technologie de l'information >

Au cours de l'exercice, le BSIF a fait d'importants progrès pour mettre en place son Plan stratégique de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI-TI) et pour adopter les lignes directrices du Conseil du Trésor du Canada à l'égard de l'initiative Gouvernement en direct.

Au nombre des principales réalisations dans le domaine, citons la mise en place d'une infrastructure de GI-TI très accessible et plus centralisée, et l'utilisation accrue des technologies Internet pour des applications internes et externes. Le BSIF a également poursuivi les progrès dans d'autres domaines, notamment en améliorant la sécurité globale de l'information et la consolidation des banques de données. Le remaniement des sites Intranet et Web du BSIF a facilité l'élargissement de la gamme de services offerts en direct et accru la capacité d'échanger de l'information à l'interne et à l'extérieur.

Contribuer aux règles

LE BSIF A PRIS D'IMPORTANTES MESURES POUR ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DU CADRE DE RÉGLEMENTATION À L'INTÉRIEUR DUQUEL LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET LES RÉGIMES DE RETRAITE FÉDÉRAUX DOIVENT ÉVOLUER. CE CADRE ENGLOBE LA LÉGISLATION, LA RÉGLEMENTATION ET DIVERSES CONSIGNES ÉMANANT DU BSIF. LA LÉGISLATION ET LA RÉGLEMENTATION SONT ÉLABORÉES DE CONCERT AVEC LE MINISTÈRE DES FINANCES.

Bâtir une capacité de réglementation solide >

Une importante première étape pour renforcer le cadre réglementaire consistait à accroître la capacité des fonctions de réglementation propres au BSIF.

> Depuis 1995, le BSIF participe plus activement à la conception et à l'élaboration des dispositions législatives, plus particulièrement celles qui rejoignent plus directement son mandat d'ordre prudentiel, et aux initiatives législatives plus techniques. Ce rôle élargi et les compétences que le BSIF a développées pour s'en acquitter lui ont permis de contribuer de façon substantielle à des modifications de la législation régissant les institutions financières et à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, en plus d'appuyer les activités du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien.

> Comme on l'a vu, le BSIF a combiné les fonctions stratégiques de plusieurs divisions sectorielles pour mettre sur pied le Secteur de la réglementation, dont relèvent toutes les activités de réglementation du BSIF, y compris le soutien législatif fourni au ministère des Finances.

> Dans le cadre de ses rapports avec plus de 500 institutions et 1 200 régimes de retraite, le BSIF prend de nombreuses décisions de réglementation et de surveillance, lesquelles sont souvent complexes et de nature à créer des précédents. Pour veiller à ce que les décisions les plus difficiles s'appuient sur des précédents et à ce que le caractère novateur des nouvelles décisions soit pleinement pris en compte, une Section des précédents a été établie au sein de la Division de la législation pour faire le suivi et la catalogage des décisions clés. Cela améliore à la fois la qualité et la rapidité du processus décisionnel du BSIF.

Évolution de la situation en 2000-2001
Régie d'entreprise >

En 2000-2001, le BSIF a ébauché un *Document de référence pour l'évaluation de la régie d'entreprise des institutions financières fédérales*, qui a été publié après la fin de l'exercice afin que les institutions puissent le commenter. Ce document est conçu pour aider les surveillants du BSIF à évaluer l'efficacité de la régie d'entreprise, dans le cadre du programme de surveillance.

On convient, dans le document de référence, que les pratiques de régie d'entreprise des institutions financières fédérales se sont généralement améliorées ces dernières années et que, dans bien des cas, elles satisfont à des normes rigoureuses. On reconnaît en outre que chaque institution décidera de la façon dont elle abordera la régie d'entreprise. Lorsqu'ils évalueront les pratiques de régie, les surveillants tiendront compte de la taille, de la complexité et de la nature des activités importantes de l'institution financière, de même que des risques qui s'y rattachent, et modifieront leurs attentes en conséquence.

L'élaboration de ce document de référence traduit le rôle déterminant des pratiques efficaces de régie d'entreprise dans la promotion des intérêts des déposants et des souscripteurs. Le recours du BSIF à une régie d'entreprise efficace réduit la nécessité de mesures de surveillance plus importunes. Le document de référence donne des exemples de pratiques exemplaires de régie d'entreprise que le BSIF a observées lui-même ou tirées d'autres sources.

La diffusion de cette ébauche, à laquelle on mettra la dernière main à l'automne 2001, permet au BSIF de faire preuve d'une plus grande transparence quant à la façon dont il évalue l'efficacité des pratiques des administrateurs et des cadres supérieurs.

Élaboration de la politique du secteur financier >

Au cours du dernier exercice, le BSIF a consacré d'importantes ressources à l'élaboration et à l'amélioration du projet du loi C-8, de même qu'à la réglementation pertinente.

Même si le BSIF a toujours appuyé l'élaboration de la politique du secteur financier et l'examen de la législation et de la réglementation régissant les institutions financières fédérales, il est de plus en plus chargé d'élaborer des propositions stratégiques, législatives et réglementaires qui se rapportent à des questions étroitement liées à son mandat. Ce rôle élargi a permis au BSIF d'utiliser sa vaste connaissance des enjeux du secteur financier pour soutenir plus efficacement les initiatives stratégiques du gouvernement qui peuvent avoir un impact significatif sur la façon dont le BSIF s'acquitte de son mandat.

Projet de loi C–8 >

Le nouveau cadre réglementaire exposé dans le projet de loi C-8, qui a reçu la sanction royale en juin 2001, constitue un changement de taille au chapitre de la politique régissant les institutions financières fédérales. Cette législation découle d'une décision liée à la politique publique, à savoir instaurer un cadre plus concurrentiel grâce à libéralisation des activités dans de nombreux domaines. Au cours de l'année, le BSIF a contribué à l'élaboration du nouveau cadre sous l'angle de la politique et de la législation traitant des préoccupations d'ordre prudentiel.

Plusieurs initiatives, comme la possibilité de créer des banques à participation restreinte et plus petites, le régime des sociétés de portefeuille et le net assouplissement des règles sur les placements, pourraient engendrer de nouveaux défis de surveillance et, en bout de ligne, modifier le profil de risque du secteur financier. La réaction du BSIF à ces défis et son rôle dans la mise en œuvre de la nouvelle législation seront guidés par son mandat, en vertu duquel il doit notamment tenir compte du besoin pour les institutions financières de prendre des risques raisonnables pour livrer une concurrence efficace. Du même coup, le projet de loi C-8 confère au BSIF des pouvoirs additionnels pour donner suite aux problèmes de surveillance. Il pourra notamment destituer les administrateurs et les cadres supérieurs des institutions financières fédérales et imposer des pénalités dans certaines circonstances.

LE BSIF ÉVALUE CONSTAMMENT SES ACTIVITÉS POUR EN GARANTIR LA PERTINENCE DANS LE CONTEXTE ACTUEL ET VEILLER À CE QU'ELLES SOIENT NON SEULEMENT EFFICACES, MAIS AUSSI UTILES POUR LE PUBLIC ET LES INSTITUTIONS FÉDÉRALES RÉGLEMENTÉES. À CETTE FIN, IL A LANCÉ PLUSIEURS INITIATIVES POUR MAINTENIR ET AMÉLIORER LES SERVICES À SES INTERVENANTS. IL A NOTAMMENT :

Améliorer le service aux intervenants >

- mis sur pied un programme actif de communication et d'allocutions pour sensibiliser les Canadiens et les Canadiennes à ce dont ils peuvent s'attendre de notre système de réglementation et de surveillance prudentielles, et à ses limites ;

- été l'un des premiers organismes de réglementation du secteur financier à se doter d'un site Web, lequel est devenu un outil de plus en plus important pour informer les intervenants au sujet des activités du BSIF ;

- adopté une politique en vertu de laquelle, avec les associations de l'industrie représentant les institutions qu'il surveille, il passe en revue chaque année son budget et ses plans d'activité pour donner à ceux qui cotisent à ses dépenses l'occasion de se faire entendre.

Évolution de la situation en 2000-2001

Présomption d'agrément

Le BSIF est tenu d'approuver de nombreuses opérations effectuées par les institutions financières, ou d'en recommander l'approbation par le ministre des Finances. Au cours des sept dernières années, le nombre d'opérations à approuver est passé d'environ 200 à plus de 700 par année en 2000-2001, et ce nombre continue d'augmenter. Ces chiffres comprennent notamment des opérations complexes et comportant de nombreuses étapes, ainsi que des initiatives de taille comme des projets de démutualisation. Le BSIF a cherché à absorber l'augmentation de cette charge de travail sans augmenter l'effectif de la Division de l'enregistrement et des approbations. Il a également cherché à hausser le niveau de service et à accélérer le traitement des demandes en remaniant le processus d'approbation. À cet égard, il a lancé, en octobre 2000, un projet pilote de huit mois pour préparer la mise en place d'un système rationalisé de présomption d'agrément qui prendra effet lorsque le projet de loi C-8 entrera en vigueur, à l'automne 2001. Les modifications prévues par la nouvelle législation qui pourraient accélérer la procédure d'approbation visent 25 opérations que les institutions financières doivent faire approuver par le surintendant en vertu, selon le cas, de la *Loi sur les banques*, de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*, de la *Loi sur les sociétés d'assurances* ou de la *Loi sur les associations coopératives de crédit*.

En vertu du régime de présomption d'agrément, lorsqu'une institution soumettra une demande au BSIF, le surintendant disposera d'un délai de 30 jours pour soulever des préoccupations, solliciter des précisions ou signaler la prolongation de ce délai. À défaut, l'opération sera réputée avoir été approuvée. Le surintendant pourra aussi sanctionner ou rejeter explicitement la requête avant la fin du délai de 30 jours.

Une note d'orientation concernant le projet pilote sur la présomption d'agrément et une annexe sur les exigences documentaires concernant les 21 types de requêtes évaluées au cours du projet pilote ont été affichées sur le site Web du BSIF pour aider les requérants. Les requêtes les plus fréquentes reçues au cours du projet pilote portaient sur le traitement des données à l'étranger, de même que sur l'achat ou le rachat d'actions.

Au 31 mai 2001, 91 demandes avaient fait l'objet d'un suivi comme si la nouvelle législation était en vigueur. Les deux tiers de ces demandes ont été traitées dans le délai de 30 jours. Les délais plus longs dans les autres cas étaient surtout attribuables au fait que les requérants ont tardé à fournir les renseignements demandés ou que l'opération en question faisait partie d'un projet de plus grande envergure à l'égard duquel un délai de traitement supérieur à 30 jours a été demandé.

Les renseignements sur le site Web au sujet du mécanisme de présomption d'agrément seront mis à jour pour refléter les leçons apprises et couvriront d'autres types d'approbations qui ne faisaient pas partie du projet pilote, mais dont traite la nouvelle législation. Jusqu'ici, les résultats du projet pilote montrent que le BSIF est prêt à administrer le nouveau mécanisme de présomption d'agrément, qui accroîtra la transparence des exigences en matière d'information et accélérera le traitement des demandes.

Rationalisation des consignes >

Depuis sa création en 1987, le BSIF a produit de nombreux documents en réponse à des demandes d'information précises de la part des institutions financières fédérales réglementées. Ces documents comprennent des lignes directrices, des bulletins, des notes d'orientation, des documents de travail, des guides de surveillance, des guides d'instructions et des avis. Au fil du temps, les distinctions entre ces catégories se sont brouillées, de sorte que l'objet des documents perdait parfois de sa clarté.

Pour corriger ce problème, le Secteur de la réglementation a amorcé au cours de l'exercice l'élaboration d'un cadre transparent et convivial devant regrouper les consignes destinées à nos intervenants. Les nouvelles catégories, qui devraient figurer sur le site Web du BSIF avant la fin de 2001, aideront les utilisateurs à trouver les documents d'orientation qui les intéressent. Des améliorations du site Web, notamment des fonctions de recherche améliorées et une barre de navigation repensée, aideront également les utilisateurs à trouver rapidement l'information dont ils ont besoin.

Site Web >

En 2000, le BSIF a repensé son site Web, dont la version remaniée a été lancée en septembre dernier. Le nouveau site rehausse la transparence des activités du BSIF et exploite davantage la capacité de cet outil de communiquer aisément de l'information à un large auditoire de manière rentable. Des améliorations du site seront apportées de façon périodique, la prochaine vague de changements étant prévue pour la fin de 2001 en marge du projet de rationalisation des consignes (voir la section qui précède).

Dans sa nouvelle présentation, le site offre de nombreuses nouvelles fonctions, y compris une section sur les données financières de chaque institution, une fonction d'abonnement qui permet d'être informé automatiquement de l'affichage de nouveaux documents importants sur le site, de même qu'une rubrique « Enjeux », qui traite des documents importants affichés récemment.

L'achalandage du nouveau site augmente de façon soutenue depuis son lancement. Le BSIF y accueille près de 1 000 visiteurs par jour. La très grande majorité sont de la région de Toronto puis, dans l'ordre, d'Ottawa, de Vancouver et de Montréal. Les usagers des institutions financières interviennent pour 65 p. 100 de l'achalandage, contre 18 p. 100 pour le gouvernement. On comptait quelque 900 abonnés à la fin de mars 2001.

Circulaire de préavis >

Il est interdit aux entités non réglementées d'exercer leur activité au Canada sous une dénomination sociale qui donnerait à penser qu'elles sont assujetties à la législation fédérale régissant les institutions financières. En outre, une institution financière étrangère ne peut exercer au Canada les activités d'une institution financière que si elle est agréée en vertu de la *Loi sur les banques* ou de la *Loi sur les sociétés d'assurances*.

Le BSIF émet un avis lorsqu'une institution financière canadienne ou étrangère semble exercer une activité financière non autorisée et, au besoin, il affiche leur raison sociale sur son site Web pour informer le public et pour inciter l'entité en question à mettre fin à cette activité.

Les circulaires de préavis sont également postées aux institutions financières, aux organismes canadiens et étrangers de réglementation et aux membres du public qui le désirent. Les personnes qui souhaitent recevoir ces circulaires peuvent communiquer avec la Division de la conformité du BSIF, à Toronto, dont on trouvera l'adresse postale à la rubrique Information des consommateurs du présent rapport.

Agence de la consommation en matière financière du Canada >

Lorsque le projet de loi C-8 entrera en vigueur, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada verra le jour. Cette dernière devra notamment établir un service téléphonique sans frais par le biais duquel les consommateurs pourront obtenir des renseignements sur les différents types d'institutions qui composent le secteur des services financiers canadien.

Parce que le BSIF aide les clients qui ont des plaintes ou des demandes de renseignements, il collabore étroitement avec l'équipe de transition qui aidera l'Agence à entreprendre ses activités, probablement à l'automne 2001. Lorsque l'Agence sera en place, le rôle du BSIF auprès des consommateurs se limitera à répondre aux plaintes et aux demandes de renseignements au sujet des régimes de retraite fédéraux réglementés et des questions relevant du rôle du BSIF à titre d'organisme fédéral de réglementation et de surveillance à caractère prudentiel.

Passage à la comptabilité d'exercice >

Au cours de l'exercice, le BSIF est passé d'une version modifiée de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice dans le cadre de la Stratégie d'information financière du Conseil du Trésor du Canada. Le BSIF est l'un des premiers organismes gouvernementaux de petite taille à faire cette transition, qui favorisera une meilleure gestion financière à l'échelle de l'organisation et aidera les intervenants à mieux comprendre la situation financière et les résultats du BSIF. Le présent rapport renferme des états financiers vérifiés établis selon la comptabilité d'exercice.

ALORS QUE LE CHANGEMENT AU SEIN DES INDUSTRIES CANADIENNE ET MONDIALE DES SERVICES FINANCIERS NE CESSE DE S'ACCÉLÉRER, LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION, ET CEUX AUXQUELS ILS DOIVENT OU DEVRAIENT RENDRE DES COMPTES, DOIVENT ÉVALUER DANS QUELLE MESURE ILS SUIVENT CES CHANGEMENTS. EN QUALITÉ D'ORGANISME DU GOUVERNEMENT, LE BSIF DOIT RENDRE DES COMPTES DE DIVERSES FAÇONS, NOTAMMENT PAR LE BIAIS D'EXAMENS SPÉCIAUX PÉRIODIQUES EFFECTUÉS PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA ET EN COMPARAISSANT DEVANT DES COMITÉS PARLEMENTAIRES COMME LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES ET LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE.

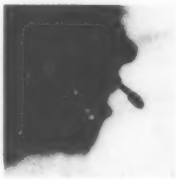

Reddition de comptes >

L'un des plus importants engagements à long terme du BSIF à cet égard porte sur l'élaboration d'autres mécanismes permettant d'évaluer sa performance, y compris :

> des sondages périodiques pour mesurer la confiance du public envers les institutions financières ;

> des sondages périodiques pour interroger l'industrie au sujet du rendement du BSIF lui-même ;

> des sondages internes auprès des employés ;

> une évaluation qualitative et quantitative interne périodique de la façon dont le BSIF applique ses guides d'intervention ;

> un régime international d'examen par les pairs pour évaluer la mesure dans laquelle les organismes de réglementation respectent les normes internationales de pratiques exemplaires ; ce régime d'évaluation de la stabilité du secteur financier a été mis au point par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale avec l'aide du BSIF, lequel a d'ailleurs été le premier organisme de surveillance d'envergure à en faire l'objet ;

> la mise sur pied d'une Division de l'assurance de la qualité et des normes de rendement, à la fin de 1999 ;

> la création d'un conseil consultatif, à la fin de l'été 2000.

Évolution de la situation en 2000-2001
Conseil consultatif >

En juin 2000, le BSIF s'est doté d'un conseil consultatif chargé de conseiller le surintendant à l'égard de questions touchant le fonctionnement interne et les attributions générales du BSIF. Ce conseil doit également commenter et examiner les activités du BSIF en ce qui touche l'évaluation du rendement. Le Conseil consultatif est formé de sept membres ayant une expertise et une expérience des plus diversifiées du secteur financier, des rouages de la haute direction et des opérations.

Les membres du Conseil consultatif du BSIF sont les suivants :

> M. Thomas I.A. Allen, c.r., associé principal chez Ogilvy Renault ;

> M. Léon Courville, qui a pris sa retraite à titre de président de la Banque Nationale du Canada en 1999 ;

> M. Bernard I. Ghert, président de la B.I. Ghert Family Foundation ;

> M. Robert W. Korthals, qui a pris sa retraite à titre de président de la Banque Toronto-Dominion en 1995 ;

> M. Yvon Lamontagne, qui a pris sa retraite à titre de président et chef de la direction de Boréal Assurances en 1995 après l'acquisition de cette société par AXA Assurances Canada, après quoi il est devenu conseiller du président de AXA ;

> Mme Jane Milner, qui a récemment pris sa retraite à titre de présidente et chef de la direction de la North Shore Credit Union ;

> M. Earl Orser, qui a pris sa retraite à titre de président et chef de la direction de la London Life, Compagnie d'assurance-vie en 1989.

Au cours de leur première année d'activité, les membres du Conseil consultatif se sont réunis en personne à trois reprises et ont participé à une téléconférence pour échanger sur une vaste gamme de questions comme les défis propres aux ressources humaines, la planification des activités, la stratégie de communications, de même que les tendances et les risques nouveaux qui caractérisent le secteur financier en rapide évolution. Le Conseil a également mis sur pied deux sous-comités, l'un pour examiner comment le BSIF utilise la technologie et l'autre pour aborder le rôle du BSIF dans la réglementation des marchés de capitaux. Le BSIF a également consulté individuellement les membres du Conseil sur des questions comme l'ébauche de son *Document de référence pour l'évaluation de la régie d'entreprise des institutions financières fédérales*.

L'un des objectifs clés du Conseil est de conseiller le surintendant à l'égard des plans et des priorités qui conviennent pour faire en sorte que le BSIF soit bien placé pour atteindre ses grands objectifs. Le Conseil a examiné et commenté les mesures de rendement du BSIF, et il a discuté à plusieurs reprises du rendement du BSIF avec des tiers intéressés.

Le Conseil consultatif n'a pas accès à l'information propre à chaque institution que recueille le BSIF, et ses membres sont assujettis à des règles sur les conflits d'intérêts et la confidentialité.

Assurance de la qualité et normes de rendement >

Il s'agissait du premier exercice complet au cours duquel la Division de l'assurance de la qualité et des normes de rendement du BSIF était à l'œuvre. Au cours de cette période, la Division a lancé un certain nombre d'initiatives relevant de son mandat, qui consiste à « aider le BSIF à insister davantage sur les résultats, de même qu'à rehausser la transparence et la reddition de comptes auprès de ses intervenants et à atténuer les écarts par rapport aux attentes de ces derniers ».

En 2000-2001, la Section de l'assurance de la qualité de la Division a amorcé l'examen des rapports du SER préparés par le Secteur de la surveillance. Cet exercice a donné lieu à des recommandations précises pour améliorer et accélérer la mise en place du Cadre de surveillance à l'échelle du BSIF.

De son côté, la Section des normes de rendement a développé un processus structuré pour l'identification des principales mesures de rendement des divisions du BSIF. Quatre divisions en font l'essai à l'heure actuelle.

La Section des normes de rendement a également amorcé l'élaboration d'une méthode permettant de comparer les dépenses de fonctionnement du BSIF à celles d'autres organismes de réglementation. L'objectif clé de la Section pour la prochaine année consiste à appliquer cette méthode pour la conduite de deux enquêtes, l'une auprès de certains organismes canadiens de réglementation et l'autre à l'intention d'organismes étrangers de réglementation.

Prêcher par l'exemple >

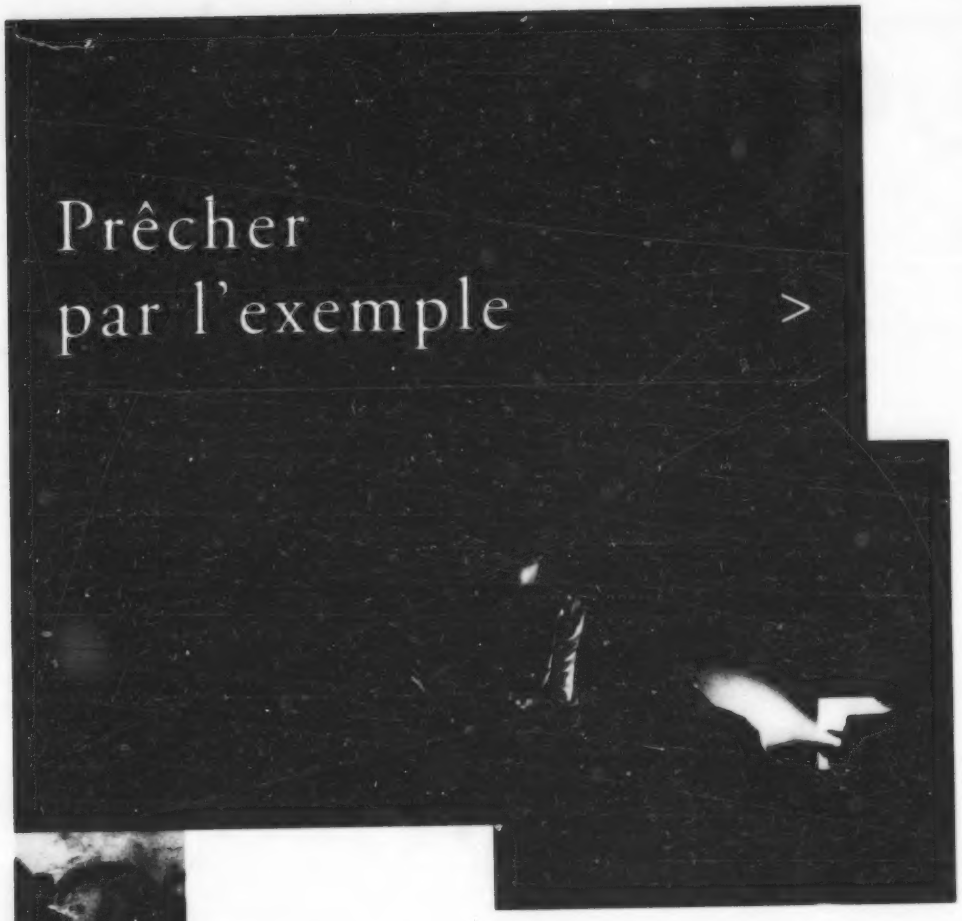

LA MONDIALISATION DES MARCHÉS FINANCIERS ET LE DÉVELOPPEMENT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES MULTINATIONALES POSENT DE SÉRIEUX DÉFIS POUR LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION ET DE SURVEILLANCE, DONT LE BSIF. LA RÉGLEMENTATION RELÈVE D'INSTANCES JURIDIQUES PRÉCISES, UN PAYS, UNE PROVINCE OU UN ÉTAT. LE POUVOIR DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION DÉBORDE RAREMENT LES FRONTIÈRES DE L'ENTITÉ DONT ILS RELÈVENT, MAIS CES ORGANISMES DOIVENT MAINTENANT SURVEILLER DES INSTITUTIONS MULTINATIONALES QUI RÉPONDENT AUX FORCES DU MARCHÉ PLANÉTAIRE. À L'HEURE ACTUELLE, LA SEULE FAÇON DE RÉUSSIR PASSE PAR L'HARMONISATION DES NORMES DE RÉGLEMENTATION ET DE SURVEILLANCE, ET PAR UNE ÉTROITE COLLABORATION ENTRE LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION À TOUS LES NIVEAUX, DONT CERTAINS SONT RESPONSABLES D'UN SEUL SECTEUR. LE BSIF EST UN CHEF DE FILE DES EFFORTS VISANT À RÉALISER CES DEUX OBJECTIFS.

Initiatives internationales >

Le BSIF joue un rôle actif au sein d'organismes internationaux de surveillance qui fixent des normes réglementaires pour leurs industries. En réponse à l'invitation de l'honorable Paul Martin en faveur d'une nouvelle architecture financière mondiale et du renforcement des systèmes de surveillance à l'échelle du globe, le BSIF a joué un rôle clé dans le développement d'un système d'examen par les pairs de la mesure dans laquelle les organismes de surveillance respectent les normes de pratiques exemplaires. Cette proposition s'inscrit dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier et des Rapports sur l'observation des normes et des codes, qui relèvent du FMI et de la Banque mondiale.

Le BSIF joue également un rôle actif au sein du Forum sur la stabilité financière aux côtés de représentants de la Banque du Canada et du ministère des Finances. Le Forum a été mis sur pied en 1999 dans la foulée de crises financières régionales potentiellement graves. Il regroupe des représentants de haut niveau des pays du G7 et d'autres pays dont le secteur financier est très actif sur la scène internationale. Il a été créé pour échanger des renseignements et déceler des sources d'instabilité du système financier mondial.

Le BSIF a également participé à la création d'un institut de formation pour les dirigeants d'organismes de surveillance à travers le monde. Le *Toronto International Leadership Centre for Financial Sector Supervision* a été établi par la Schulich School of Business de l'Université York, la Banque mondiale et le gouvernement du Canada, avec la participation active et l'appui du BSIF. Par la suite, le Fonds monétaire international et l'Institut de stabilité financière de la Banque des règlements internationaux se sont joints aux organismes fondateurs à titre de principaux bailleurs de fonds du Centre.

Avec l'aide du gouvernement du Canada, le BSIF a aussi amorcé récemment l'élaboration d'un programme d'aide technique à l'intention des surveillants des pays en développement.

Évolution de la situation en 2000-2001
Comité de Bâle sur le contrôle bancaire >

En 2000-2001, le BSIF a continué de participer activement aux travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, qui regroupe les organismes de contrôle bancaire et les banques centrales des pays du G10 et dont la tâche consiste à élaborer des consignes de surveillance à l'égard des principales questions relevant du secteur bancaire.

Ébauche du nouvel Accord de Bâle sur les fonds propres >

La principale initiative au cours de la période a été la publication, en janvier 2001, d'un deuxième document de consultation sur le nouvel Accord de Bâle sur les fonds propres. Le nouvel Accord remplacera celui de 1988, qui est largement devenu la norme internationale régissant les fonds propres des banques. Le nouveau cadre vise à faire en sorte que l'évaluation de la suffisance des fonds propres corresponde plus étroitement aux principaux éléments de risque auxquels les banques sont exposées et à inciter les banques à accroître leur capacité de mesurer et de gérer les risques.

Le cadre théorique du nouvel Accord de Bâle proposé s'appuie sur trois piliers :

- des exigences minimales de fonds propres;
- des examens de surveillance;
- des exigences de divulgation.

Le nouveau cadre renforcera la sûreté et la solidité du système financier en insistant davantage sur le contrôle interne et la gestion exercés par les banques elles-mêmes, sur les examens de surveillance et sur la discipline du marché.

Le nouvel Accord proposera une gamme d'approches pour déterminer les niveaux de fonds propres requis, allant des méthodes simples aux techniques plus poussées de mesure du risque de crédit et du risque opérationnel. L'offre d'une gamme d'options ajoute à la complexité des propositions. Ces dernières précisent les méthodes actuelles de mesure du risque de crédit en vertu du premier pilier, en plus de formuler des approches davantage axées sur les risques pour le traitement des garanties, des dérivés du crédit, ainsi que des opérations de compensation et de titrisation. En outre, pour la première fois, le cadre chiffre les exigences de fonds propres pour risque opérationnel.

Le nouvel Accord de Bâle devrait être au point d'ici la fin de 2002. Pour veiller à bien comprendre les répercussions du nouvel Accord sur les banques au Canada, le BSIF collabore avec le secteur bancaire canadien dans le cadre des travaux d'élaboration et des consultations. Le BSIF continuera de consulter le secteur bancaire pour faciliter la mise en œuvre du nouvel Accord, prévue pour 2005.

Autres consignes de surveillance >

Le BSIF participe aux travaux du Comité de Bâle axés sur l'élaboration de normes et de consignes touchant une vaste gamme de questions relevant du contrôle bancaire. À ce titre, le BSIF intègre les consignes internationales aux normes et aux orientations qui s'appliquent aux institutions de dépôts canadiennes. En 2000-2001, le Comité de Bâle s'est penché sur plusieurs questions et a publié des documents traitant notamment des questions suivantes :

- les institutions fortement endettées ;
- la relation entre l'organisme de contrôle et le vérificateur externe (aux fins de consultation) ;
- la saine diligence des banques à l'endroit des consommateurs (aux fins de consultation) ;
- les services bancaires électroniques ;
- les principes de gestion du risque de crédit ;
- les pratiques exemplaires de divulgation du risque de crédit ;
- la gestion du risque de règlement des opérations de change ;
- la vérification interne des entités bancaires.

Tous les documents publiés par le Comité de Bâle sont disponibles par le biais de l'hyperlien de la Banque des règlements internationaux que l'on retrouvera à la rubrique « Liens » du site Web du BSIF.

Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) >

En 2000-2001, le BSIF a participé activement aux travaux de l'AICA. En plus de siéger au Comité de direction et au Comité technique, le BSIF a été représenté au sous-comité des pratiques comptables et au Groupe de travail sur l'évaluation et la mise en œuvre des principes de base en assurance, en plus de participer à l'autoévaluation des principes de base de l'AICA.

En mars 2001, un employé de la Division des relations internationales du BSIF a été détaché auprès du Secrétariat de l'AICA, à Bâle, à titre d'administrateur principal pour appuyer l'élaboration de normes et d'autres activités.

Instance conjointe >

Le BSIF a poursuivi son activité dans le cadre de l'Instance conjointe, dont le mandat initial axé sur les conglomérats financiers a été récemment étendu pour inclure des questions plurisectorielles de surveillance. Trois groupes de travail de l'Instance conjointe étaient actifs en 2000-2001. Le BSIF a joué un rôle clé au sein de celui chargé d'examiner la comparaison des principes de base entre les secteurs des banques, de l'assurance et des valeurs mobilières. Les deux autres groupes de travail ont étudié la régie d'entreprise et les questions touchant la gestion des risques et la définition des fonds propres.

Forum sur la stabilité financière >

Le surintendant continue de siéger à titre de représentant des organismes canadiens de contrôle bancaire auprès du Forum, qui a été mis sur pied par les ministres des Finances du G7 en 1999 afin de favoriser et de coordonner la stabilité financière à l'échelle internationale. Au cours de l'exercice, le Forum a continué de surveiller les lacunes éventuelles du système financier international et poursuivi un certain nombre d'autres initiatives, notamment pour donner suite à des recommandations antérieures concernant les places financières extraterritoriales et les institutions financières fortement endettées.

Surveillants financiers intégrés >

En mai 2000, le BSIF a été l'hôte de la deuxième Conférence des surveillants financiers intégrés, un groupe spécial de représentants de haut niveau de 10 organismes de partout à travers le monde chargés de la surveillance des banques, des sociétés d'assurances et, dans certains cas, des valeurs mobilières. Ces discussions portent principalement sur les défis particuliers que pose la surveillance de plus d'une industrie. Les données recueillies chaque année en prévision des discussions sont communiquées à d'autres organismes de surveillance qui pourraient se préparer à relever de tels défis.

Toronto Centre >

Le BSIF a accru son soutien et sa participation aux activités du *Toronto Centre*, le gouvernement du Canada ayant décidé d'accroître l'aide financière qu'il consent à cet organisme. Le centre a fait des progrès impressionnants au cours de l'année, plus particulièrement en ce qui touche l'exécution de programmes dans diverses régions du globe et l'élaboration de programmes de participation à distance par le biais de l'Internet.

Programme de soutien technique >

Au début de 2001, le BSIF a pris des mesures pour mettre sur pied un groupe de soutien technique afin de mieux répondre aux demandes d'aide de la part des organismes de surveillance étrangers désireux de renforcer leurs pratiques et régimes de surveillance.

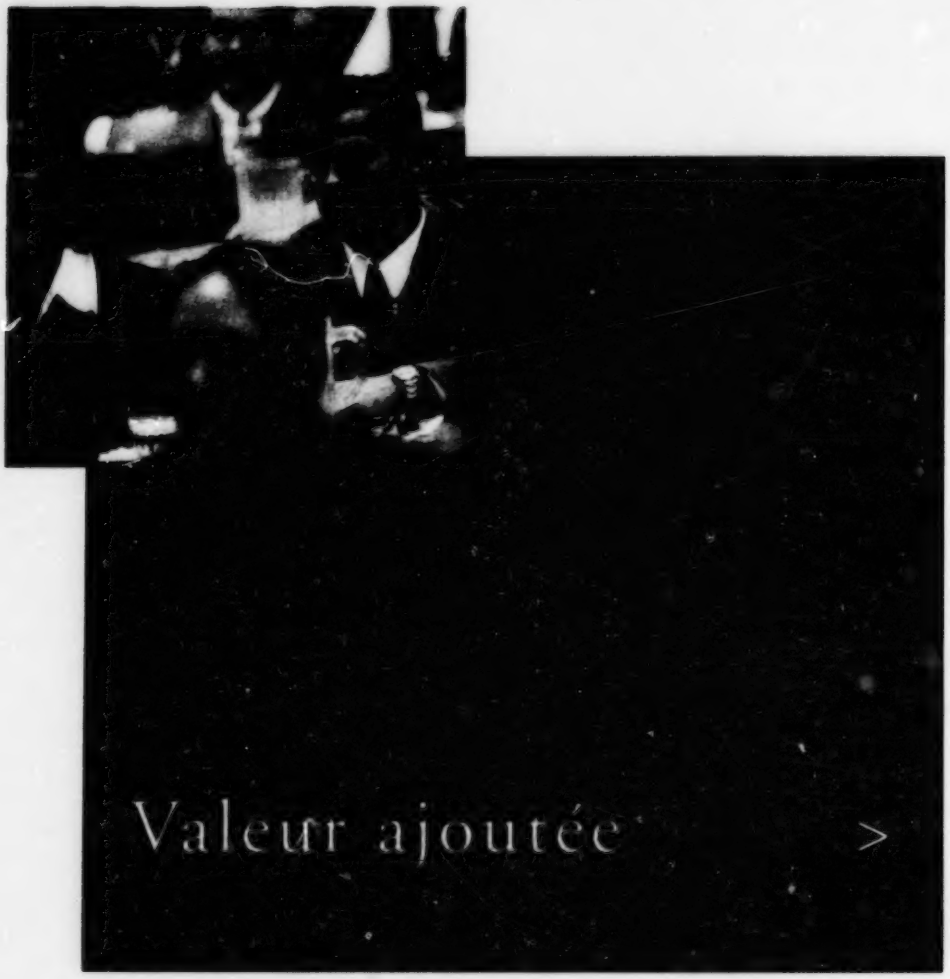

Valeur ajoutée >

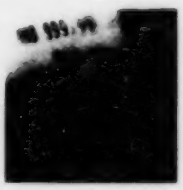

LE BSIF EST RESPONSABLE AU PREMIER CHEF DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA SURVEILLANCE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET DES RÉGIMES DE RETRAITE. TOUTEFOIS, IL FOURNIT ÉGALEMENT DES CONSEILS ACTUARIELS AU GOUVERNEMENT DU CANADA À L'ÉGARD DE DIVERS RÉGIMES DE RETRAITE ET PROGRAMMES SOCIAUX. CETTE TÂCHE INCOMBE AU BUREAU DE L'ACTUAIRE EN CHEF (BAC), QUI CONSTITUE MAINTENANT UNE DIVISION AU SEIN DU SECTEUR DU SOUTIEN SPÉCIALISÉ.

Bureau de l'actuaire en chef >

Le BAC a innové à certains égards dans l'exécution de son mandat. Il a notamment organisé une série de colloques pour discuter des principales hypothèses sur lesquelles l'actuaire chef doit s'appuyer pour élaborer son rapport triennal sur le Régime de pensions du Canada. Ces colloques comportaient des exposés animés par des experts, y compris des économistes de premier plan, sur des questions comme la croissance du marché du travail, les taux d'activité et les fluctuations du revenu moyen. Ces questions ont été débattues par les participants, au nombres desquels figuraient des fonctionnaires fédéraux et provinciaux.

Évolution de la situation en 2000-2001 >

Le BAC fournit des services actuariels à l'égard du Régime de pensions du Canada (RPC), de la Sécurité de la vieillesse et des régimes de pension et d'avantages sociaux des employés de la fonction publique fédérale, des membres des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, des juges fédéraux et des parlementaires. En 2000-2001, le BAC a été prié d'établir un rapport actuariel sur le Programme des prêts aux étudiants du Canada.

En plus d'élaborer, conformément à la loi, des rapports actuariels sur la situation financière des régimes susmentionnés, le BAC fournit aux ministères intéressés des conseils actuariels sur la conception, la capitalisation et l'administration de ces régimes. Au nombre des clients du BAC, citons Développement des ressources humaines Canada, Finances Canada, le Conseil du Trésor, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, les Forces canadiennes, la GRC et Justice Canada.

En novembre 2000, le BAC a été l'hôte d'un colloque intitulé « Les perspectives démographiques et économiques du Canada de 2000 à 2050 », le deuxième colloque conçu pour élargir les sources de conseils et d'opinions dont se prévaut le BAC pour formuler les hypothèses qui fondent l'élaboration du rapport actuariel sur le RPC.

Sept demandes de renseignements et de services actuariels provenant de tiers ont été reçues pendant l'exercice et traitées conformément au Règlement sur les droits pour les services relevant de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*. Le BSIF applique depuis avril 2000 une politique régissant la façon dont le BAC doit traiter les demandes semblables provenant de tiers. Grâce à cette politique, le BAC applique des pratiques normalisées et assure la transparence de ses activités.

Au cours de l'exercice, le BAC a notamment fourni les services suivants :

> une présentation sur la solidité financière du RPC, donnée en mars 2001 au Programme de la sécurité du revenu – Relations avec le public, de Développement des ressources humaines Canada ;

> des rapports actuariels sur le Régime de pension de la fonction publique, le Régime de pension de la GRC et le Régime d'assurance-vie de la fonction publique, qui ont été déposés en mars 2001 ;

> des conseils actuariels sur la conception et le coût de diverses mesures proposées à l'égard du régime de pension et d'assurance des juges dans le cadre du projet de loi C-12 ; ces conseils ont été fournis à la demande du ministère de la Justice et de la Commission d'examen de la rémunération des juges ;

> la prestation permanente de conseils et d'une aide à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, de même qu'aux comités de pensions de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la GRC. Chacun de ces comités fournit au ministre intéressé des conseils sur la conception, l'administration et la capitalisation des régimes.

Faits saillants financiers >

Comptabilité d'exercice En 2000-2001, le BSIF a transposé ses documents et systèmes financiers suivant les exigences de la comptabilité d'exercice, se conformant ainsi aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Auparavant, les données financières étaient comptabilisées selon une version modifiée de la comptabilité de caisse alors en vigueur dans l'administration fédérale. Ce changement comptable est conforme à la Stratégie d'information financière du gouvernement, qui vise à améliorer l'information financière à la disposition des gestionnaires, des intervenants et du grand public. En raison du passage à la comptabilité d'exercice, le BSIF a demandé à la vérificatrice générale du Canada de procéder à une vérification indépendante.

Recettes En vertu de son cadre comptable, le BSIF maintient un dialogue franc et ouvert avec ses intervenants au sujet du coût et des avantages de l'exécution de son mandat. Chaque année, le BSIF examine son budget et ses priorités avec les intervenants de l'industrie. Il consulte également ces derniers au sujet des cotisations de l'industrie, qui reposent sur l'actif ou sur les primes, de même qu'au sujet des cotisations supplémentaires établies selon le principe de l'utilisateur payeur, dont le BSIF tire le gros de ses recettes.

Ventilation des recettes selon l'industrie

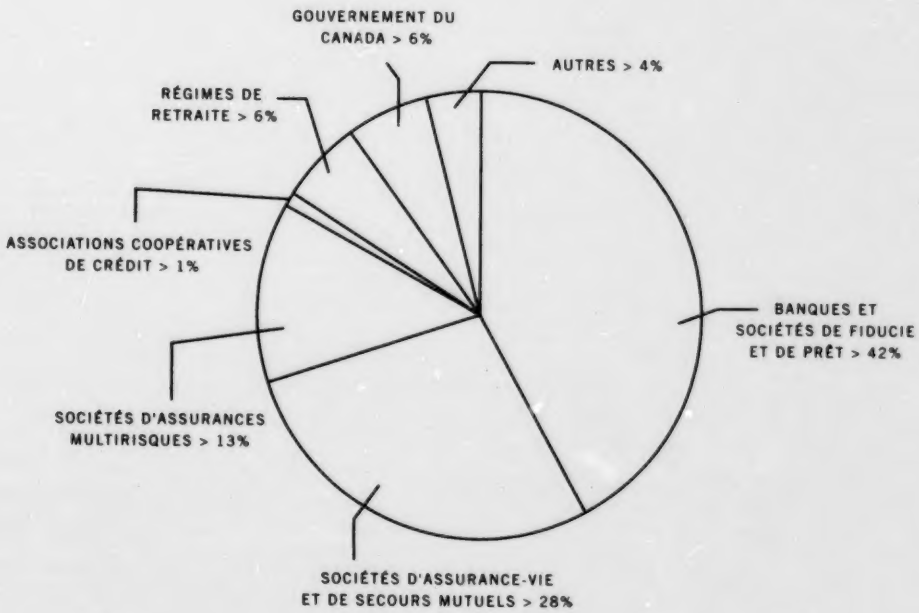
GOUVERNEMENT DU CANADA > 6%
AUTRES > 4%
RÉGIMES DE RETRAITE > 6%
ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT > 1%
BANQUES ET SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET DE PRÊT > 42%
SOCIÉTÉS D'ASSURANCES MULTIRISQUES > 13%
SOCIÉTÉS D'ASSURANCE-VIE ET DE SECOURS MUTUELS > 28%

Dépenses La taille et la complexité du secteur financier canadien s'accroissent. Les nouveaux produits, les nouvelles technologies et les nouveaux mécanismes de transfert des risques posent des défis pour l'organisme de réglementation. Le BSIF réagit à ces défis en ajoutant à son expertise et en améliorant la composition de son effectif, avec les coûts que cela entraîne. Sur la base de l'ancienne méthode de comptabilité de caisse, les dépenses de fonctionnement du BSIF ont augmenté d'environ 9 p. 100 entre 1999-2000 et 2000-2001. On prévoit que cette tendance se maintiendra à mesure que le BSIF multipliera les occasions de formation et de développement de la carrière de ses employés et qu'il recrutera auprès du secteur financier les personnes ayant les connaissances et les compétences spécialisées dont il a besoin pour s'acquitter d'un mandat de plus en plus exigeant.

Liquidités disponibles Les liquidités disponibles du BSIF correspondent au montant cumulatif et inutilisé des cotisations perçues au titre de ses activités de réglementation et de surveillance. Lorsque le BSIF a été mis sur pied en fusionnant le Bureau de l'inspecteur général des banques et le Département des assurances, le montant des cotisations couvrant les dépenses de ces deux anciens organismes a été porté à son crédit. Cette somme a aidé à financer la première année d'activité du BSIF et constitué le fonds de roulement nécessaire au maintien du cycle annuel des cotisations et des dépenses du BSIF.

Débiteurs Les comptes débiteurs ont diminué de 12,8 millions de dollars en 2000-2001, surtout en raison du règlement des coûts engagés par le BSIF en marge de la démutualisation de quatre sociétés d'assurance-vie. En vertu d'une entente conclue avec le BSIF, ces sociétés s'étaient engagées à acquitter les coûts reliés à leur démutualisation.

Liquidations des sociétés d'assurances Avant que la *Loi sur les sociétés d'assurances* et la *Loi sur les liquidations* ne soient modifiées récemment, les tribunaux ont désigné le surintendant des institutions financières à titre de liquidateur de plusieurs sociétés d'assurances en faillite. Le surintendant confiait alors les tâches reliées aux liquidations à des mandataires. Certaines liquidations se poursuivent encore à l'heure actuelle. Au nom des institutions qui demeurent actives, le BSIF règle toutes les dépenses se rapportant aux liquidations pour ensuite les recouvrer auprès des institutions actives par le biais de cotisations spéciales. À mesure que les liquidations sont conclues et que les cotisations spéciales sont perçues, les fonds sont déposés dans un compte à fins déterminées. Le BSIF redistribuera toutes les sommes ainsi recouvrées entre les institutions qui ont versé des cotisations spéciales.

Bureau de l'actuaire en chef En 2000, le gouvernement a demandé au Bureau de l'actuaire en chef de fournir des services actuariels en marge du Programme de prêts aux étudiants du Canada de Développement des ressources humaines Canada. Pour s'acquitter de cette nouvelle tâche, le Bureau de l'actuaire en chef a augmenté son effectif d'environ 20 p. 100. Les coûts supplémentaires à cet égard ont été recouvrés auprès de Développement des ressources humaines Canada.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction du BSIF doit répondre de l'intégrité et de l'objectivité des présents états financiers, ainsi que de la concordance de tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel.

Ces états financiers, dont les données correspondent aux meilleures estimations de la direction, établies sur la base de son expérience et de son jugement, ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.
La direction a établi et tenu à jour des livres de comptes, des dossiers, des contrôles internes, des pratiques de gestion et des systèmes d'information conçus pour garantir de façon raisonnable que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de manière rentable et efficiente en vue de réaliser les objectifs de l'organisation, et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à son règlement d'application, de même qu'aux politiques du BSIF et aux exigences législatives.

La vérificatrice générale du Canada, qui est le vérificateur indépendant du gouvernement du Canada, a examiné les opérations et les états financiers du BSIF, et a fait rapport de sa vérification au ministre des Finances.

Le surintendant,

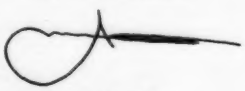

John R.V. Palmer

Le surintendant auxiliaire,
Secteur des services intégrés,

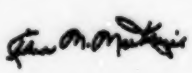

Edna M. MacKenzie

Ottawa, Canada
Le 22 juin 2001

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

AUDITOR GENERAL OF CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié l'état de la situation financière du Bureau du surintendant des institutions financières au 31 mars 2001 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour la vérificatrice générale du Canada

John Wiersema
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 22 juin 2001

État de la situation financière >

Au 31 mars 2001, avec données correspondantes au 1er avril 2000

ACTIFS

Actifs	2001	2000
Liquidités disponibles	37 578 910 $	28 035 979 $
Débiteurs	304 324	13 135 171
Immobilisations [5]	3 649 700	3 104 606
TOTAL DES ACTIFS	41 532 934 $	44 275 756 $

PASSIFS ET AVOIR DU CANADA

Passifs	2001	2000
Créditeurs et charges à payer	4 397 228 $	2 916 353 $
Salaires et avantages sociaux accumulés	3 830 235	4 265 028
Cotisations non facturées	431 779	5 069 511
Avantages sociaux futurs	5 284 723	4 238 462
	13 943 965	16 489 354
Avoir du Canada	27 588 969	27 786 402
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'AVOIR DU CANADA	41 532 934 $	44 275 756 $

Engagements et éventualités [7, 8]

Le surintendant des institutions financières,

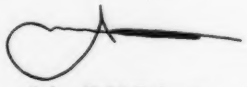

John R.V. Palmer

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

État des résultats et de l'avoir du Canada >

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

PRODUITS		
Cotisations	43 257 461 $	
Droits au titre des régimes de pensions	3 765 180	
Frais de service	5 279 611	
TOTAL DES RECETTES		52 302 252 $

CHARGES		
Ressources humaines	40 184 752 $	
Perfectionnement professionnel	1 387 028	
Déplacements	2 152 101	
Services professionnels	1 001 073	
Locaux	4 391 595	
Gestion et technologie de l'information	3 148 832	
Administration	2 407 410	
TOTAL DES CHARGES		54 672 791

RÉSULTATS D'EXPLOITATION AVANT FINANCEMENT PUBLIC	(2 370 539)
Crédits gouvernementaux [6]	2 173 106
RÉSULTAT NET POUR L'EXERCICE	(197 433)
AVOIR DU CANADA AU DÉBUT DE L'EXERCICE	27 786 402
AVOIR DU CANADA EN FIN D'EXERCICE	27 588 969 $

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

État des flux de trésorerie >

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation net	(197 433)$
Postes hors caisse compris dans l'exploitation	
Amortissement des immobilisations	1 363 641
Passifs reliés aux employés	611 468
Variation des actifs et des passifs	
Diminution des débiteurs	12 830 847
Diminution des cotisations non facturées	(4 637 732)
Augmentation des créditeurs et des charges à payer	1 480 875
LIQUIDITÉS GÉNÉRÉES PAR LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	11 451 666
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition d'immobilisations	(1 908 735)
LIQUIDITÉS AFFECTÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(1 908 735)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS DISPONIBLES	9 542 931
LIQUIDITÉS DISPONIBLES EN DÉBUT D'EXERCICE	28 035 979
LIQUIDITÉS DISPONIBLES EN FIN D'EXERCICE	37 578 910 $

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

Notes aux états financiers >

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

1. > POUVOIR ET OBJECTIF

I) Le Bureau du surintendant des institutions financières («BSIF») a été constitué en vertu de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* (la « Loi sur le BSIF ») en 1987 pour réglementer et surveiller toutes les institutions financières fédérales. Au BSIF, une institution financière fédérale s'entend de toute entité créée pour offrir des services financiers en vertu de l'une des lois fédérales régissant les institutions financières, ou autorisée à le faire. Cela comprend les banques, les sociétés de fiducie et de prêt, les sociétés d'assurances fédérales, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuels et les régimes de retraite. En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le BSIF est un ministère fédéral aux fins de cette loi et il est visé à l'annexe I.1 de cette dernière.

II) Le Bureau de l'actuaire en chef (le « BAC »), une division du BSIF, fournit des services actuariels au gouvernement du Canada. Il dispense au besoin des services actuariels à l'égard d'une gamme de régimes publics d'assurances et de pensions en vertu du *Régime de pensions du Canada* et de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*.

III) En outre, les lois suivantes confèrent des attributions au BSIF :

La Loi sur les banques ;
La Loi sur les associations coopératives de crédit ;
La Loi sur l'association personnalisée le Bouclier vert du Canada ;
La Loi sur les sociétés d'assurances ;
La Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension ;
La Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt.

IV) En vertu des dispositions antérieures de la *Loi sur les sociétés d'assurances* et de la *Loi sur les liquidations*, le BSIF faisait fonction de liquidateur des sociétés d'assurances en faillite lorsqu'il était nommé à ce titre en vertu de l'ordonnance d'un tribunal. Dans ces circonstances, le surintendant retenait les services d'un mandataire pour s'occuper de chaque dossier de liquidation. Toutefois, en vertu du nouvel article 23.3 de la *Loi sur les liquidations et les restructurations*, le surintendant ne peut plus être désigné liquidateur d'une institution en faillite.

2. > POUVOIR DE DÉPENSER ET D'EMPRUNTER

En vertu de l'article 17 de la Loi sur le BSIF, le ministre des Finances peut utiliser les produits perçus en vertu des articles 23 et 23.1 de cette loi pour le paiement des charges de fonctionnement du BSIF. En outre, la Loi sur le BSIF prévoit que le plafond des charges ne peut dépasser de plus de 40 millions de dollars le montant des produits perçus.

Les produits du BSIF comprennent les cotisations, les droits et les frais de service. Les charges cotisables englobent celles liées à l'administration de la *Loi sur les banques*, de la *Loi sur les associations coopératives de crédit*, de la *Loi sur les sociétés d'assurances*, de la *Loi sur l'association personnalisée le Bouclier vert du Canada* et de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*. La formule servant au calcul des cotisations est prévue par le règlement.

Aux termes de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, des droits peuvent être exigés pour l'agrément et la surveillance des régimes de retraite, de même que pour la surveillance et l'examen des régimes de retraite agréés. Le montant des droits est fixé chaque année par règlement en vertu de l'article 25 de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

En vertu de l'article 23.1 de la Loi sur le BSIF, le surintendant peut faire payer à une personne un droit prévu par règlement et faire rembourser les déboursés correspondants pour les services qu'il a fournis à son égard ou à celui d'un groupe dont elle fait partie. Une « personne » s'entend ici d'un particulier, d'une société, d'un fonds, d'une association non dotée de la personnalité morale, de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province et d'un gouvernement étranger. Le montant du droit en question est prévu par règlement.

En vertu de l'article 16 de la Loi sur le BSIF, le Parlement accorde chaque année des crédits pour financer les activités du Bureau de l'actuaire en chef.

3. > PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Présentation
Les états financiers du BSIF ont été établis suivant les principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Constatation des produits
Les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés, qu'ils aient été facturés ou perçus, ou non. Le BSIF établit des cotisations provisoires en fonction des charges prévues à son budget et des résultats escomptés de l'industrie. Les cotisations finales sont établies au cours de l'exercice suivant sur la base des résultats réels de l'exercice précédent. Les taux des droits exigibles des régimes de retraite sont fixés chaque année en fonction des charges figurant au budget, du nombre prévu de participants des régimes et des résultats réels de l'exercice précédent.

c) Liquidités disponibles
Le BSIF ne dispose pas de son propre compte de banque. Ses opérations financières sont exécutées par l'intermédiaire du Trésor. Les liquidités disponibles du BSIF représentent le montant que ce dernier peut retirer du Trésor sans devoir obtenir d'autres autorisations. Ce montant ne porte pas intérêt.

d) Immobilisations
Les immobilisations sont constatées à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé comme suit selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative du bien.

Actifs	Vie utile
Améliorations locatives	Jusqu'à l'échéance du bail
Mobilier et agencements	7 ans
Matériel de bureau	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Infrastructure informatique (réseau)	3 ans
Logiciels	5 ans
Véhicules automobiles	5 ans

e) Cotisations au Régime de pensions de retraite de la fonction publique
Les employés admissibles du BSIF participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et le BSIF y cotisent. La cotisation du BSIF pour l'exercice a totalisé 4 512 534 $. Les cotisations du BSIF au titre des services rendus au cours de l'exercice sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les paiements sont faits. En vertu de la législation actuelle, le BSIF n'est pas tenu d'aider à combler un déficit actuariel que pourrait afficher le Régime de pensions de retraite de la fonction publique.

f) Avantages sociaux futurs
À la cessation d'emploi, les employés ont droit à certaines prestations prévues par leurs conditions d'emploi en vertu d'un régime d'indemnités de départ. Le BSIF constate les coûts des indemnités de départ futures pendant la période au cours de laquelle l'employé fournit des services au BSIF, et le passif correspondant à ces prestations est constaté à mesure que les employés acquièrent les prestations. La charge du BSIF à ce titre pour l'exercice s'élève à 1 046 261 $.

g) Comptes à fins déterminées
Le BSIF dispose d'un compte à fins déterminées portant intérêt au sein du Trésor pour la liquidation des sociétés d'assurances. Avant que la *Loi sur les sociétés d'assurances* ne soit modifiée récemment, les tribunaux ont désigné le surintendant des institutions financières à titre de liquidateur de plusieurs sociétés d'assurances en faillite. À ce titre, le BSIF règle, au nom des autres institutions actives, toutes les charges se rapportant à la liquidation, pour ensuite recouvrer ces coûts auprès des institutions actives. Les produits et les charges se rapportant à ces comptes ne figurent pas dans l'état des résultats du BSIF.

h) Utilisation des estimations
Les présents états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, en vertu desquels la direction du BSIF doit effectuer des estimations et poser des hypothèses qui se répercutent sur les montants figurant dans les états financiers. Les passifs liés aux ressources humaines, la durée de vie utile des immobilisations et le passif pour éventualités constituent les principaux postes pour lesquels on a recours à des estimations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

4. > DONNÉES CORRESPONDANTES

Auparavant, les états financiers du BSIF étaient établis selon la comptabilité de caisse. Le présent rapport annuel est le premier renfermant des états financiers, y compris un bilan, un état des résultats et de l'avoir du Canada et un état des flux de trésorerie, établis suivant les principes comptables généralement reconnus du Canada. Il n'est ni pratique ni rentable pour le BSIF de présenter des données correspondantes parce que cette information n'est pas aisément disponible et que toute estimation des montants des exercices antérieurs ne pourrait guère être étayée avec précision.

5. > IMMOBILISATIONS

Coût	1er avril 2000	Ajouts	31 mars 2001
Améliorations locatives	589 629 $	135 250 $	724 879 $
Mobilier et agencements	890 334	522 420	1 412 754
Matériel de bureau	85 496	118 742	204 238
Matériel informatique	859 298	440 912	1 300 210
Infrastructure informatique	717 431	261 551	978 982
Logiciels	2 912 871	429 860	3 342 731
Véhicules automobiles	21 757	-	21 757
	6 076 816 $	1 908 735 $	7 985 551 $

Amortissement cumulé	1er avril 2000	Amortissement	31 mars 2001
Améliorations locatives	109 195 $	123 670 $	232 865 $
Mobilier et agencements	279 054	164 507	443 561
Matériel de bureau	30 093	36 217	66 310
Matériel informatique	358 710	342 716	701 426
Infrastructure informatique	281 599	230 664	512 263
Logiciels	1 893 978	463 691	2 357 669
Véhicules automobiles	19 581	2 176	21 757
	2 972 210 $	1 363 641 $	4 335 851 $

6. > FINANCEMENT PUBLIC Le BSIF reçoit du Parlement des crédits annuels en vertu de l'article 16 de la Loi sur le BSIF à l'appui de son mandat en ce qui a trait au Bureau de l'actuaire en chef. Au cours de l'exercice, le BSIF a reçu des crédits parlementaires totalisant 1 773 103 $ pour couvrir les charges reliées à la prestation des services par le Bureau de l'actuaire en chef et des crédits de 400 000 $ pour la mise en place de la Stratégie d'information financière à l'échelle de l'administration fédérale. La Stratégie prévoit notamment le passage de la comptabilité de caisse modifiée à la comptabilité d'exercice intégrale.

7. > ENGAGEMENTS Le BSIF a conclu des baux pour de l'espace à bureau dans quatre villes du Canada. Le seuil minimal du loyer annuel pour les prochains exercices est le suivant :

2001-2002	3 392 160 $
2002-2003	3 340 301
2003-2004	3 173 410
	9 905 871 $

8. > ÉVENTUALITÉS Au cours de l'exercice, le BSIF a fait l'objet d'une poursuite en vue d'obtenir une ordonnance stipulant que la décision du Tribunal canadien des droits de la personne dans le dossier de la parité salariale s'appliquerait aux employeurs distincts, ce qui est le cas du BSIF. La direction estime qu'il est encore trop tôt pour présumer du résultat de cette poursuite.

9. > COMPTE À FINS DÉTERMINÉES

Voici un résumé des opérations sur ce compte pendant l'exercice.

Compte à fins déterminées : Liquidations des sociétés d'assurances

	Solde d'ouverture	88 147 $
	Sommes recouvrées	6 521 745
	Intérêt gagné*	102 400
SOLDE DE CLÔTURE		6 712 292 $

* Intérêt exigible du gouvernement du Canada au 31 mars 2001

10. > OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS Le BSIF est lié, sur le plan de la propriété commune, à chaque ministère et société d'État du gouvernement du Canada. Il effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités courantes. Au cours de l'exercice, les opérations du BSIF effectuées dans le cours normal de ses activités avec d'autres ministères se sont traduites par des charges de 12 717 066 $ et par des produits des 3 008 329 $.

Au 31 mars, les débiteurs et les créditeurs du BSIF à l'égard d'autres entités gouvernementales et de tiers sans lien de dépendance s'établissaient comme suit :

	Autres ministères	Tiers	Total
2001			
Débiteurs	65 928 $	238 396 $	304 324 $
Créditeurs	610 077 $	3 787 151 $	4 397 228 $
2000			
Débiteurs	- $	13 135 171 $	13 135 171 $
Créditeurs	143 150 $	2 773 203 $	2 916 353 $

11. > INFORMATION PAR SECTEUR

	Surveillance des institutions financières et des régimes de retraite	Bureau de l'actuaire en chef	Total
Cotisations	43 257 461 $	- $	43 257 461 $
Droits des régimes de retraite	3 765 180	-	3 765 180
Frais de service	4 133 585	1 146 026	5 279 611
TOTAL DES PRODUITS	51 156 226	1 146 026	52 302 252
Ressources humaines	37 942 556	2 242 196	40 184 752
Autres charges d'exploitation	13 613 670	874 369	14 488 039
TOTAL DES CHARGES	51 556 226	3 116 565	54 672 791
RÉSULTAT NET AVANT FINANCEMENT PUBLIC	(400 000)	(1 970 539)	(2 370 539)
Financement public	400 000	1 773 106	2 173 106
RÉSULTAT NET	- $	(197 433) $	(197 433) $

Annexe 1 – Plaintes et demandes de renseignements >

En vertu de sa loi habilitante, le BSIF doit inclure dans son rapport annuel des renseignements sur les plaintes et les demandes de renseignements reçues des clients des institutions financières qui ont communiqué avec lui.

Depuis 1992, les institutions financières doivent, en vertu de la loi, établir des procédures spécifiques de traitement des plaintes des consommateurs. Ces procédures doivent être aisément accessibles au public et préciser la façon de communiquer avec le BSIF. Lorsqu'un client communique avec le BSIF, un préposé aux plaintes et aux demandes de renseignements analyse la situation et, dans la mesure du possible, propose des solutions. Il peut souvent répondre directement aux demandes de renseignements généraux. Les plaintes et les demandes de renseignements de nature très précise ou visant une institution particulière sont transmises aux employés de l'institution en question. Les consommateurs continuent de privilégier notre service téléphonique sans frais pour communiquer avec nous. Toutefois, nous recevons des plaintes et des demandes de renseignements par la poste et par le biais de l'Internet. Plus particulièrement, les contacts par courriel sont de plus en plus fréquents : il y en a eu 849 en 2000-2001, soit 15 % de plus que les 736 de l'an dernier.

Comme l'indique le tableau suivant, le BSIF a reçu 12 103 demandes de renseignements et 4 465 plaintes, pour un total de 16 568 communications. Le nombre de demandes de renseignements est nettement inférieur à celui de l'an dernier, qui était de 20 512, parce que les données de 1999-2000 comprenaient quelque 8 300 appels reçus au sujet de la démutualisation de quatre sociétés d'assurance-vie du Canada. Le nombre total de plaintes a légèrement augmenté par rapport à celui de 4 014 de 1999-2000.

Tableau 1. Plaintes par secteur – **Pour la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001**

	BANQUES	FIDUCIES	VIE	MULTI	RÉG. DE RETR.	SOC. PRÊT	CO-OP.	AUTRES	TOTAL
Plaintes									
Guichets automatiques	80	4	1	0	0	1	0	5	91
Comptes	873	55	0	0	0	1	0	36	965
Coût d'emprunt	20	0	0	0	0	0	0	0	20
Cartes de crédit	391	17	1	0	0	0	0	19	428
Successions	34	14	0	0	0	0	0	0	48
Situation et stabilité financières	2	0	1	0	0	0	0	0	3
Questions diverses	0	1	1	0	9	0	0	0	11
Renseignements généraux	53	4	29	2	62	0	0	11	161
Polices d'assurance	4	4	186	120	1	0	0	38	353
Produits de placement	299	56	17	2	0	1	0	4	379
Lois/règlements/ lignes directrices	12	1	1	0	5	0	0	9	28
Prêts et hypothèques	597	41	7	0	0	6	0	10	661
Questions ne relevant pas du BSIF	5	0	0	1	0	0	0	178	184
Questions relevant du BSIF	5	0	2	0	0	0	0	1	8
Protection des renseignements	40	5	4	1	0	0	0	2	52
Qualité du service/ politiques internes	550	29	22	4	1	2	0	21	629
Frais de service	262	9	2	2	0	0	0	1	276
Questions visant les petites entreprises	156	7	0	0	0	0	0	0	163
Ventes liées	5	0	0	0	0	0	0	0	5
NOMBRE TOTAL DE PLAINTES	3388	247	274	132	78	11	0	335	4465

Tableau 2. Demandes de renseignements – **Pour la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001**

Demandes de renseignements	BANQUES	FIDUCIES	VIE	MULTI	RÉG. DE RETR.	SOC. PRÊT	CO-OP.	AUTRES	TOTAL
Guichets automatiques	16	0	0	0	0	0	0	2	18
Comptes	186	13	0	0	2	0	0	8	209
Coût d'emprunt	9	1	0	0	0	0	0	0	10
Cartes de crédit	137	3	0	0	0	0	0	7	147
Successions	9	3	0	0	0	0	0	1	13
Situation et stabilité financières	213	39	45	24	0	2	0	38	361
Questions diverses	2	0	1	0	6	0	0	0	9
Renseignements généraux	913	166	536	99	1246	25	1	759	3745
Polices d'assurance	3	1	90	10	3	0	0	65	172
Produits de placement	39	12	8	0	2	1	0	3	65
Lois/règlements/ lignes directrices	361	56	20	9	373	8	0	325	1152
Prêts et hypothèques	93	6	1	1	0	1	0	7	109
Questions ne relevant pas du BSIF	39	4	7	3	13	1	0	5225	5292
Questions relevant du BSIF	193	50	45	17	42	10	0	301	658
Protection des renseignements	13	1	0	0	0	0	0	0	14
Qualité du service/ politiques internes	55	1	0	0	0	0	0	5	61
Frais de service	28	2	0	0	0	0	0	1	31
Questions visant les petites entreprises	18	0	0	0	0	0	0	4	22
Ventes liées	5	0	0	0	4	0	0	6	15
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES	2332	358	753	163	1691	48	1	6757	12103

Tableau 3. Total des plaintes et des demandes de renseignements par secteur – **Pour la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001**

	BANQUES	FIDUCIES	VIE	MULTI	RÉG. DE RETR.	SOC. PRÊT	CO-OP.	AUTRES	TOTAL
TOTAL	5720	605	1027	295	1769	59	1	7092	16568

Tableau 4. Demandes selon le type

Par écrit	891
Par téléphone	14 820
En personne	8
Internet	849
TOTAL	16 568

Annexe 2 – Divulgation de renseignements >

En vertu de la Loi sur le BSIF, le surintendant doit rendre compte au Parlement chaque année de la divulgation de renseignements par les institutions financières et du progrès accompli pour améliorer la divulgation des renseignements sur le milieu des services financiers.

Rôle du BSIF pour améliorer la divulgation

Le BSIF favorise et appuie une divulgation efficace en publiant directement de l'information financière, en fournissant aux institutions des consignes sur la divulgation de l'information et en participant aux travaux d'organismes internationaux de surveillance qui transmettent à l'industrie des consignes sur les pratiques exemplaires.

Depuis plusieurs années, le BSIF publie certains renseignements financiers réglementaires sur les institutions financières fédérales par l'intermédiaire de Ivation Datasystems Inc., une société privée de gestion de données qui met cette information à la disposition du public moyennant rétribution. En outre, le BSIF diffuse sur son site Web un bilan de fin d'exercice et un état des résultats pour chaque institution financière fédérale. Au cours de l'exercice à l'étude, le BSIF a lancé un projet, dont l'achèvement est prévu pour l'automne 2001, en vue d'accroître le volume des données financières disponibles sur son site.

En 1997, le BSIF a émis des lignes directrices sur la divulgation à l'intention des institutions de dépôts et des sociétés d'assurance-vie fédérales. Ces lignes directrices énoncent les normes minimales en matière de divulgation d'information financière et de renseignements concernant la gestion des risques et les pratiques de contrôle. Ces lignes directrices sont conçues pour étayer les exigences en la matière que renferment le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et d'autres lignes directrices du BSIF.

En mars 2001, un projet de ligne directrice à l'intention des assureurs multirisques a été transmis à l'industrie pour recueillir ses observations ultimes. Cette ligne directrice devrait paraître en version finale à l'automne 2001 et s'appliquer à la divulgation de l'information financière pour l'exercice 2001.

Avec la démutualisation de plusieurs grandes sociétés d'assurance-vie en 1999-2000, les investisseurs ont eu accès aux actions d'un important groupe de sociétés canadiennes. Pour favoriser la discipline du marché dans l'industrie de l'assurance et aider les analystes financiers à comprendre le fonctionnement de ces sociétés, le BSIF et l'Institut Canadien des Actuaires (ICA) ont organisé à leur intention un colloque d'une journée pour expliquer la constitution de provisions techniques, l'analyse des gains et des pertes selon la source et la notion de « valeur intrinsèque ». Avec l'aide de l'ICA, le BSIF prépare un modèle pour la divulgation prévue des gains et des pertes annuels selon la source par les assureurs canadiens. En outre, les principaux assureurs-vie canadiens ont commencé à divulguer chaque année leurs valeurs intrinsèques respectives.

Sur la scène internationale, le BSIF participe aux travaux du Groupe de la transparence du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ce groupe a pour mandat de promouvoir la discipline sur les marchés. Pour ce faire, il élabore des pratiques exemplaires de divulgation à l'intention des banques et effectue des sondages sur la teneur des rapports annuels des grandes banques multinationales. À ce jour, l'examen détaillé de la teneur des rapports annuels des banques canadiennes effectué par le BSIF donne des résultats généralement favorables par rapport à ce qui se fait à l'étranger.

À titre de membre de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), le BSIF participe à l'élaboration d'un document d'orientation sur la divulgation publique à l'intention des assureurs. Ce document, qui sera déposé aux fins d'adoption par le comité de direction de l'AICA à l'occasion de son assemblée générale de septembre 2001, vise à intensifier la divulgation de l'information, et donc à accroître la transparence et à promouvoir la discipline des marchés dans l'industrie de l'assurance. Le BSIF a également participé aux activités du Groupe de travail du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, du Comité du système financier international des banques centrales du G10, de l'AICA et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières, qui ont mis sur pied le Groupe de travail multidisciplinaire sur la divulgation améliorée en janvier 1999. Ce dernier avait pour mandat d'examiner la faisabilité et l'utilité de la divulgation améliorée auprès du public par les intermédiaires financiers. Après avoir mené un projet pilote auprès de 44 institutions financières privées dans neuf pays, le Groupe de travail a déposé en février 2001 un rapport final qui est disponible sur le site Web de l'AICA, à l'adresse www.iaisweb.org.

Information des consommateurs >

Le Canada jouit de l'un des systèmes financiers les plus perfectionnés et les mieux administrés au monde. Celui-ci évolue constamment sous l'aiguillon des nouvelles technologies et de la concurrence accrue, ce qui ajoute aux choix et aux possibilités qui s'offrent aux consommateurs, et dont bénéficie l'ensemble de la société canadienne.

Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)

Les consommateurs ayant des questions au sujet des institutions financières voudront sans doute communiquer avec l'ACFC qui sera établie à l'entrée en vigueur du projet de loi C-8 et qui devrait entreprendre ses activités à l'automne 2001. L'ACFC appliquera les dispositions visant les consommateurs que renferment les lois régissant les institutions financières fédérales que vient étoffer le projet de loi C-8. Cette tâche incombait autrefois au BSIF. L'ACFC verra à ce que, dans leurs contacts quotidiens avec les institutions financières, les consommateurs profitent pleinement des mesures de protection dont le gouvernement assortit la législation à leur intention. Elle pourra imposer des pénalités aux institutions financières qui ne se conformeront pas à ces dispositions. Elle surveillera également les initiatives d'autoréglementation de l'industrie et fera rapport à cet égard. Suite à l'entrée en vigueur du projet de loi C-8, il sera possible de communiquer avec Renseignements Canada au numéro sans frais 1-800-O-Canada pour obtenir les coordonnées de l'Agence.

Le BSIF est heureux de répondre à toute question concernant son rôle et ses attributions, et de donner suite à toute plainte ou demande de renseignements au sujet des régimes de retraite fédéraux. Le BSIF a prévu diverses façons de communiquer avec lui ou d'obtenir de l'information à son sujet :

INTERNET

L'adresse Internet du BSIF est la suivante : http://www.osfi-bsif.gc.ca Notre site offre un accès rapide à une vaste gamme de renseignements et de documents, y compris des allocutions, des communiqués, des lignes directrices, des mesures législatives, des documents d'orientation, des bulletins, de l'information financière et la liste complète des institutions financières que nous réglementons.

PLAINTES ET DEMANDES DES RENSEIGNEMENTS DES CONSOMMATEURS

La Division des communications et des affaires publiques du BSIF assure le traitement des plaintes et des demandes de renseignements des consommateurs au sujet des régimes de retraite fédéraux. Voici ses coordonnées : Téléphone : 1 (800) 385-8647 > Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h > heure de l'Est > Télécopieur : (613) 990-5591 > Courriel : extcomm@osfi-bsif.gc.ca

PUBLICATIONS

La plupart des publications du BSIF sont disponibles sur notre site Web (www.osfi-bsif.gc.ca) ou à l'adresse suivante : > **Service de diffusion des publications** > Bureau du surintendant des institutions financières, 255, rue Albert, 13e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0H2
Téléphone : (613) 990-7655 > Télécopieur : (613) 952-8219 > Courriel : pub@osfi-bsif.gc.ca

BUREAUX DU BSIF

Ottawa (administration centrale)
255, rue Albert, 13e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0H2
Téléphone : (613) 990-7788 > Télécopieur : (613) 990-5591

Montréal
200, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 903, Montréal (Québec) H2Z 1X4
Téléphone : (514) 283-4836 > Télécopieur : (514) 496-1726

Toronto
C.P. 39, 121, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 3T9
Téléphone : (416) 973-6662 > Télécopieur : (416) 973-7021

Vancouver
C.P. 11, 1095, rue Pender Ouest, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 2M6
Téléphone : (604) 666-5335 > Télécopieur : (604) 666-6717